

United Aircraft: les négociations ont repris

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Grâce aux pressions exercées par le ministre du Travail, M. Cournoyer, et la commission parlementaire, les négociations ont repris entre la compagnie United Aircraft de Longueuil et le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile (TUA), représentant ses employés en grève depuis 10 mois.

heures cet après-midi. Rencontré à la sortie de cette première séance au Québec Hilton, Me Roy Heenan, porte-parole de la United Aircraft, s'est refusé à tout commentaire afin de respecter une entente de "discretion absolue" entre les deux parties.

laquelle viennent de s'engager les parties, M. Jean Cournoyer, ministre du Travail du Québec, manifestait un certain optimisme, hier au sortir de la Chambre. Toujours est-il qu'une lueur d'espoir vient d'apparaître dans ce conflit prenant de plus en plus l'allure d'une cause désespérée, après dix mois de grève et l'intransigeance de la filiale québécoise de la multinationale de l'aéronautique.

tant qu'observateur. Il pourra également, selon M. Cournoyer, intervenir discrètement s'il le juge à propos. Advenant une nouvelle rupture des négociations, M. Pilote pourra ainsi présenter un rapport à la commission parlementaire.

deux députés libéraux, MM. André Harvey et Bernard Lachance. Deux autres députés libéraux, MM. Bernard et Malépart, ainsi que le ministre, M. Cournoyer, ont appuyé les trois députés de l'opposition, MM. Roy, Burns et Bellemare, pour donner l'ordre à la compagnie de déposer ses états financiers.

Par ailleurs, la compagnie semble avoir renoncé, du moins implicitement, à son exigence que le syndicat abandonne deux de ses revendications: la formule (Rand) de sécurité syndicale et le réengagement d'un délégué syndical suspendu par la compagnie, M. André Choquette.

"Pour avoir la paix"

Montcalm Construction payait des allocations à la CSN et à la FTQ

par Louis-Gilles Francoeur

Le gérant du projet de la compagnie Montcalm Construction à l'aéroport de Mirabel, M. Normand Both, a admis avoir versé \$11,106 entre le 26 juin 1972 et le 4 septembre de cette année aux délégués de chantiers de la FTQ-Construction, au syndicat des teamsters et à la section des Laurentides de la CSN-Construction.

pas, on aurait des problèmes", a dit M. Both qui a par ailleurs été incapable de préciser qui, des membres de la FTQ ou de la CSN dont le nom est associé pour la première fois à des transactions douteuses devant la commission Cliche, a fait ces menaces à sa compagnie.

jet, M. Burt Delong, qui travaille actuellement pour la compagnie Dufferin Construction and Mechanical, à Hamilton (Ont), pour l'inviter à venir témoigner. C'est lui qui a autorisé les premiers versements effectués simultanément aux représentants de quatre syndicats le 26 juin 1972.

La corruption municipale

Le rapport de l'enquête ne sera pas rendu public

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le rapport de la pré-enquête judiciaire qui a mené à la mise en accusation de l'ingénieur et urbaniste Roger Gagnon ne sera pas rendu public. Le ministre de la Justice ne veut même pas dire si le juge André Chaloux lui fait d'autres recommandations, concernant des députés, par exemple, mais il donne l'assurance que la justice suivra son cours.

M. Choquette s'emporte et s'en prend à ses interrupteurs: "Je ne laisserai pas un personnage aussi ancien que le député de Johnson (M. Maurice Bellemare) et aussi drôle que le député de Saguenay (M. Lucien Lessard) venir caricaturer la justice au Québec".

Le commissaire Chevette a appuyé sa thèse sur la simultanéité des premiers versements mais ses questions sont restées sans réponse puisque le témoin n'avait pas conclu lui-même les ententes initiales. La commission a tenté jusqu'à présent de rejoindre le gérant impliqué, M. Burt Delong.

au gré du temps

Tout le monde gagne

Pour Jean Drapeau, c'est l'apothéose; pour la cinquième fois il est élu bourgmestre de Montréal.

Cela rappelle cette devinette: "Quatre hommes jouent toute la nuit et ils ont tous gagné. Pourquoi? Ce ne sont pas des bridgeurs, mais les membres d'un quatuor".

Notons que d'après les chèques déposés hier par la compagnie Montcalm, les premiers chèques faits à la CSN ont d'abord été versés au syndicat de la construction des Laurentides lui-même. L'arrivée d'un nouveau délégué de chantier de la CSN, M. Léo Roy, a modifié l'attitude de l'employeur qui lui a versé alors l'argent personnellement comme il le faisait pour tous les représentants de la FTQ-Construction. Le 11 juillet 73, le président

Une série de questions et réponses sur ce sujet explosif a donné lieu à un débordement verbal à l'Assemblée nationale, hier, le président par-nant mal à maintenir l'ordre, en dépit de multiples rappels en ce sens.

D'ailleurs, les vrais gagnants sont les abstentionnistes: leur parti est en tête, il remporte la victoire avec 70% des voix non exprimées.

Un collaborateur du ministre, M. Roger Pilote, assiste aux négociations en

Le député de Lafontaine demande s'il est exact que des poursuites sont recommandées dans le rapport contre un ou des membres de l'Assemblée nationale ou du Parlement fédéral.

Le commissaire Chevette a appuyé sa thèse sur la simultanéité des premiers versements mais ses questions sont restées sans réponse puisque le témoin n'avait pas conclu lui-même les ententes initiales.

Un collaborateur du ministre, M. Roger Pilote, assiste aux négociations en



Cette intersection, photographiée pendant la panne d'électricité d'hier, illustre les efforts déployés de l'Hydro-Québec pour maintenir son service le long des principales artères commerciales et industrielles de Montréal: les maisons situées le long du boulevard de Maisonneuve, au premier plan, sont éclairées tandis que la rue transversale est plongée dans l'obscurité.

(Photo Le Devoir, par Alain Renaud)

Le verglas à la Manicouagan plonge Montréal dans le noir

par Gilles Provost

Une tempête de verglas dans la région de Baie-Trinité, à une soixantaine de milles au nord des centrales de la Manicouagan, a causé hier une importante panne d'électricité qui a privé d'énergie la moitié de la région métropolitaine, entre 16h et 17h. Seul le centre-ville a été épargné.

chutes Churchill (Labrador).

Au moment de la panne, ces deux lignes transportaient ensemble une puissance totale de 2,7 milliards de watts, c'est-à-dire environ le tiers de l'énergie électrique consommée dans tout le Québec à ce moment.

plus petit, placé au-dessus des conducteurs principaux pour servir de paratonnerre, qui s'est ébré sous le poids de la glace et qui est entré en contact avec les conducteurs. Le courant électrique a été automatiquement interrompu et il n'y a pas eu de dommage.

En raison de la paralysie des feux de circulation, les déplacements ont été notablement ralentis dans tout le territoire affecté, c'est-à-dire de Dorval jusqu'à l'extrémité-est de l'île de Montréal, ainsi que de Longueuil et Brossard (rive sud) jusqu'à Sainte-Rose, dans le nord.

La dernière ligne restante était évidemment incapable de transporter seule toute l'énergie nécessaire. Instantanément, l'Hydro-Québec a donc mis en service les 700 millions de watts qu'elle garde en réserve pour une situation d'urgence et a fait appel aux ressources du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Malheureusement, le Nouveau-Brunswick ne disposait pas de l'énergie nécessaire et il a dû effectuer d'urgence un achat d'électricité aux Etats-Unis. L'Ontario pouvait évidemment fournir plus d'électricité mais les deux

Selon le responsable du réseau de l'Hydro-Québec, M. Gaston Desroches, cette panne a été provoquée par la perte, à moins d'une minute d'intervalle, des deux dernières super-lignes à 735,000 volts qui acheminaient vers la métropole l'énergie produite aux

Quant aux deux pannes d'hier sur les lignes restantes sont survenues dans la même région, la tempête poursuivant ses ravages. Cette fois, c'est un câble

Voilà comment l'Ontario pouvait évidemment fournir plus d'électricité mais les deux

Réduction de 10% et un fonds de 25 milliards

Kissinger lance le cartel des consommateurs

CHICAGO (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a proposé hier soir que tous les pays industrialisés du monde occidental réduisent leur consommation de pétrole de dix pour cent d'ici la fin de 1975 et créent un fonds commun de 25 milliards de dollars pour redistribuer entre eux les surplus de capitaux des pays producteurs.

tion d'un cartel des principaux pays consommateurs de pétrole face à l'organisation des pays exportateurs. M. Kissinger a proposé aux autres pays industrialisés occidentaux un programme d'action en cinq points et a mis l'accent avec plus de vigueur que jamais sur les dangers que la crise actuelle de l'énergie fait peser sur l'équilibre économique et politique du monde occidental.

les se poursuivent, nous ferons face à de nouvelles et croissantes pénuries mondiales, au sous-emploi, à la pauvreté et la faim", a-t-il dit. "Une crise économique d'une telle ampleur aurait inévitablement de dangereuses conséquences politiques".

a clairement fait entendre que, pour les Etats-Unis, l'heure du dialogue n'est pas encore venue. "Nous reconnaissons qu'un dialogue consommateurs-producteurs est essentiel", a-t-il dit. "Mais il doit s'accompagner de l'élaboration d'une plus grande solidarité des consommateurs. Le cœur de notre démarche doit être la collaboration entre les nations consommatrices... La réduction des prix ne viendra pas seu-

lement d'un dialogue consommateurs-producteurs, le prix du pétrole baissera seulement lorsqu'auront été créées les conditions objectives d'une réduction, et pas avant".

Le budget: rien, ou bien peu, pour les compagnies?

par Claude Lemelin

OTTAWA — Les investissements industriels sont demeurés tout au long de 1974 le facteur le plus vigoureux d'expansion économique au Canada; et les conjoncturistes du ministère fédéral des Finances s'attendent à ce que le dynamisme de ces investissements se maintienne au moins jusqu'à la fin de 1975. (Nos informations page 13.)

pétrole et le gaz) et mêmes les mines, qui ont investi plus qu'on ne le prévoyait", de commenter un conseiller économique de M. Turner. "A vrai dire, nous nous attendons à ce que les prévisions des investissements privés et publics (établies au début de 1974 et révisées en juin) se réalisent confortablement — sauf peut-être dans le secteur commercial où un ralentissement se fait sentir."

teindre près de \$20 milliards. Compte tenu de l'inflation des coûts, l'expansion du volume de cet agrégat-clé de l'économie devrait être d'environ 11,5 pour cent en 1974 — soit un peu plus rapide que le rythme très élevé atteint en 1973 et deux fois et demie plus forte qu'en 1972. "Et nous prévoyons que le dynamisme des investissements se maintiendra jusqu'aux derniers mois de 1975, alors que les prévisions deviennent plus incertaines et qu'un certain fléchissement pourrait commencer à se manifester", reprend-on aux Finances. Soulignons d'ailleurs que

ce ne sont pas là des paroles en l'air, puisque les résultats publiés hier d'un sondage effectué par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce auprès des 220 plus grandes entreprises industrielles du pays laissent prévoir une augmentation de 30 pour cent des immobilisations de ces compagnies l'an prochain. Que peut-on conclure de ces prévisions pour le moins réconfortantes? D'abord qu'il est très peu probable que M. John Turner annonce, dans son exposé budgétaire de lundi prochain (18 novembre), une réduction de l'impôt sur les sociétés.

Voilà comment l'Ontario pouvait évidemment fournir plus d'électricité mais les deux

Advertisement for Antonin Rodet wine, featuring a bottle image and text: "Les vins ANTONIN RODET... sont aussi bons \$5.85 qu'on le dit".

Advertisement for Antonin Rodet wine, featuring a bottle image and text: "Les vins ANTONIN RODET... sont aussi bons \$3.55 qu'on le dit".

# Les libéraux devront se prononcer sur la création d'une commission d'enquête sur le monde du travail

par Gilles Lesage

QUEBEC — Les militants libéraux du Québec étudieront la semaine prochaine l'opportunité d'une Commission royale d'enquête sur l'ensemble du monde du travail.

Une résolution en ce sens, préparée par la commission politique, sera en effet soumise au 18e congrès annuel du Parti libéral du Québec, qui aura lieu à Québec du 22 au 24 novembre.

Le texte de présentation fait état de nombreux problèmes et du "marasme qui s'installe au Québec".

D'autres résolutions préconisent la mise sur pied de jury du tribunal du travail qui forceraient les parties à négocier, invitent le gouvernement à "démontrer une fermeté égale aux forces en présence, face à une action concertée et systématique des trois grandes centrales syndicales, la CSN, la FTQ et la CEQ", et le

reste.

Le président sortant de charge du Parti, M. Pierre Lajoie, a fait savoir hier que plus de 400 résolutions seront soumises aux plus de 2.000 délégués et militants, réunis sous le thème général: "Québec, c'est toi!" Ces résolutions proviennent des associations locales, des congrès régionaux ou sectoriels, colloques et le reste. D'autres viennent des divers comités de la commission politique, présidée par M. Guy Dulude. Les résolutions dont le congrès ne peut disposer, et il en reste toujours un grand nombre, sont transmises au conseil général.

Bien que les décisions du congrès ne lient pas le PLQ, encore moins le gouvernement, les dirigeants libéraux clairement que plus de 80 pour cent des résolutions libérales sont devenues des politiques gouvernementales.

Au congrès, M. Lajoie sera remplacé par le notaire Claude Desrosiers, dont la candidature au poste de président n'a pas été contestée.

M. Lajoie a déclaré que la recherche de solutions pratiques aux problèmes réels des citoyens marquera le congrès annuel.

La commission politique fait sien, par ailleurs, un projet cher au ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, en proposant de transformer ce ministère en ministère des ressources humaines, qui comprendrait au moins les services suivants: démographie, main-d'œuvre et immigration.

La même commission appuie le projet de M. Normand Toupin, titulaire de l'Agriculture, de créer une Société de développement industriel agricole (SOQUIA).

Au colloque-camping de Rivière-du-Loup, l'été dernier, les jeunes libéraux

ont proposé au gouvernement de faire pression auprès d'Ottawa afin d'obtenir une réouverture des conférences constitutionnelles et qu'on rapatrie une fois pour toutes les pouvoirs enlevés aux provinces depuis 1939. "si ces dernières le désirent". Quand l'on connaît les réticences de M. Robert Bourassa à cet égard, il sera intéressant de voir quel sort sera réservé à cette résolution au congrès.

Il est des résolutions cocasses, dont la suivante émanant des Alléghanis (Bas-Saint-Laurent): "Il est proposé que lors de l'engagement de nouveaux fonctionnaires, l'on s'assure que ces derniers ne se sont pas opposés publiquement et officiellement contre les politiques du gouvernement en place."

Plusieurs résolutions portent sur l'assurance-automobile et les recommandations du comité Gauvin sur le sujet.

La commission politique du Parti libéral propose un nouveau régime qui s'écarte de celui qui est recommandé dans le rapport Gauvin. Elle propose que:

- soit instauré un régime d'assurance obligatoire pour dommages corporels, pour un minimum de \$50.000 par véhicule-moteur;
- le régime "no fault", sans égard à la faute, soit instauré pour des dommages corporels de \$20.000 ou moins;
- le régime d'assurance basé sur la faute soit maintenu quant aux réclamations pour dommages corporels de \$20.000 et plus;
- soit abolie la subrogation entre assureurs, d'une part, et entre les assurés et l'Etat, d'autre part, pour les réclamations de moins de \$20.000;

• un mode de financement plus équitable soit mis au point pour assurer le fonctionnement du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles.

De son côté, le comité des communications du PLQ propose qu'une régie d'Etat contrôle les transferts de propriétés des médias écrits et électroniques et "que les médias écrits se présentent devant une régie pour rendre compte de leur production et obtenir le renouvellement de leur permis".

Le congrès régional de Montréal-Centre et Est demande une Commission de révision des prix pour une période d'essai de 90 jours.

Plusieurs résolutions appuient le ministre Choquette dans sa lutte pour obtenir d'Ottawa une compensation financière pour les services de police.

Les colloques-camping des jeunes, à Frampton, et à Rivière-du-Loup, ont chacun adopté des résolutions qui soulèveront certes les passions, si jamais elles sont discutées; ils proposent aux libéraux:

- qu'on approuve le libre choix de la mère à décider elle-même du sort de sa grossesse;
  - que la loi 250 sur les corporations confère un statut professionnel aux journalistes, lequel statut implique un code d'éthique, sous la surveillance du Conseil de presse.
- La commission politique suggère par ailleurs le transfert des activités socio-culturelles, du haut-commissariat à la Jeunesse au ministère des Affaires culturelles.



Pierre Lajoie

D'autres résolutions demandent que la gratuité des soins dentaires soit portée à 16 ou 18 ans.

Les étudiants libéraux de l'université Laval proposent la gratuité scolaire au niveau universitaire.

En voici une dernière, émanant de Jean-Talon, à Québec et de Montréal-Centre, à Québec, qui est le ministre de l'Éducation inscrite au nombre des matières obligatoires l'enseignement de l'histoire du Canada à tous les niveaux d'enseignement.

Le congrès débute le vendredi soir 22 novembre, à l'hôtel Hilton, de Québec, avec un discours du premier ministre et chef du Parti, M. Bourassa.

En attendant les recommandations de l'Office

## "Les pharmaciens du Québec ne seront jamais plus les mêmes"

par Jean-V. Dufresne

"Quoi qu'il arrive maintenant, les pharmaciens du Québec ne seront jamais plus les mêmes." Sur cette note optimiste et déterminée, le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, M. Jacques Gagnon, tournait la dernière page de son plaidoyer hier aux audiences de l'Office des professions.

Dans les mots mêmes du président de cet organisme, M. René Dusseault, ces séances publiques auront constitué une étape importante pour déterminer les solutions que l'Office recommandera au cabinet de M. Bourassa pour assurer l'épanouissement de la profession de pharmacien, en tenant compte d'une notion capitale, "qui déterminera, dit-il, les éléments de solutions choisis: la protection du public."

Si les audiences sont terminées, M. Dusseault accueille toujours avec faveur les suggestions qu'on jugera opportunes de lui faire tenir d'ici à l'étape ultime de la préparation de son rapport au gouvernement.

Avant de clore les séances, d'ailleurs, il a sollicité du président de l'Ordre des pharmaciens un complément d'information sur la configuration générale des services de distribution pharmaceutiques dans le Québec.

Les audiences publiques, qui avaient débuté en octobre, devaient examiner la validité de deux nouveaux règlements édictés par l'Ordre: le premier visant à éliminer toute publicité sur le médicament, le deuxième à contrôler la tenue correcte des pharmacies.

"A cause même de ce vaste débat, quelle que soit la décision que prendra le gouvernement, l'opinion publique est maintenant plus éclairée sur le médicament, sur son utilité mais aussi sur les dangers que comporte sa mauvaise utilisation, l'automédication et la surconsommation", a déclaré M. Gagnon.

A l'ajournement, M. Dusseault, le président de l'Office des professions, a déclaré que la préparation de son rapport constitue maintenant la priorité, mais il

n'a donné aucune indication quant à la date à laquelle il en saisira le gouvernement. Une fois déposé, il restera au cabinet du premier ministre d'en saisir l'Assemblée nationale. Quant à M. Dusseault, il n'entend pas divulguer publiquement les conclusions de son travail avant que le gouvernement en ait été saisi.

Les questions aujourd'hui ont porté surtout sur une grande absente: une définition plus circonstanciée, pour le moins, de l'expression "produits pharmaceutiques" dans le texte de loi sous l'empire duquel furent ensuite édictés la réglementation de la pharmacie au Québec, et dont certaines dispositions mal accueillies par quelques membres de la profession, susciterent les contestations qui aboutirent à la tenue de ces audiences.

Le mutisme de la loi à cet égard place l'Ordre dans la situation où il peut suggérer lui-même ce qui constitue un produit pharmaceutique, mais non sans le risque de contestations judiciaires. S'il est facile d'appeler un poison poison, il est moins aisé, juridiquement, de distinguer entre une brosse à dents et un anneau pour favoriser la circulation sanguine dans les gencives des bébés.

Et c'est probablement par élimination que procédera l'Office en suggérant une solution. M. Gagnon devait lui-même proposer une esquisse: "Le pharmacien ne peut faire le commerce d'articles ou de produits non directement destinés à la préservation de la santé du malade, ou à la thérapie." Les pharmaciens devront alors abandonner à d'autres lieux ou à d'autres gens le tabac, la photographie, le vêtement et tout ce qui encombre aujourd'hui les officines.

Cette définition qui fera sans doute l'objet d'un examen minutieux par l'Office — car il existe certains produits ou articles accessoires mais essentiels au patient, pour ne mentionner par exemple que l'aiguille hypodermique du diabétique — repose sur un principe fondamental: la pharmacie d'hier a encouragé la consommation excessive du citoyen au point de compromettre sa santé, pour ne pas évoquer son budget.

La surmédication est également la conséquence d'une publicité tapageuse, basement commerciale, de produits brevetés par le truchement d'un affichage et d'un étalage aussi onéreux que séduisant pour le client de la pharmacie, et cet aspect de la publicité à également fait l'objet de diverses interventions hier après-midi.

"L'affichage des produits et des prix, dit M. Gagnon, encourage la consommation excessive des médicaments et l'Ordre propose que cette pratique soit interdite. Il convient ici de noter d'ailleurs que les produits les plus chers, sont ceux des firmes qui font le plus de publicité."

M. Gagnon a aussi fait observer que certaines pharmacies à prix-coups font beaucoup d'étalage, précisément parce qu'elles touchent une ristourne si elles font la propagande des médicaments.

"En fin de compte, celui qui fait de la publicité, paie moins cher pour ses médicaments que celui qui n'en fait pas. C'est une prime à la surconsommation dont nous voulons précisément protéger le patient."

L'Ordre d'ailleurs signale que ceux qui s'objectent aux nouveaux règlements se recrutent parmi les représentants des grandes chaînes commerciales, "motivées par des intérêts économiques évidents": Pharmaprix-Steinberg-Koffler, Pharmacomptes (Michaud-Coutu), l'Indépendant Retail Drug Association, la Chambre de Commerce du Québec, et l'Association des fabricants de médicaments brevetés du Canada.

## Le PSBGM participera aussi à la contestation du bill 22

par Lise Bissonnette

Le Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) apportera un appui total au Québec Association of Protestant School Board (QAPSB) qui s'appuie à contester la légalité de la loi 22, sur la langue officielle, quelle que soit la forme que prenne cette contestation: jugement déclaratoire de la Cour suprême, appel au gouvernement général, ou action en Cour supérieure.

La commission protestante accepte dès lors de se porter officiellement partie plaignante au cours de telles procédures.

Des quatorze commissaires présents hier à la réunion régulière du PSBGM, deux seulement ont refusé d'approuver une telle décision qui semblait relever de l'évidence et du devoir sacré, tant pour la commission que la centaine d'auditeurs.

Le débat ne s'est avivé vraiment qu'au moment où certains commissaires ont voulu écarter la possibilité d'une utilisation des fonds publics, normalement réservés à des activités éducatives, pour de telles actions juridiques qui pourraient s'avérer fort coûteuses.

Mais les plus enflammés, dont la vice-présidente du PSBGM, Mme J. Dougherty et son président, M. John Simms, ont réussi à surmonter la difficulté. "Les fonds publics, dit le préambule de la résolution, ne devraient pas être utilisés à cette fin". Le texte initial se lisait: "ne doivent pas".

Commentant cette décision, M. Simms a indiqué que le recours aux fonds publics

n'est "qu'une lointaine possibilité". Il préfère croire que la population anglophone, sympathique à une telle cause, se portera volontaire pour l'appuyer financièrement. "Si tel n'est pas le cas, nous ne contesterons pas la loi", a-t-il finalement affirmé. Le conseil a résolu hier soir de lancer officiellement un appel aux contributions volontaires.

Les commissaires expliquent leur geste par un désir de protéger le libre choix de la langue d'enseignement et les droits des individus. Ils disent comprendre les Canadiens français "qui se battent pour conserver leur identité" mais se demandent "s'il y a lieu de faire passer les aspirations collectives avant les droits des individus."

Le commissaire John Gardiner — un récent élu du RCM au conseil municipal — s'est formellement opposé, dans une longue déclaration, à la résolution du PSBGM. Ce qui se produit au Québec, selon lui, n'est que "le comportement normal d'un peuple conquis mais non vaincu qui veut survivre dans son cadre naturel qui est le Québec". M. Gardiner a rappelé que nulle province canadienne ne respectait autant que le Québec, les droits des minorités. Ce qui n'a pas ému outre mesure ses collègues qui, à l'exception de M. R. Freeborn, sont restés fermement alignés derrière le QAPSB, où le PSBGM fait évidemment figure de leader à titre de plus importante commission scolaire protestante au Québec.

Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que le PSBGM est à l'origine, comme au centre, de toutes les formations anglophones qui ont annoncé leur intention de contester légalement la loi 22. La commission est en effet membre fondateur de la Fondation Pan-Canada, où elle paie encore une cotisation annuelle. Quant à la coalition d'une quinzaine de groupes anglophones, formée récemment contre la loi 22, le PSBGM y siège à titre d'observateur mais ce n'est que détourné puisque le QAPSB en est membre actif.

Le commissaire Laurence Patterson, auteur de la résolution, ne faisait d'ailleurs pas mystère de sa volonté de voir la commission mener ouvertement la contestation.

### Le Crédit social

L'exécutif national du Crédit social du Canada tiendra une réunion en fin de semaine, à Ottawa.

C'est la première fois depuis les élections du 8 juillet dernier que les présidents de chacune des dix provinces et les délégués proportionnels auront la chance de se rencontrer.

Le président de l'exécutif, M. Martin Hattersley, d'Edmonton, a précisé que la réunion comprendra le rapport de chaque province sur l'organisation ainsi qu'une analyse du scrutin de l'été dernier.

**DEUX MÉDAILLES D'OR À CIDROBEC**

les cidres les plus vendus au Québec

Le 5ème Concours de qualité des produits alimentaires, organisé sous les auspices du Ministère de l'Industrie et du Commerce, a décerné deux médailles d'or à CIDROBEC pour l'excellente qualité de ses cidres.

Se basant sur des critères de dégustation tels que l'apparence générale du produit, sa couleur, sa transparence, sa limpidité, sa senteur et son goût, le jury a choisi le cidre Gilbert Dionne comme le meilleur des mousseux secs et le cidre Rosée Laurentienne comme le meilleur des mousseux semi-doux. C'est une autre preuve de l'excellence constante de tous les produits CIDROBEC, les cidres les plus vendus au Québec.

Vite...c'est tout un cadeau...

# SUPER & INTER

Tirage: 31 décembre

\$2,500,000. en prix  
Plusieurs prix doublés & triplés

## Mgr Grégoire lance un appel à Trudeau pour les Haïtiens

L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, a lancé hier un appel au premier ministre Pierre Elliott Trudeau "pour que le gouvernement canadien témoigne une attitude vraiment humanitaire à l'égard des Haïtiens actuellement menacés d'expulsion en vertu de l'application stricte de la Loi sur l'immigration".

Presque simultanément, le bureau du ministre fédéral de l'Immigration, M. Robert Andras, émettait un communiqué faisant état de conversations, les 12 et 13 novembre, à New York, entre M. Andras et le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, le prince Sadruddin Aga Khan.

Le bureau de M. Andras estime que le prince Aga Khan et le représentant canadien ont été d'accord sur la façon dont le Canada s'occupe — sur la base

du mérite individuel — du cas des Haïtiens menacés d'être déportés.

"L'application de la convention internationale de 1951 (sur les réfugiés) et du protocole de 1967 a aussi été discutée à New York par le prince et M. Andras: "Le Haut Commissaire a indiqué sa satisfaction devant les mesures prises par le gouvernement canadien pour protéger les droits de ceux qui réclament le statut de réfugié et pour assurer le meilleur sort possible aux réfugiés authentiques", ajoute le communiqué ministériel.

Pour sa part, Mgr Grégoire justifie son intervention par l'esprit de la loi "qui prévoit une mesure spéciale quand existent soit des motifs raisonnables de croire que la personne intéressée sera soumise à de graves tribulations, soit des motifs de pitié et de considérations d'ordre humanitaire".

## L'enquête publique sur l'immigration continue sans présence de la presse

par Clément Trudel

La commission d'enquête relative au ministère (fédéral) de la main-d'oeuvre et de l'immigration à Montréal, après avoir entendu un fonctionnaire à huis clos hier matin, a invité les journalistes à se retirer — il y avait à ce moment un reporter de La Presse et un du DEVOIR. La fin du témoignage de l'avocat Stephen M. Byer se fait donc en dehors de la présence de journalistes qui n'ont pas voulu acquiescer à l'invitation, faite d'abord par le procureur Joseph Nuss et ensuite par le juge Claire L'Heureux-Dubé, de respecter une ordonnance rendue par le juge au début de son enquête (23 avril 1974) sur la non-publication des nom, prénom, adresse, race, nationalité ou autre détail menant à l'identification de tout témoin de la commission.

De nombreux accommodements avaient été acceptés par les journalistes depuis que siège cette commission mais il se trouve que Me Byer est l'une des personnes mentionnées spécifiquement dans l'arrêté en conseil qui créait en 1973 la

commission. Hier matin, LE DEVOIR et La Presse publiaient un reportage sur une partie du témoignage de l'avocat Byer et sur son refus de répondre à certaines questions du procureur Nuss. En produisant ces coupures de presse dont il se disait "profondément troublé", Me Byer a prié la commission d'utiliser tous les moyens en sa possession pour faire respecter sa propre ordonnance.

Mercredi et hier, le procureur Nuss avait, en quatre occasions, tenté de convaincre les journalistes d'accepter de se plier à la non publication du nom de ce témoin clé de la commission.

"Nous n'avons pas le choix", avait déclaré Me Nuss à un journaliste qui lui souhaitait "bonne chance dans son enquête publique" sur l'immigration.

Le 28 octobre, le juge L'Heureux-Dubé avait fait un rappel de son ordonnance, toujours à propos de la comparution de Byer. Le lendemain, le Star et le DEVOIR passaient outre à la demande de

ce non-tribunal où comparaissent des non-accusés.

Avant d'avouer que c'était avec "beaucoup de réticence" qu'elle priait les journalistes de se retirer, le juge L'Heureux-Dubé avait expliqué hier que l'article 10 de la Loi sur les enquêtes lui fournissait très peu de moyens de coercition: "J'aurais aimé que la presse, qui avait coopéré jusqu'à maintenant, l'aurait fait dans votre cas", dit-elle à Me Byer, mais il n'y a pas d'alternative: "Je dois demander aux journalistes de se retirer s'ils ne peuvent me donner l'assurance qu'eux-mêmes et leur journal respectent l'ordonnance du 23 avril".

L'ordonnance avait été interprétée, après une première explication du juge en avril, comme une garantie de discrétion, un rempart empêchant de porter atteinte à la réputation de l'ensemble des candidats à l'immigration. Avait suivi, des témoignages ou des femmes originales de l'étranger avaient décrit les circonstances qui avaient mené ces candida-

tes à "sortir socialement" avec quelques fonctionnaires et à avoir des relations sexuelles avec au moins deux agents d'immigration en poste en 1972.

A trois reprises, la commission a eu recours à la force.

Voir page 6: L'enquête

**NDLA** — Depuis les début des audiences de la Commission d'enquête relative au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, présidée par Mme Claire L'Heureux-Dubé, juge à la Cour supérieure, LE DEVOIR s'est efforcé de rendre compte fidèlement et assidûment des travaux et des séances publiques. Il l'a fait en dépit des difficultés nombreuses que suscitait une ordonnance du juge L'Heureux-Dubé interdisant notamment à la presse de publier les noms, prénoms, adresses, race et nationalité des témoins entendus. Le président de l'enquête veut ainsi protéger les personnes appelées à déposer contre toute atteinte à la vie privée ou à la réputation qui risquerait de nuire à ces personnes, dont plusieurs sont des immigrants recrus. Nous avons compris les motifs de Mme L'Heureux-Dubé et le journaliste affecté à la Commission, Clément Trudel, en accord avec la Direction, a respecté cette consigne. Mais, tout comme les reporters d'autres quotidiens, celui du DEVOIR doit constater que cette ordonnance, quand elle s'applique indistinctement à tous les témoins, même à celui qu'identifie clairement l'arrêté en conseil portant création de la Commission, devient incompatible avec notre mission d'informer. Ou bien les séances de la Commission seront publiques — auquel cas LE DEVOIR consentira quand même à taire l'identité de certains témoins dans des cas bien motivés — ou bien Mme L'Heureux-Dubé, comme elle en a le droit, décrètera le huis clos.

Michel ROY

## La CUM a un délai

QUEBEC (Le Devoir) — Un délai sera accordé à la Communauté urbaine de Montréal pour la présentation de son budget. En vertu de la loi, ce budget doit être présenté au plus tard le 13 novembre, soit aujourd'hui. Or, à cause des élections municipales de dimanche dernier et des recomptages judiciaires qui ne sont pas complétés, le conseil n'a pu être convoqué à temps.

Le ministre des Affaires municipales, M. Goldbloom, présentera donc une loi

spéciale pour accorder un délai à la CUM.

Quant à la commission parlementaire qui doit étudier le rapport Hanigan, les structures et le financement de la CUM, le ministre ne peut dire quand elle sera convoquée. "Ce sera prochainement", assure-t-il. En fait, il attend que les municipalités de banlieue, qui ont de graves doléances, lui fassent signe. "Des qu'elles seront prêtes, nous pourrions prévoir une séance de la commission parlementaire", conclut M. Goldbloom.

## Le commissaire Chevrette peut oeuvrer sans inquiétude (CEQ)

par Lise Bissonnette

Le commissaire Guy Chevrette peut continuer à assumer en toute quiétude sa part du trio aux assises de la commission Cliche qui enquête sur la situation sur les chantiers de construction. Les délégués au Conseil général de la CEQ, réunis à Montréal depuis hier, ont décidé de ne pas remettre en question pour l'instant la participation de leur vice-président à cette enquête.

C'est très majoritairement que les participants au Conseil général, instance suprême de la CEQ entre les congrès, ont écarté un projet de sondage à ce propos, élaboré par les membres du Comité d'action sociale (CAS) de la Centrale. Ceux-ci y avaient joint un document d'analyse fortement critique du rôle de la commission Cliche.

Certains intervenants ont jugé que le sondage était tendancieux et visait ouvertement à la condamnation de la commission. D'autres, qui se sont acquis l'assentiment général, trouvaient "indécemment" qu'une telle discussion ait lieu en l'absence de Guy Chevrette, le principal intéressé. Sur ce, toute cette documentation a fait l'objet d'un dépôt.

La CEQ n'écarte toutefois pas la possibilité d'une évaluation, à un autre moment, de sa participation à cette commission. Rappelons que le commissaire Chevrette a été appelé à y siéger à titre personnel mais qu'il avait tenu à obtenir l'accord du Conseil général de la CEQ, en avril dernier, avant d'accepter cette nomination.

Réunis au Centre marial Montfortain, à Montréal, les délégués au Conseil général ont reçu hier matin la visite de M. Paul Couture de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et ont voté une proposition d'appui aux actions actuelles des agriculteurs. Ils ont agi de même envers deux représentants de la communauté haïtienne, à propos du problème des déportations.

Les questions de gros sous ont mobilisé le reste de la journée et de la soirée alors que cinq ateliers de travail examinaient à la loupe les prévisions budgétaires de la Centrale. Le Bureau national de la CEQ établit le déficit à un peu plus de \$350,000, tandis que le Comité des finances croit pouvoir le ramener à quelque \$250,000. Le Conseil général aura le dernier mot, probablement ce matin.

## Le Barreau exige des bureaux fermés pour les avocats fonctionnaires

QUEBEC (PC) — Les avocats à l'emploi du gouvernement du Québec sont menacés de mesures disciplinaires de la part du Barreau s'ils ne se conforment pas à la loi et aux règlements relatifs à la tenue d'un bureau fermé, propre à garantir le secret professionnel.

C'est ce qu'a déclaré hier le bâtonnier du Québec, Me Michel Robert, au cours d'une conférence de presse. Il était accompagné du vice-président des avocats et notaires de la Fonction publique, Me Jean-Pierre Bussières.

Depuis quatre ans, les deux organismes s'en sont pris au ministère des Travaux publics qui refuse aux quelques 84 conseillers juridiques à l'emploi du gouvernement l'installation de bureaux fermés.

Leurs demandes ont débuté dès l'inauguration du Palais de justice de Montréal et des complexes G et H sur la colline parlementaire, à Québec. Ils sont actuellement confinés dans des "aménagements paysagers" où le secret des confidences qu'ils reçoivent n'est pas garanti.

M. Bussières a souligné qu'en octobre dernier, une sentence arbitrale a été rendue en faveur du syndicat par le juge Jean-Louis Pélouquin. Il s'agissait d'un grief collectif des avocats et notaires contre le gouvernement: cinq conseillers juridiques du ministère de l'Éducation avaient formulé un grief. Le juge Pélouquin, s'appuyant sur une visite personnelle des lieux et notamment sur les témoignages du bâtonnier du Québec, du président de la Chambre des notaires et des sous-ministres de la Justice, Robert Normand et André Desjardins, a conclu à l'impossibilité pour les conseillers juridiques d'observer la loi en travaillant dans ces aménagements paysagers.

M. Robert précise que des lettres ont été envoyées, mercredi, aux conseillers juridiques de la fonction publique les enjoignant de se conformer aux règlements du Barreau, sous peine d'être soumis à des mesures disciplinaires. Celles-ci peuvent aller de la simple réprimande à la suspension du droit de pratique. La décision appartient maintenant au syndicat, qui pourrait recommander à ses membres un arrêt de travail éventuel.

## Une grève contre Montréal-Ouest

Les 27 employés manuels de la municipalité de Montréal-Ouest ont unanimement entrepris une grève, hier matin, pour tenter d'amener leur employeur à conclure avec eux une première entente collective de travail. Syndiqués avec le Syndicat canadien de la fonction publique depuis février dernier, les cols bleus se butent de disant-ils, à une résistance des autorités municipales à négocier sérieusement sur des clauses telles le régime de vacances, le temps supplémentaires, les griefs, la sécurité d'emploi et les salaires. Gagnant en moyenne environ \$4.15 l'heure, ils demandent une augmentation de leur salaire horaire de \$0.75, alors que l'employeur fait des offres différentes pour chacun des postes. Dans certains cas, cela se traduirait des diminutions de salaires ou des augmentations insignifiantes, selon le syndicat.

## aujourd'hui

De 9h à 12h, au 1237 B, rue Sanguinet, débat public sur le Village olympique temporaire organisé par les étudiants de l'École d'architecture de l'Université de Montréal.

A 9h30, à Magog, clinique de sang de la Croix-Rouge à l'école du Dominion Textile, 250, rue Principale est.

A 10h, à Victoriaville, ouverture de l'assemblée plénière de la Centrale des syndicats démocratiques, à l'école Le Manège, 6, rue Saint-Georges.

A 12h, à l'auditorium du Cégep Ahuntsic, rencontre avec l'explorateur Louis Nedar et présentation d'un film de sa réalisation.

A 16h30, à l'hôtel de ville de Saint-Lambert, assemblée publique du Conseil des maires de la Rive-sud.

A 17h, à Québec, au Petit Collège, inscription des délégués et des observateurs du cinquième congrès national du Parti québécois.

A 17h, aux foyers de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, vernissage de l'exposition "Le Val-Saint-Lambert" organisée par le ministère belge des Affaires économiques.

A 19h, à Rimouski, symposium organisé par les départements de Sciences religieuses des divers constituants de l'Université du Québec sur le thème "L'éthique, problématique et méthode".

A 20h, à l'Hôpital général du Lakeshore, 160 Stillview, Ponte-Claire, clinique de sécurité routière.

### 60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE VENTE



PIERRE BOUCHARD

BLEAU & ROUSSEAU INC

5014 ouest, rue Sherbrooke  
FOURRURES

VIENT DE PARAÎTRE...

AUX ÉDITIONS DU JOUR

# LA MORT ROUSSE

Pierre Châtillon



- Collection LES ROMANCIERS DU JOUR
- Un vieux peintre en bâtiment apprend qu'il est probablement atteint d'un cancer incurable. Tandis qu'on l'opère, il rêve, lui qui n'a jamais quitté son village, d'aller vivre avec intensité les derniers jours qui lui restent sous le soleil de quelque Floride transgérée par son heureux désir de ne pas mourir.
- Un grand roman d'amour capable de satisfaire le lecteur le plus exigeant.



ÉDITIONS DU JOUR...  
directeur général  
Claude Choquette

En vente partout au prix de \$5.75 — Distribué par les Messageries du Jour, 8255 rue Durocher, Montréal H3N 2A8 — Tél. : 274-2551

# Éditorial

## Où en est l'idée d'indépendance ?

De toutes les idées que l'on ressasse au Québec, aucune ne passionne plus les esprits que celle d'indépendance. Aucune, par contre, ne se prête aussi difficilement aux coups de sonde des spécialistes de l'opinion publique.

La difficulté vient des termes eux-mêmes, qui empruntent des significations très différentes d'un esprit à l'autre. Le mot "indépendance", par exemple, paraît moins radical aux yeux de certains que le mot "séparation". Chez d'autres, il produit l'effet contraire; pour certains, il peut être synonyme "d'autonomie"; pour d'autres, il peut tout aussi bien signifier une coupure encore plus complète que la séparation accompagnée d'une forme d'association.

Seul un instrument de mesure qui comporterait des mécanismes efficaces de vérification permettrait d'éviter ou d'équilibrer les écarts que peut entraîner l'emploi exclusif de l'un ou l'autre terme. Parce qu'ils ont décidé d'aller au plus court et de se limiter à l'emploi du mot "indépendance", les responsables du sondage de l'IQOP, dont La Presse publiait hier la deuxième tranche, n'offrent guère de garanties à cet égard. On a de même constaté, en lisant hier l'article de Daniel Latouche dans Le Devoir, qu'une question sur l'indépendance peut donner lieu à des réponses fort différentes selon qu'on y laisse le choix entre plusieurs formules ou qu'on y confine le répondant à deux ou trois seules réponses possibles. Ici encore, l'IQOP a opté pour le chemin le plus court. Les résultats y gagnent en clarté, mais pas nécessairement en précision scientifique.

En attendant que d'autres sondages viennent confirmer ou nuancer les constatations de l'IQOP, il faut bien commenter celui dont les résultats viennent d'être livrés par La Presse. Or, nonobstant les réserves qu'il faut faire, ce sondage comporte maints éléments intéressants de réflexion.

Pour les fédéralistes, la donnée la plus étonnante sera évidemment cette partie du sondage suivant laquelle deux Québécois contre un seraient opposés à l'indépendance, et donc plutôt favorables à l'option fédérale.

Le sondage n'invitait pas les répondants à se prononcer sur l'option fédérale: c'est là une autre de ses faiblesses. Il n'en reste pas moins qu'au plan concret et suivant la logique de notre système politique, être contre l'indépendance, c'est pencher généralement pour le fédéralisme.

On a vu hier que, si une élection générale avait lieu maintenant, le Parti libéral serait talonné par le PQ de beaucoup plus près qu'en octobre 1973. Si toutefois l'élection devait tourner en un mini-référendum sur le séparatisme, comme ce fut le cas en 1970 et en 1973,

il est permis de conjecturer qu'un grand nombre de ceux qui flirtent inoffensivement avec le PQ à l'heure présente reviendraient dans le giron libéral.

Si l'on compare à cet égard les résultats du vote de 1973 et ceux du sondage de l'IQOP, l'idée d'indépendance a apparemment fait des gains auprès des francophones, voire, en moindre proportion toutefois, des anglophones. Dans l'ensemble, cependant, il existe toujours une solide majorité de Québécois qui s'opposent, des deux côtés de la barrière linguistique, à la séparation du Québec. Sur ce terrain, le gouvernement actuel du Québec, avec son orientation pro-fédérale, représente nettement l'opinion majoritaire au Québec.

Le politologue Edouard Cloutier, de l'UQAM, s'appuyant sur un autre sondage fait par lui-même et Daniel Latouche au lendemain de l'élection d'octobre 1973, établit à quelque quatre points le progrès de l'idée d'indépendance au cours de la dernière année. Compte tenu des réserves faites plus haut sur le sondage de l'IQOP, ce diagnostic paraît réaliste.

On note cependant que c'est surtout auprès des électeurs âgés de 18 à 24 ans que l'idée d'indépendance mord. Dans tous les autres groupes d'âge, le taux d'adhésion à cette idée reste inférieur à 25%. Ici encore, on eût aimé connaître avec précision l'importance respective de chaque groupe d'âge dans l'échantillon qui a servi pour le sondage de l'IQOP. Cela n'empêche pas de conclure qu'on est loin, avec ces données nouvelles, du plafonnement dont certains parlaient trop facilement à propos de l'idée d'indépendance. Celle-ci, loin d'être en voie d'extinction, reste au contraire très vivante. Elle marque même des points, tout en demeurant fortement minoritaire.

Pour le Parti québécois, qui tient son congrès en fin de semaine, le sondage comporte des indications à la fois réconfortantes et exigeantes. Les responsables du parti auront constaté avec satisfaction que la position électorale du PQ s'est améliorée depuis un an. Ils devront aussi se rendre à une évidence non moins impérieuse: il devient essentiel que le PQ clarifie une fois pour toutes sa position sur la question des modalités de l'accession à l'indépendance.

Depuis des mois, on discute au sein du PQ sur les modalités de l'accession à l'indépendance. Or, si les attentes de l'opinion peuvent être là-dessus de quelque utilité, le sondage de l'IQOP les résume d'une façon qui eût certes pu et dû être plus claire, mais dont le sens général n'échappera à personne.

Une très forte majorité des personnes interrogées — soit 83% — sont d'avis que le PQ, s'il prenait le pouvoir, devrait consulter la population avant de "faire l'indépendance". Ici

encore, les mots peuvent être trompeurs. La question dit "avant de faire l'indépendance"; elle ne dit pas "avant de mettre en marche le processus devant amener un éventuel gouvernement péquiste à faire l'indépendance". La question parle de même de "consulter la population"; contrairement à la présentation qu'en fait La Presse, les réponses ne peuvent pas, par conséquent, parler de "référendum", vu qu'il n'était pas fait état de cette forme de consultation dans la question posée aux répondants.

L'insistance sur l'idée de consultation préalable ressort néanmoins avec une clarté fulgurante des réponses données par les personnes interrogées. Seul un parti résolu à ignorer l'opinion oserait demeurer indifférent devant une indication aussi forte.

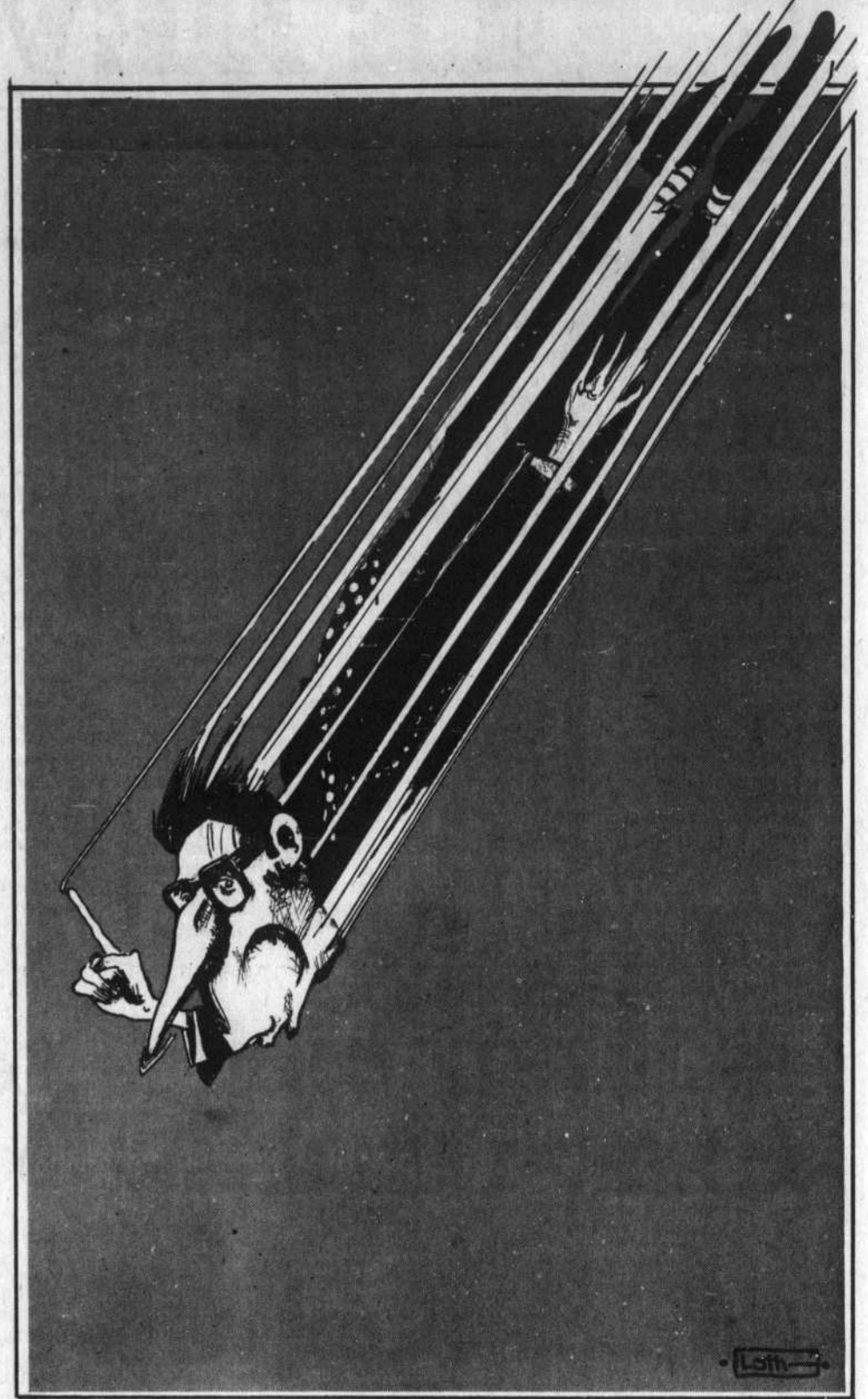
Autre aspect intéressant du sondage: si le PQ décidait d'éliminer de son programme l'idée d'indépendance, cela améliorerait-il ses chances de succès aux urnes? Cette question suscite, il est vrai, un fort pourcentage de réponses incertaines. La tendance est néanmoins claire: 52,5% des répondants considèrent que les chances du PQ seraient améliorées s'il laissait tomber l'idée d'indépendance.

Compte tenu des gains évoqués tantôt, le PQ serait bête de renoncer à une idée qui n'a cessé depuis dix ans de progresser dans l'opinion publique. Voudrait-il laisser tomber l'idée d'indépendance qui présida à sa naissance, qu'il ne le pourrait pas. D'un point de vue électoral, cependant, cette idée qui fait son originalité est aussi la principale pierre d'achoppement du PQ. Si un jour elle semblait condamnée à plafonner, le PQ serait obligé de réviser ses positions, sous peine de laisser éternellement le terrain à d'autres.

Quant au Parti libéral, ses positions semblent devoir rester fortes aussi longtemps qu'il réussira à se présenter et à se faire accepter comme le principal défenseur d'une option fondamentale qui est partagée par une forte majorité de la population.

Il y a néanmoins des limites aux actes de foi que ce parti peut attendre de la population. On a vu hier qu'il devra colmater des fissures importantes dans le bloc anglophone qui lui était, jusqu'à ces temps derniers, granitiquement acquis. Le fait que 26% des citoyens qui se disent disposés à voter pour le PQ soient en même temps opposés à l'idée d'indépendance est pour le Parti libéral un autre défi de taille: si des électeurs aussi nombreux se tournent vers un parti dont ils rejettent l'option première, c'est parce que dans l'image que l'autre parti majeur projette à leurs yeux, il y a des défauts sérieux qui exigent des correctifs rapides et radicaux.

Claude RYAN



— Ai-je l'air de reculer ?

## lettres au DEVOIR

### Donnez-nous au moins la chance de mourir en hommes

MM. Pierre Elliott Trudeau et Robert Andras

Je connais exactement les risques que je prends et les représailles auxquelles j'expose ma famille en Haïti en demandant au Devoir de rendre publique cette lettre. Ces risques, je les assume. Il fallait que quelqu'un le fasse, et, personnellement, je suis sûr de ne pas perdre tant ici qu'ailleurs.

Si, comme Pierre Gousse, vous considérez comme subversif un homme qui réclame le droit de vivre libre et debout, je suis subversif et fier de l'être. Si c'est aussi être communiste que de réclamer le droit à une vie décente, je le suis et fier de l'être. Alors répliquez ce journal et signez mon ordre de déportation. Mais si comme je le crois, vous pouvez être assez humains pour faire abstraction des collusions politiques et économiques canado-haïtiennes, et comprendre la situation des Haïtiens tant d'ici que de là-bas, alors au nom des miens, je vous en conjure, écoutez les appels qui sont faits en leur faveur. Je ne réclame rien pour moi. Je connais le goût et le prix de la liberté et je suis prêt à la payer. Mes autres frères n'ont pas encore connu ce desespoir.

Le régime de Duvalier n'a pu maintenir au pouvoir que grâce à la complicité des grandes puissances politiques internationales. Ce régime

n'était pas viable, n'eussent été l'appui du Département d'Etat américain et le fascisme sanguinaire des tortionnaires masqués. Ces derniers ont été formés par des cadres américains. Je sais de quoi je parle parce que comme beaucoup d'autres, j'ai été traqué, j'ai fait de la prison, j'ai été roué et j'ai quitté Haïti comme une bête traquée en utilisant toutes les ressources dont je disposais et qui n'étaient pas toutes morales. Qu'avons-nous trouvé ici sinon l'arrogance, le mépris des fonctionnaires, et le même fascisme que nous voulions fuir? Nous ne voulions pourtant que refaire nos vies et vivre enfin comme des hommes, libres et debout, sans psychose aucune.

Si comme les récentes déclarations du ministre de l'Immigration le laissent entendre, le gouvernement canadien n'a pas l'intention de se laisser flechir, et a délibérément décidé d'envoyer comme à Auschwitz un millier d'êtres humains à la boucherie, alors ayez un geste digne de la réputation d'humanisme que s'est fait votre pays. Donnez-nous la chance de mourir en hommes. L'argent des contribuables canadiens dont vous allez vous servir pour nous envoyer à l'abattoir, utilisez-le autrement et donnez une arme à chacun de nous, que nous puissions défendre nos vies et ne pas mourir comme des bêtes sauvages.

Nous ne sommes pas des héros. Nous serions même plutôt lâches d'avoir abandonné notre pays à ces vautours du régime. Mais avions-nous le choix? Avons-nous encore le choix? Quand les conditions politiques et économiques d'un pays ou la terreur, la brutalité, l'élimination physique arbitraire sont érigées en système, ont contribué à pourrir une vie au point de la rendre invivable, l'être humain n'a d'autre choix que de désespérer ou de la subversion et la révolte. Personnellement, j'ai choisi la subversion et la révolte. Tant que j'étais en Haïti, je n'avais pas d'autre issue.

Chaque homme porte en lui l'instinct de conservation. Nous aussi malgré la couleur de notre peau. Et nous ne retournerons pas en Haïti sans avoir lutté jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Quant à mourir...! Deville Turenne a choisi de se prendre dans sa prison de Fort Lauderdale. Je fais le même choix, celui de mourir mais de mourir pour mon pays à défaut de pouvoir vivre ailleurs. Mais de mourir debout comme un homme.

Messieurs, vous nous avez accablés à ce desespoir, alors ayez l'élégance au moins de nous fournir les moyens de nous en sortir. C'est la seule forme d'humanisme que j'attends de vous.

Serge BAGUIDY-GILBERT  
Montréal, le 9 novembre 1974.

### Les mauvais paris du Parti québécois

L'émission "Le 60" du mardi 12 novembre dont une partie était consacrée à la stratégie du Parti Québécois, Pierre Nadeau a présenté le sujet de la proposition de référendum en disant que pour M. Claude Morin, il ne fallait pas forcer les citoyens à faire deux choses en même temps: se choisir un député et voter pour l'indépendance.

Mais en votant pour un candidat qui est en faveur de l'indépendance, ne vote-t-on pas nécessairement pour l'indépendance? Comment séparer les deux à moins d'une distinction astucieuse et artificielle, pour ne pas dire spécieuse, ou à moins que le candidat ne cache sa véritable opinion politique? Qu'il cache son opinion ou qu'il y renonce, ce n'est là rien d'édifiant ni de rassurant pour l'électeur. Je trouve toute cette histoire de bien mauvais augure et je pense, en voyant l'émotion qui a suivi le P.Q. depuis l'avant-dernière élection générale québécoise, que bientôt il n'y aura plus de parti indépendantiste au Québec... à moins qu'après le congrès ou on aura adopté la proposition de référendum, il n'y ait scission et formation d'un nouveau groupement indépendantiste, ce qui

n'est pas une perspective très encourageante non plus. Vraiment, les vifs actuels du P.Q. manquent de vision politique et de sens électoral, eux qui pourtant ne parlent que de prise du pouvoir et reprochent aux adversaires du référendum de dédaigner le sain électoralisme. Or ce sont ces derniers qui se soucient davantage — mais intelligemment — de la prise du pouvoir. Peut-être vraiment croire que les électeurs choisiront majoritairement le P.Q. dans des circonstances aussi troubles et avec des perspectives aussi incertaines sinon inquiétantes (que ne dissuadera pas la promesse du référendum) seulement à cause de l'attrait d'une administration plus propre et d'un programme social plus généreux? Ces traits ne sont aucunement assez forts pour compenser chez les citoyens la peur de l'indépendance (qui demeurera à leurs yeux le but que les péquistes auront derrière la tête), peur renforcée d'ailleurs par la peur des chefs péquistes eux-mêmes. Comme l'a dit en d'autres mots Marcel Rioux, les citoyens ont besoin d'un projet qui en vaille la peine, qui soit assez stimulant pour chasser la peur. Lévesque et Parizeau ont raison de vouloir briser la

peur, mais ils ont employé jusqu'ici les mauvais moyens: on n'a jamais vu un général donner du cœur au ventre à ses troupes en leur affirmant que l'expédition à faire n'était pas dangereuse; ce qu'il leur dit surtout, c'est qu'elle est nécessaire et qu'il faut vaincre, que la lutte en vaut la peine. Comme l'a exposé aussi de façon magistrale M. Armand Croteau (lettre au DEVOIR du 12 novembre), le référendum, c'est la porte ouverte à une lutte acharnée envers un pouvoir trop naïf et sans fermeté suffisante.

Mais M. Lévesque dit dans le dernier numéro de Québec-Press, que "le vote accordé au PQ en 1973 est une vote stable, qui ne peut pas diminuer", alors que le vote péquiste a connu un certain nombre de reculs dans la région montréalaise en cette même année de 1973; alors que le Parti Libéral avait déjà révélé sa pourriture pendant son premier mandat et a pourtant été réélu avec une plus forte majorité, Lévesque mise sur la décadence des libéraux pour obtenir leur place; il pense même reprendre le pouvoir en 1976. C'est à rendre malade!

G.-O. COLPRON  
Montréal, le 12 novembre 1974.

### Pourquoi pas les cours de droit par correspondance ?

M. le Barronnier Barreau du Québec

Étant donné le nombre restreint de places disponibles pour l'étude du droit au Québec, étant donné le nombre considérable d'inscriptions refusées en droit chaque année, étant donné la libéralisation de plus en plus grande de la profession du droit, la mise sur pied d'un programme de droit par correspondance ne serait-elle pas justifiée? D'autres pays plus avancés que le Québec offrent déjà des cours de droit par correspondance.

Hugo Black, le plus grand des juristes de la plus haute Cour des États-Unis n'a-t-il pas fait ses études par correspondance?

Afin de rendre le droit plus accessible au plus grand nombre de Québécois possible et ainsi libérer notre peuple des contraintes du passé, je

souhaite que le Barreau libéralise le plus possible les études de droit.

Louis BISSONLIEU, d.b.e.  
Aylmer, le 2 novembre 1974

## LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dans le siège social au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville Labelle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$40 par année; six mois \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois \$25; trois mois \$13. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition hebdomadaire, livrée à domicile par semaine: \$120 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste en vertu de la Loi sur le droit de la presse: \$120 par année. Courrier de deuxième classe enregistrée numéro 0838. Directeur: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE 844-3361 (lignes groupées).

## bloc-notes

### Nos cages à tigres

Il aura fallu la menace d'un évadé pour inciter le Solliciteur général, M. Warren Allmand, à inviter les journalistes à Saint-Vincent-de-Paul. Et Saint-Vincent-de-Paul n'ayant pas changé depuis le temps où ce pénitencier doit être démoli, les journalistes ont retrouvé les mêmes conditions navrantes et révoltantes qu'on tant de fois été dénoncées, en vain, pendant des années.

Il m'a déjà été donné de passer une soirée dans un pénitencier à sécurité maximum: les constructions étaient modernes et le système à la fine pointe de la technologie pénitentiaire: ce régime n'en restait et n'en reste pas moins foncièrement inhumain.

Que la cage soit propre ou qu'elle soit infecte, elle réduit le détenu à un niveau de fauve. Placés dans de telles conditions de répression psychologique, les prisonniers affrontent dans un premier temps leurs vis-à-vis obligés, les gardes. À leur tour les gardiens sont placés dans une situation qui les amène à brimer les détenus. On n'a pas idée de mille et une injustices qui peuvent survenir dans la vie ordinaire d'un pénitencier sans que les détenus puissent invoquer le secours d'une convention, d'un règlement, d'un tribunal impartial.

Il faut avoir vu ces prisons d'adultes et des prisons d'enfants pour se convaincre qu'il y a pire que les criminels et les délinquants qui ont été et sont encore enfermés dans ces camps et bâtisses inhumaines. Oui il y a pire que les fraudeurs ou les assassins qui crouissent derrière les barreaux: il y a les architectes qui ont conçu de telles aberrations; il y a les fonctionnaires et ministres qui ont donné leur approbation à semblable définition de l'espace carcéral; il y a ceux qui sont témoins de semblables cavernes et qui se taisent encore en 1974.

Les prisons sont surpeuplées et il faut encore loger des détenus dans des cellules infernales tout simplement parce qu'il y a trop de gens derrière les barreaux qui n'ont aucune raison d'être ainsi privés de leur liberté de mouvement. Seuls devraient être totalement privés de liberté ceux qui représentent une menace réelle et directe à la sécurité des gens. Les autres devraient être confiés à des agents de probation et à des comités de citoyens prêts à résoudre avec chaque intéressé les problèmes qui l'ont conduit au crime et qui doivent être réglés si l'on veut réduire la récidive.

Mais il y a plus sérieux encore. Ce n'est pas parce qu'un homme a commis un crime et qu'il est encore dangereux pour la société qu'il faut en faire une bête et le priver de tous ses droits ou presque. Derrière les murs qui pro-

tègent la société, un régime propre à reconstruire la personnalité et la dignité des prisonniers devrait être substitué à l'inconcevable système de brimade et d'étouffement qui enserre la vie privée des détenus.

Ce système inhumain est maintenu en place parce que les politiciens ont peur de faire face à leur responsabilité et à l'opinion publique. Le préjugé courant, c'est que si on relâche la vigilance, ces "monstres" vont faire de nouvelles victimes. Les dernières évènements et les drames qui les ont suivies montrent au contraire, que c'est le système des cages qui amène les détenus à devenir des laves et à bondir par-dessus l'illusoire barrière, électrifiée ou non, qui les sépare des "bons" citoyens. C'est le régime carcéral actuel qui aggrave les déséquilibres et la désespérance des "durs" et les pousse aux pires excès, en dedans comme en dehors des barreaux.

La société n'est pas protégée, elle est au contraire menacée par les prisons actuelles. Voilà ce qu'il faut expliquer aux bureaucrates et aux hystériques de la répression aveugle et brutale. Des bingos, des incendies, des prises d'otage, des meurtres, mais que faudra-t-il donc pour qu'on découvre enfin la nature de ce système qu'on maintient et qu'on aggrave contre toute raison et toute humanité?

Voilà bien un "secteur", un autre, où le gouvernement Trudeau devrait rouvrir son cartable de la société juste, et où le ministre Jérôme Choquette devrait faire l'effort de déblocage qu'il a entrepris, avec succès, ailleurs.

### Dure enquête...

Les rares journalistes à couvrir l'enquête relative à la Main-d'oeuvre et à l'Immigration ont dû finalement vider les lieux faute de pouvoir accomplir leur travail. L'enquête que préside le juge Claire L'Heureux-Dubé n'est pas la première dans l'histoire du journalisme ces dernières années, elle n'a porté sur des affaires ni donné lieu à des révélations telles que la presse aurait mal agi en publiant les noms des témoins. L'enquête, en fait, n'a pas eu l'impact qu'elle aurait dû avoir, et la responsabilité en retombe à la Commission qui n'a pas su faire un choix judicieux entre l'enquête publique qu'elle devait faire et l'enquête privée à laquelle elle aurait voulu réduire les journalistes.

Il est bien évident que certains noms et certains faits, dans toutes les enquêtes, doivent être tus par les journalistes, et les journalistes s'y prêtent volontiers, tellement s'imposent les motifs qui justifient cette réserve. L'institution du huis clos existe dans ces cas, elle aurait pu fort bien être utilisée dans les témoignages ou dans les parties de témoignages qui le justifiaient.

En imposant dès le départ un huis clos sur tous les noms, la Commission Dubé n'a pas permis à tous les intéressés d'être en mesure de se faire entendre. Elle a embrouillé inutilement le fil de l'enquête. Elle a surtout créé et alimenté les craintes qui ont fusé ici et là de voir la Commission profiter de l'anonymat général pour protéger les "vrais coupables" ou les "complices haut placés".

Où bien en effet une enquête est publique, et alors les journalistes doivent pouvoir identifier les témoins autant que les citoyens peuvent sur place le faire eux-mêmes, ou bien elle est privée.

Si elle est publique, on ne doit pas en restreindre la portée sans motif et on ne saurait présumer que tous les témoins ne doivent pas être identifiés.

Il m'a été donné de couvrir l'enquête d'Anjou. Au fur et à mesure de son déroulement, le juge demandait aux journalistes de ne pas nommer telle personne ou de ne pas mentionner tel fait dont la preuve n'avait pas encore été complétée à la satisfaction des commissaires. Ces huis-clos étaient maintenus ou levés, suivant la suite des événements, nul n'était ébloué injustement ou sans raison grave. L'enquête n'en conservait pas moins son caractère public et quiconque en suivait le déroulement dans les médias d'information pouvait, s'il avait des informations pertinentes à transmettre aux enquêteurs, le faire en connaissance de cause.

Avec raison, le juge L'Heureux-Dubé a voulu rassurer les immigrants dont la situation ne saurait être assimilée à celle des citoyens déjà installés dans la société et dans ses habitudes. Dans toutes les enquêtes publiques, il y a des témoins qui demandent du reste une telle protection. Elle aurait pu être accordée à ceux qui avaient des motifs de la demander. Les témoins qui ne se prévalaient pas de cette exception auraient pu alors être identifiés publiquement.

On a tu les noms des fonctionnaires qui ont profité de leurs pouvoirs pour exiger un accueil particulier de la part de certaines immigrantes. Ma foi, quand on est à ce point gaillard, on ne devrait pas craindre de faire ses preuves publiquement! Au reste, en ca-

chant les uns, la Commission n'a pas protégé la réputation des autres.

L'enquête est dure, mais c'est l'enquête. On le saura la prochaine fois.

### L'incident Lalonde-Bronfman

Après avoir d'abord pris l'incident Lalonde-Bronfman à la légère, le premier ministre Trudeau a finalement dû prévenir les membres de son cabinet qu'ils ne devraient pas voyager aux frais d'entrepreneurs privés, mais généralement imputer leurs dépenses de transport au gouvernement. Il est bien évident qu'après avoir accepté un voyage en Israël à bord d'un avion de la distillerie Seagrams, le ministre de la Santé n'aurait rien amélioré les choses en acceptant de Molsion un voyage en Égypte.

Le député de l'Opposition qui a soulevé l'affaire songeait à la délicate position dans laquelle ce voyage plaçait un ministre appelé à prendre des décisions ou à faire des commentaires dans le domaine des boissons alcooliques. La réplique de M. Trudeau montre que ce voyage gratuit était aussi de nature à faire croire que ces familiarités n'aident pas à rétablir la crédibilité du gouvernement d'Ottawa quant au traitement égal qu'il doit accorder aux parties en cause dans les problèmes du Proche-Orient.

Tous les États et de nombreuses firmes offrent de tels voyages aux journalistes par exemple, dans le cadre de leurs programmes d'information ou de promotion touristique. Les grands médias d'information ont les moyens matériels d'assumer eux-mêmes ces dispendieux frais de voyage, d'autres non, et encore récemment des journaux de Chicago annonçaient des normes en ce domaine. Les États pauvres sont sans doute enclins à laisser leurs ministres voyager à bord des avions mis à leur disposition par les grandes compagnies. Le gouvernement du Canada n'a pas été réduit à cette pénurie encore.

Les ministres devraient voyager aux frais de l'État dans l'exercice de leurs fonctions; dans leurs activités privées, ils devraient voyager à leurs propres frais, ou du moins s'abstenir de voyages offerts par des entreprises ou des personnes pouvant avoir intérêt à éveiller leur "compréhension".

Jean-Claude LECLERC

des idées

des événements

des hommes

Les travaux parlementaires à Québec

# Pour une véritable "charte" des droits de l'homme

par JACQUES-YVAN MORIN

Les Québécois attendent une charte des droits de la personne et du citoyen depuis plus de dix ans maintenant. On en parlait déjà avant 1960, à l'époque où le Québec offrait un saisisant contraste avec les principes qui avaient été consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948.

Nous souhaitons tous une charte authentique depuis longtemps. Aussi va-t-il sans dire — je m'empresse de rassurer le ministre de la Justice sur ce point — que nous voterons, nous de l'Opposition, en faveur de tout projet, si modeste soit-il, qui favorise l'avancement des droits de l'homme.

Malheureusement, il nous faut constater que le projet qui nous est proposé ne constitue pas une véritable "charte" ou loi fondamentale qui l'emporterait sur toutes les autres lois et pourrait servir de cadre général de référence pour la législation. On nous propose au contraire une loi "bien ordinaire". Cela vaut mieux que rien, assurément, mais ce n'est pas ce que nous attendions de la part d'un gouvernement qui se dit, depuis plusieurs années, résolu à protéger efficacement les droits de la personne. C'est ce qui fait crain-

dre au Barreau du Québec, dans l'une de ses récentes déclarations, que le projet ne demeure "une déclaration de beaux principes ou un énoncé de vœux pieux". Pourtant, la nécessité d'une loi cadre dont les principes primeraient les lois ordinaires et qui ne pourrait être modifiée par la suite que par une majorité spéciale ou qualifiée de cette Assemblée se fait sentir depuis longtemps.

## Fin de la société traditionnelle

Depuis quelques décennies, en effet, sont apparus au Québec deux phénomènes qui ont transformé complètement la société traditionnelle, au sein de laquelle les personnes étaient davantage intégrées, davantage protégées par les liens communautaires qu'elles ne le sont aujourd'hui. Ce sont la société industrielle et l'Etat moderne. La première a littéralement balayé les anciennes structures, les laissant à la merci du laisser-faire économique et social. Puis, nous avons été témoins de l'intervention croissante de l'Etat, appelé par le vide laissé par le laisser-faire, de l'apparition d'une bureaucratie qui, pour bienveillante qu'elle soit, n'en constitue pas moins "un mons-

tre froid" pour ceux qui se nomment volontiers "le monde ordinaire".

Le laisser-faire économique a entraîné des tensions entre classes sociales, qu'il a d'ailleurs contribué à créer. Il a accentué l'exploitation de l'homme par l'homme au Québec et remis en question les droits des personnes dans un contexte entièrement nouveau. Quant à l'Etat, souvent perçu comme l'arbitre de ces nouvelles tensions ou comme la providence des faibles, il n'a été jusqu'ici qu'un fort médiocre arbitre, quand il n'était pas tout simplement le garant de l'ordre — d'aucuns diront: du "désordre établi". Entre le dispensateur de pensions et de subventions destinées à corriger les pires abus du système, et les citoyens ordinaires, il s'est établi des rapports de haut en bas, de technocrates abstraits à personnes aux prises avec des problèmes fort concrets. C'est avec raison que l'on a soulevé, dans ce contexte, le problème de la "personne humaine", ce slogan si cher à mes voisins de droite. La personne, il faut bien le dire, dans ce nouveau contexte, n'est souvent plus qu'un numéro matricule.

Nous sommes donc devant la nécessité d'un nouveau contrat social et j'imagine que le projet

du ministre a pour but de répondre, au moins partiellement, à ce besoin. La vie communautaire d'antan n'est plus qu'un souvenir. Il faut inventer de nouvelles formes de vie en commun dans une société industrielle et urbanisée, implémentable pour ceux qui ne sont ni forts, ni puissants, ni riches. Il nous faut repenser les buts de la collectivité, la place qu'y occupe l'individu et, de ce point de vue, une charte — une vraie charte — des droits de l'homme constitue un instrument important de construction sociale. La rédaction d'une telle charte constitue une occasion unique de définir les exigences réciproques des particuliers et de la collectivité ainsi que les droits sociaux, économiques, politiques, culturels des québécois et leurs libertés fondamentales. Il est temps que le législateur intervienne notamment pour garantir un meilleur équilibre entre la liberté des personnes et les pouvoirs requis pour le fonctionnement d'une machine administrative et policière de plus en plus complexe, qui ressemble à une sorte de vaste ordinaire.

## Droits individuels et épanouissement de la majorité

A côté de ces deux phénomènes, qui sont à vrai dire universels, il en existe un troisième qui, lui, est particulier au contexte québécois et nécessaire, lui aussi, l'adoption de règles du jeu nouvelles sur les plans politique et social. Dans une société longtemps demeurée monolithique, où la majorité affirmée de plus en plus son droit à une existence distincte, en tant que nation se manifeste dans le même temps le pluralisme ethnique et religieux des Québécois. L'Etat se voit forcé d'intervenir à nouveau pour assurer la coexistence pacifique des groupes et des croyances, tout en permettant à la majorité longtemps minorisée de prendre sa place au soleil.

De surcroît, l'apparition de groupes politiques dont les idées plus ou moins radicales paraissent volontiers suspectes au pouvoir, ne doit plus servir de prétexte à des occasions multipliées d'ingérence policière, d'arbitraire, d'intimidation, comme nous en avons connues il n'y a pas si longtemps. C'est l'un des buts essentiels d'une charte digne de ce nom, que d'assurer les libertés publiques des citoyens, j'entends la liberté de penser, la liberté d'exprimer ses idées et de se grouper pour les défendre. L'exercice de ces

libertés, dans une démocratie, ne saurait être subordonné à des restrictions autres que celles qui, expressément prévues dans la loi, constituent des mesures absolument nécessaires au respect des droits et des libertés d'autrui, à la sauvegarde de la paix publique et à la prévention du crime.

Le ministre de la Justice a déclaré que le Québec ne saurait rester à l'écart du vaste mouvement d'idées qui se développe en Occident aujourd'hui et qui tend au respect de la personne. Ce courant plonge, en effet, ses racines dans l'histoire d'une civilisation à laquelle les Québécois appartiennent de façon très profonde.

Nous avons été longtemps maintenus dans l'isolement par rapport aux pays avec lesquels nous partageons cette civilisation mais, depuis quelque temps, nous sortons de cet isolement et nous voulons participer pleinement à tous ces courants d'idées. Toutefois, si telle est bien notre démarche, poursuivons-la jusqu'au bout. Donnons-nous une authentique charte des droits et non un document qui, s'il constitue un pas dans la bonne direction, n'en demeure pas moins un document à portée fort limitée.

## Une loi qui ne devrait pas être subordonnée aux autres lois.

On a opposé divers arguments à ceux qui voulaient que le Québec se donne une loi fondamentale sur les droits de l'homme. Le ministre a repris à son compte certains de ces arguments et il importe de les analyser. Le parlement, nous dit-on, ne saurait, en régime parlementaire d'inspiration britannique, conférer la primauté à une loi par rapport aux autres et ne pourrait, de toute façon, se lier les mains pour l'avenir. Il y a là deux arguments distincts, mais complémentaires.

Pour ce qui est de la primauté de la charte, le ministre nous dit qu'il préfère laisser "coexister" les lois qui viendraient à l'encontre du projet actuel. Il a souligné le fait que si un doute surgit dans l'interprétation d'une disposition qui paraît contraire aux droits de l'homme, ceux-ci prévaudraient, mais c'est là une situation exceptionnelle. Nous savons bien que, dans la plupart des cas, les contradictions sont flagrantes entre le droit actuel et le projet de loi. La loi qui l'emportera sera celle qui sera la plus précise.

C'est le second alinéa de l'article 45 dont nous devons tenir compte dans ce débat. La loi, nous dit-on, ne doit point être interprétée de manière à modifier ou restreindre la portée de toute autre loi, c'est-à-dire, si je ne m'abuse, toute loi antérieure ou postérieure à la présente. C'est donc un abus que de qualifier ce projet de "charte". Ce mot traduit d'ordinaire le caractère fondamental d'un document législatif. Ce qui nous est proposé, c'est une loi ordinaire qui peut être contredite ou modifiée complètement demain par toute autre loi.

Le proposateur nous a dit: nous créerions de la confusion et de

l'ambiguïté si nous précisions que cette loi l'emporterait sur le reste de la législation, il faudrait alors, ajoute-t-il, prévoir de nombreuses exceptions dans la charte même. Je conviens que c'est une difficulté car il n'est pas facile de dire tout l'essentiel dans une loi fondamentale. Toutefois, beaucoup de pays l'ont fait et je ne vois pas pourquoi le Québec ne pourrait pas en faire autant. En outre, la Convention européenne sur les droits de l'homme, qui a servi de base à la législation dans de nombreux Etats possède ce caractère fondamental; toutes les lois nationales doivent lui être conformes. On a pris soin, cependant, de réserver les cas où des mesures sont nécessaires pour assurer la paix publique, la prévention du crime ainsi que le respect des droits et des libertés d'autrui. Il serait possible d'inclure dans la charte québécoise une disposition générale de cette sorte et un certain nombre de dispositions plus précises qui permettraient de donner plus de mordant aux droits et libertés que nous prétendons protéger.

Malheureusement, c'est là la loi qu'on nous propose qui va engendrer l'ambiguïté et la confusion. En effet, en lisant ce projet, devenu loi, personne ne connaîtra avec certitude l'étendue de ses droits parce qu'il faudra toujours se référer aux autres lois pour voir si ne s'y trouverait point quelque restriction ou même quelque disposition en sens contraire. On ne sera jamais sûr, de prime abord, qu'on peut bénéficier pleinement du droit et des libertés qui y sont énoncés dans la soi-disant "charte".

Lois fondamentales et régime parlementaire

Le second argument est tout aussi spécieux: la souveraineté du Parlement serait le principe fondamental contre lequel rien ne saurait prévaloir, pas même les droits de l'homme. On reconnaît là le dogme des auteurs britanniques du siècle dernier. Dicey enseignait, en effet, que le Parlement britannique ne pouvait restreindre ses propres

■ Dans le cadre du débat sur le projet de loi du ministre de la Justice proposant une charte des droits de l'homme pour le Québec, le chef de l'opposition, M. Jacques-Yvan Morin, a fait mardi une intervention remarquée dans laquelle il reproche surtout au gouvernement de ne pas aller assez loin. M. Morin fut, de 1966 à 1968, rapporteur du Comité nommé par l'Office de révision du Code civil en vue de rédiger un projet de codification des droits fondamentaux et des libertés publiques au Québec. Il fut de ceux qui, dès le début des années 60, réclamaient une charte québécoise des droits humains.

pouvoirs par une loi. Il serait donc impossible de conférer un caractère fondamental aux lois destinées à protéger l'individu et impossible de stipuler, par exemple, que ces lois ne sauraient être modifiées, par la suite, que par telle ou telle majorité renforcée de l'Assemblée nationale (c'est la technique dite de l'entrenchment).

Pourtant, la jurisprudence contredit à la fois Dicey et le ministre. S'il est indéniable qu'un Parlement ne peut limiter sa propre compétence discrétionnaire, ni celle de ses successeurs, quant au fond ou à la substance de la législation, plusieurs auteurs modernes ont soutenu qu'il lui est cependant possible de se lier quant à sa manière de légiférer dans l'avenir, en matière de droits fondamentaux. Ivor Jennings, par exemple soutient qu'en dépit du dogme traditionnel, le Parlement peut se lier pour l'avenir quant au mode d'amendement de certaines lois. Ce raisonnement me paraît répondre mieux aux besoins de la société moderne et de la protection des personnes que le dogme autoritaire de Dicey et des autres auteurs sur lesquels s'appuie la thèse du gouvernement. La jurisprudence du Commonwealth donne plutôt raison à ceux qui soutiennent que le Parlement peut se lier quant à la procédure. Je me réfère, en particulier, à l'arrêt Harris contre The Minister of The Interior, lequel a été rendu par la Cour Suprême de l'Union sud-africaine en 1952, au moment où le Parlement sud-africain prétendait établir une double représentation au sein des institutions parlementaires. C'était au début de

Suite à la page 6: Charte

## L'univers sans pitié des États souverains

# L'étrange itinéraire d'un dissident lithuanien

par JAMES EAYRS

Créature de l'Etat qui lui donne la personnalité juridique, sinon toujours la protection dont il a besoin, l'individu devient souvent, de nos jours, la victime des jeux de la politique mondiale.

Dès qu'il s'éloigne du bercail souverain de l'Etat, l'individu est perdu. Il est aussi exposé au danger que le pion qui s'aventurerait sur l'autoroute 401 par un soir de pluie. Il est sans recours.

Ecoutez ce jugement porté par Lord Denning, maître britannique des Rôles, dans une affaire récente qui opposait la reine au secrétaire britannique de l'Intérieur agissant au nom d'un nommé Thakrar. Le dénommé Thakrar était en l'occurrence un Ougandais chassé de son pays qui cherchait refuge

en Angleterre contre la brutalité du général Amin. Mais rien à faire dans son cas.

Ecoutez plutôt Lord Denning. "Faudrait-il", écrit le savant juriste, "que le droit international accordé à chacun de ces individus, s'ils sont chassés de leur pays, le droit de venir s'installer dans ces petites îles? Certainement pas. Jusqu'à ce jour, le droit international ne s'est jamais saisi du phénomène des expulsions en masse. Même s'il avait statué là-dessus, les normes qu'il aurait édictées auraient été définies entre deux Etats et non pas entre un individu et un Etat. Dans l'hypothèse où de telles normes existaient, l'Ouganda pourrait les invoquer contre l'Angleterre, mais aucun individu ne pourrait faire de même".

Thakrar pourrait observer avec amertume que si la justice est une Dame, la loi est une garce!

Si l'on veut voir jusqu'à quel point l'individu peut être réduit à néant dans l'univers sans pitié des Etats souverains, on ne saurait trouver de cas plus éloquent que celui de Simas Kudirka.

Né et élevé en Lituanie, Simas Kudirka avait onze ans lorsque les forces armées soviétiques envahirent sa patrie le 15 juin 1940. Il avait douze ans lorsque l'occupation soviétique fit place à l'occupation nazie. Il avait quinze ans lorsque l'armée soviétique reconquit la Lituanie et étouffa pour longtemps la liberté de son peuple. Jusqu'à ce jour, le lot du patriote lithuanien a été de subir les déportations massives, quand ce n'était pas d'être voué purement et simplement à la mort.

Simas Kudirka échappa à ce sort en devenant marin dans la flotte marchande soviétique. Pour avoir refusé de se joindre au Parti communiste, il se vit priver de promotions auxquelles son intelligence et sa formation lui donnaient droit.

Après avoir servi à bord de navires de fret qui longent les côtes soviétiques, il fut affecté à l'un de ces navires-usines géants qui accompagnent les flottes de pêche russes dans leurs incursions dans les zones de pêche de

l'Atlantique Nord. Pour Simas Kudirka, le nom du navire rappelait péniblement les souffrances de sa mère-patrie. Ce navire s'appela Sovetskaya Litva, "Lithuanie soviétique".

Le travail de Kudirka consistait à nettoyer les toilettes et à cueillir les ordures à bord du navire. Les commissaires politiques à bord du Sovetskaya Litva voulaient sans doute que le cas de Bolshievik trop tiède serve d'exemple aux autres.

Dans l'après-midi du 23 novembre 1970, le Sovetskaya Litva, qui était alors en mer depuis de nombreux mois, vint accoster à côté d'un navire de la garde côtière américaine appelé "Le Vigilant". Les navires étaient convenus de se rencontrer dans les eaux territoriales américaines, au large de la Vigne de Martha, afin de permettre à des personnages officiels des Etats-Unis et de l'URSS de conférer au sujet de certaines pratiques de pêche de la flotte russe qui menaçaient d'épuiser les stocks de flet et mettaient ainsi en péril le gagne-pain des citoyens de New Bedford, au Massachusetts.

Simas Kudirka vit dans cette rencontre des deux navires la chance de sa vie. Il décida de la tenter pour le mieux ou pour le pire. S'il devait réussir, sa vie en serait transformée. S'il devait échouer, il savait que cela pourrait lui coûter la vie. Il sauta, au sens le plus littéral du terme, d'un navire dans l'autre, sautant d'une hauteur de 15 pieds vers le pont supérieur du Vigilant afin de saisir un câble de fer suspendu à la proue du navire américain et de se hisser ensuite à bord de celui-ci.

Il ne lui vint même pas à l'esprit de demander l'asile politique aux officiers américains du navire. Il prit pour acquis que l'asile politique lui serait accordé automatiquement. Aussi se contenta-t-il de remercier ses hôtes avec joie et profusion. Mais c'était là un geste de reconnaissance prématuré.

La procédure hallucinante que déclencha l'arrivée de Kudirka à bord du navire américain illustre à souhait la bêtise multifacette de la déformation bureaucratique. Les codeurs au-

tomatiques cessèrent de fonctionner. Des personnages officiels s'employèrent à suivre les ordres plutôt que leur sens élémentaire de la décence. Les services gouvernementaux qui furent impliqués dans l'affaire alourdirent le mécanisme avec des avis contradictoires.

Personne au Département d'Etat ou dans le personnel de la Garde côtière ne s'avisa de comprendre que le marin qui avait fui le navire soviétique pour se réfugier à bord du Vigilant n'était pas un Russe mais un Lithuanien. La connaissance de ce fait aurait pu faire toute la différence. Car les Etats-Unis ne reconnaissent pas alors — et ne reconnaissent pas encore — l'appropriation par l'Union Soviétique des trois états baltes de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie.

La décision ne fut pas prise par le Département d'Etat des Etats-Unis. Elle fut plutôt prise par la Garde côtière des Etats-Unis, et plus précisément par le contre-amiral William B. Ellis, officier commandant du premier district de la Garde côtière, où l'incident se produisit.

L'amiral Ellis n'eut aucune difficulté à disposer du cas. A ses yeux, Simas Kudirka n'était pas un réfugié mais un déserteur. Or, les amiraux n'ont pas d'admiration pour les déserteurs. Aussi l'amiral Ellis ordonna-t-il au capitaine du Vigilant de renvoyer Kudirka à son navire.

Cette décision équivalait à condamner Kudirka à la mort. Mais elle fut prise et exécutée dans des circonstances empreintes d'infamie. Pendant que le Vigilant pour reprendre en mains le fugitif, un groupe d'officiers et d'hommes d'équipage soviétiques battirent sans merci la victime. Pendant ce temps, les Américains se tenaient debout, à côté, et ne firent rien pour défendre la malheureuse victime.

Les deux navires étaient maintenant séparés. Le corps mutilé de Kudirka fut ramené à bord du Sovetskaya Litva à l'aide d'une chaloupe. Personne à bord du Vigilant ne pouvait dire s'il était vivant ou mort. On ose soupçonner que quelques-

uns, au moins, étaient inquiets.

Kudirka était encore vivant, comme la suite des événements devait le montrer. L'incident donna lieu à des réactions si vives que l'on évita d'infliger à Kudirka la peine de mort pour sa défection manquée. Il dut subir le procès secret auquel les prisonniers politiques ont été habitués. Il se vit condamner à dix ans de réclusion dans un camp de travaux forcés.

Le sort de Simas Kudirka semblait ainsi scellé pour longtemps: il ne semblait plus devoir attendre rien d'autre que la destruction de son corps et de son esprit dans un donjon mordavian. Tel à d'ailleurs été le sort de milliers de ses compatriotes lithuaniens, de millions de ses concitoyens.

Mais des Américains d'origine balte et d'autres personnes à l'esprit miséricordieux découvrirent, en cherchant à venir en aide à Kudirka, que sa mère était née à Brooklyn, dans l'état de New York.

Interprétant plutôt librement la loi américaine de la nationalité, le gouvernement des Etats-Unis décida en juillet 1974 de conférer la citoyenneté américaine au fils de madame Kudirka. Cette décision suffisait à assurer la libération de Kudirka. Dans une époque de détente comme celle où nous sommes entrés, il ne saurait être toléré qu'un citoyen américain soit condamné à moisir dans un camp de travail soviétique. A la suite de négociations conduites à un niveau élevé, Kudirka fut libéré.

La semaine dernière, Kudirka, sa femme et leurs deux enfants arrivaient aux Etats-Unis afin d'y commencer une nouvelle vie.

On souhaiterait pouvoir trouver une mère née à Brooklyn pour tous ces objecteurs de conscience qui moisissent dans les prisons de l'Union Soviétique — pour ces Valentyn Moroz, ces Danilo Shumuk, ces Vladimir Bukovsky, ces Yvan Svitlychny, ces Vladimir Markman, ces Mikhail Dornovich, dont la liste sans fin ressemble à cet appel aux victimes tombées au champ d'honneur que l'on entonne le jour de l'Armistice.

**Le Fadeau**  
405 St. Claude, 876-3889  
une fleur de la gastronomie

**CHEZ BARDET**  
TABLE D'HÔTE  
MENU TYPE  
Hors d'œuvre  
Potage du jour  
La Sole Caprice \$18.50  
ou  
Les Cailles  
en Cocotte \$21.50  
ou  
Le Steak Tyrolien \$23.50  
Les Desserts  
Le café  
Les vins  
Sourire Blanc ou Champigny, 1/2 bile par personne.  
Du lundi au samedi  
de 6:00 p.m. à la fermeture  
501 E. HENRI-BOURASSA

**bardet**  
FACE AU MÉTRO • 381-1777

**SAUVONS NOTRE VILLE!**  
ESPACES VERTS/SAUVONS MONTREAL  
CAMPAGNE DE SOUSCRIPTIONS CONJOINTE  
OBJECTIF \$250,000  
4508 OUEST RUE STE CATHERINE MONTREAL H3Z1S1  
Un reçu pour fins d'impôts sera remis pour toute contribution au-dessus de \$5.00

**Gancia**  
Vermouth rouge Offrez-le avec hors-d'œuvre, noix, olives, biscottes.  
Asti Spumante vin mousseux Au dessert et lors des grandes occasions.  
Americano A l'apéro, avec tranche d'orange et soda.



**SETA VOYAGES**  
VOYAGES AVIONS NOLISÉS  
Montréal-Paris  
VOLS SPÉCIAUX  
NOLI-FRANCE  
BILLETS AVION  
toutes destinations  
dans le monde entier  
Tél.: 861-3906

**HISTOIRE DU CANADA À PARTIR DU QUÉBEC ACTUEL**

DE ANDRÉ LEFEBVRE, faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal.  
ET MICHEL ALLARD, département de l'histoire, Université du Québec à Montréal.

LIVRE DE L'ÉLÈVE \$6.95  
LIVRE PÉDAGOGIQUE \$6.95

OUVRAGES AGRÉGÉS par le ministère de l'Éducation, Québec et le ministère de l'Éducation, Toronto

**GUÉRIN ÉDITEUR LIMITÉE**  
4440 rue SAINT-DENIS  
MONTREAL H2J 2L1  
TÉL.: 843-6241



suites de la première page

UNITED AIRCRAFT

- sécurité syndicale: le syndicat réclame l'adoption de la formule Rand...
● horaires de travail: les TUA veulent qu'ils fassent l'objet d'une entente mutuelle...
● surjets obligatoires: tout en acceptant un certain nombre d'heures obligatoires...
● indexation des salaires: le syndicat réclame un cent pour chaque 0.4 point de majoration...
● protocole de retour au travail: réengagement d'André Choquette...

LE RAPPORT

"Vous êtes en train de faire une drôle de justice", lance M. Lessard, tandis que le chef de l'UN ne veut pas que le ministre laisse planer un doute sur sa réputation...
M. Choquette explique qu'une pré-enquête a hâté huit ans à rien de comparable à une enquête publique...
Puisant dans sa vaste expérience, M. Bellemare demande au ministre s'il aura "autant de courage" que l'un de ses prédécesseurs libéraux...

"C'était, commente le ministre de la Justice, rendre jugement au stade de la pré-enquête, avant que l'affaire soit portée devant le tribunal et avant que le tribunal ait pu apprécier toute la preuve dans son ensemble et influant la défense que l'accusé avait le droit de faire valoir..."
M. Choquette rappelle que, dans le système judiciaire canadien, un accusé est présumé innocent jusqu'à la fin du procès et qu'il a le droit de faire valoir une défense pleine et entière...
"Il y a assez de certains journalistes qui se le permettent", lance le député des Iles, M. Lacroix, dans une allusion au fait que certains médias ont fait état de la démission éventuelle d'au moins un député, en rapport avec cette affaire...
MM. Lacroix et Bellemare s'échangent alors des gros mots, devant un président impassible, qui lance pas moins de vingt retentissants: "A l'ordre!"

CONSTRUCTION

du syndicat des Laurentides, M. Gilles Courtemanche, demandait à la compagnie Montcalm de verser le chèque hebdomadaire de \$150 directement au bureau syndical de Saint-Jérôme...
Si le nom de la CSN a polarisé inévitablement l'attention dans ce dossier, il faut toutefois dire que des représentants du local 62, des journalistes de la FTQ-Construction ont eux aussi touché personnellement \$150 par semaine...
Le gérant actuel de Montcalm Construction a expliqué ces différences de traitement en disant qu'il "dans son genre" ce syndicat était "le meilleur"...
L'avocat de la CSN, Me Richard, a expliqué de son côté que la FTQ-Construction bénéficiait de "traitements de faveur" sur le chantier de Montcalm...

leurs dépenses de voiture, qu'ils utilisaient avec des radios émetteurs-récepteurs pour se contacter et se déplacer rapidement en cas de besoin...
Le juge Cliche a fait valoir à Me Richard qu'il bénéficierait des mêmes privilèges que les procureurs de la FTQ...
Me Richard s'était plaint amèrement d'avoir offert mais en vain aux commissaires d'entendre ses témoins à huis clos...
Le commissaire avait demandé au procureur Dutil de citer "au moment opportun" le président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon...
Hier matin, M. Noël Alban, le secrétaire-trésorier de la compagnie Universal Pipelines, devait pour sa part émettre l'opinion que la plupart des entrepreneurs québécois majoraient leurs coûts d'au moins 10 pour cent pour éviter des surprises à cause des moeurs syndicales particulières à la construction...

Verglas à la Manic

Suite de la première page

réseaux ne sont pas directement reliés. De ce côté, il fallait transférer au réseau québécois la production de certaines génératrices de Beauharnois qui étaient branchées sur le réseau ontarien...
Ces mesures d'urgence n'ont pu être mises en place immédiatement et, au bout d'à peine une minute, la dernière ligne en provenance des chutes Churchill cessait de fonctionner à son tour...
Incappable de combler cet énorme déficit de 2 milliards de watts (déduction faite des 700 mégawatts de réserve qui avaient été jetés dans la mée), l'Hydro-Québec a dû se résoudre à laisser la région métropolitaine dans l'obscurité...
Conformément aux plans d'urgence établis, on a maintenu le service dans les régions les plus importantes sur le plan commercial et industriel...
Le service a été rétabli peu à peu par la suite, à mesure que les deux provinces voisines ont été en mesure

de répondre à l'appel du Québec. Au même moment, les techniciens constataient avec soulagement que les deux lignes restantes n'étaient pas endommagées et s'affairaient à les remettre sous tension, section par section...
Vers 16h50, on réussissait à remettre une des lignes en service si bien que le courant était rétabli dans 80% du territoire affecté des 17h...
Malgré tout, la situation demeure extrêmement tendue à l'Hydro-Québec parce qu'il n'est pas question de réparer la ligne endommagée avant le retour du beau temps, d'autant plus que le bris est survenu en plein bois...
C'est n'est pas la première fois que de telles pannes se produisent parce que la région située entre la Manicouagan et Sept-Îles est soumise à des conditions atmosphériques très particulières et qui n'avaient pas été prévues au moment de la construction des lignes à haute tension...

avec les chutes Churchill quand le verglas avait détruit les deux seules lignes existantes (la troisième était encore en construction)...
Selon les informations obtenues, les nuages circulent extrêmement bas dans cette région relativement froide et très ventueuse...
Etant donné que les 12 câbles d'aluce de chaque ligne ont un diamètre d'un pouce et demi chacun, il faudrait une énergie fantastique pour les échauffer suffisamment pour faire fondre la glace...
Il y a pourtant de l'espoir puisque le Devoir apprend hier qu'on vient de faire des progrès majeurs dans ces recherches... Malheureusement, il a été impossible de confirmer cette rumeur à cause de l'heure tardive.

HENRY KISSINGER

pays européens et au Japon. Les cinq points de ce programme stratégique sont les suivants:
1) accélération et coordination des programmes nationaux de conservation de l'énergie;
2) accélération du développement de nouvelles sources de pétrole et d'autres sources d'énergie;
3) renforcement de la sécurité économique collective pour préserver le système monétaire international et se mettre à l'abri d'un nouvel embargo pétrolier;
4) aide aux pays pauvres dont les espoirs de développement sont contraires par la hausse du prix du pétrole;
5) ouverture d'un dialogue avec les producteurs sur une base de solidarité des consommateurs...
La réduction de la consommation de pétrole et la création d'un fonds de recyclage des pétrodollars sont les deux points les plus concrets développés par le secrétaire d'Etat dans son long discours...
Nous proposons que d'ici la fin de 1975, les pays industrialisés réduisent leur consommation de pétrole de 3 millions de barils par jour par rapport à ce qu'elle aurait normalement été, a-t-il dit...
En d'autres termes, le gouvernement fédéral a négocié... ou tout au moins fait semblant de négocier; et le résultat de cette négociation devrait logiquement commencer d'apparaître dans l'exposé budgétaire de lundi prochain...

par les particuliers comme par les industries. Sur le plan financier, M. Kissinger a proposé que les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon mettent en place un système de soutien mutuel pour atténuer les effets du déficit global de 40 milliards de dollars qu'ils vont avoir dans leurs paiements extérieurs en raison de la hausse du prix du pétrole...
"Les pays industriels, agissant ensemble, peuvent rectifier ce déséquilibre et réduire leur vulnérabilité", a dit M. Kissinger...
Pratiquement, le secrétaire d'Etat a proposé que les pays industrialisés établissent un fonds commun de prêts et de garanties financières alimenté par les pétrodollars déposés chez eux...
M. Kissinger a expliqué qu'avant de bénéficier de cette forme de recyclage des pétrodollars, un pays en déficit devra d'abord avoir fait appel au financement privé et à ses propres moyens et pris des mesures efficaces pour réduire sa dépendance des importations pétrolières...
M. Kissinger a indiqué qu'il allait rechercher la réalisation de la stratégie énergétique commune à travers l'Agence Internationale de l'énergie créée sur l'initiative des Etats-Unis l'OCDE...
Comme il le fait depuis le début de la crise de l'énergie, le secrétaire d'Etat a dénoncé les solutions nationales individuelles qui risquent, selon lui, de faire plus de mal que de bien...

L'ENQUÊTE

Suite de la page 3
cours au huis clos: une première fois parce qu'il s'agissait d'épisodes scabreux, une deuxième fois parce que le ou-dire y était pour beaucoup dans les révélations d'une immigrante et, finalement, hier, dans le cas de ce fonctionnaire avec lequel Byar aurait eu une conversation sur laquelle la commission semble fort documentée, le 16 avril 1973...
Depuis hier midi toutefois et jusqu'à la fin du témoignage de Byer, les séances dites publiques de la commission d'enquête se déroulent sans la présence de journalistes. Mardi prochain, d'autres témoins sont attendus.

DYSTROPHIE

Suite de la page 24
nant prouvé qu'il y a effectivement une mauvaise circulation sanguine dans les muscles des malades, on n'a pas réussi à déterminer si ce phénomène est un effet ou une cause, selon M. Lafontaine...
Une autre hypothèse récente veut que l'origine de la maladie soit liée à une déficience nerveuse. On a en effet démontré que les nerfs des enfants atteints fonctionnent de façon plus lente et moins adéquate...
"Une autre hypothèse récente veut que l'origine de la maladie soit liée à une déficience nerveuse. On a en effet démontré que les nerfs des enfants atteints fonctionnent de façon plus lente et moins adéquate. On se demande donc si l'atrophie musculaire ne provient pas d'un manque de stimulation nerveuse. Le muscle perdrait alors son tonus et déprimerait, exactement comme ceux d'un membre placé dans le plâtre et inactif..."

Rien, ou bien peu, pour les compagnies?

Suite de la première page

vembre), quelque allègement que ce soit du fardeau fiscal des compagnies. Cela est d'autant moins probable que la situation de trésorerie de la plupart des entreprises demeure très confortable, puisque les profits, dans le plus grand nombre de secteurs, sont toujours en hausse (gonflés, il est vrai, moitié par l'inflation et moitié seulement par l'expansion)...
Mais le ministre des Finances prendra-t-il le risque de tuer — pour ainsi dire — "la poule aux oeufs d'or" de l'économie en maintenant intégralement la semaine prochaine (soit dans une phase plus avancée du cycle conjoncturel) toutes les nouvelles mesures fiscales dont il a voulu, le 6 mai dernier, frapper les entreprises canadiennes?...
Cela est tout aussi improbable. Lesquelles, alors des dispositions fiscales alors défectives par l'opposition combinée des progressistes-conservateurs et des néo-démocrates M. Turner pourrait-il abandonner ou modifier?...
Rappels d'abord que la marge de manoeuvre du ministre est assez confortable, puisque son défunt budget rajoutait pas moins de \$750 millions au fardeau fiscal des compagnies, et cela sous quatre titres distincts...
Deux de ces mesures ont de fortes chances d'être reprises intégralement dans le budget de lundi prochain. Il s'agit, en premier lieu, des \$40 millions que M. Turner proposait d'aller chercher dans les coffres des institutions financières en 1974-75, en réduisant la provision d'exonération fiscale des réserves de ces compagnies...
Rappels d'abord que la marge de manoeuvre du ministre est assez confortable, puisque son défunt budget rajoutait pas moins de \$750 millions au fardeau fiscal des compagnies, et cela sous quatre titres distincts...

aurait rajouté pendant l'année financière 1974-75 environ \$200 millions aux rentrées fiscales du gouvernement fédéral. Mais il va sans dire que l'entrée en vigueur de ces deux mesures à la mi-novembre, plutôt qu'au début de mai, ne "coûterait" pas beaucoup plus qu'une centaine de millions de dollars aux compagnies visées d'ici la fin de l'année financière...
Une troisième mesure pourrait assez facilement être laissée sur le carreau budgétaire de mai dernier par M. Turner, surtout s'il prévoit que la situation financière des compagnies commencera à se détériorer au cours de 1975, comme ses conjoincturistes le laissent entendre: il s'agit de surtaxe de 10 pour cent sur le revenu de certaines compagnies, qui aurait "rendu" environ \$150 millions en 1974-75...
Il s'agit là d'une mesure fiscale assez bizarre, dont l'abandon ferait grand plaisir à la Chambre de commerce du Canada et autres associations patronales...
Rappels d'abord que la marge de manoeuvre du ministre est assez confortable, puisque son défunt budget rajoutait pas moins de \$750 millions au fardeau fiscal des compagnies, et cela sous quatre titres distincts...

devoir accepter des charges salariales beaucoup plus lourdes. Reste l'essentiel: la série de mesures fort complexes du défunt budget qui aurait alourdi de \$450 millions le fardeau fiscal des compagnies minières et pétrolières et qui a ameuté autour à l'Alberta et la Saskatchewan (ainsi que les autres provinces, à un moindre degré) que les deux industries...
C'est vraisemblablement la clé du budget de lundi; mais c'est moins pour des raisons conjoncturelles que pour des motifs économiques à plus longue échéance — voire pour des motifs politiques — que M. Turner pourrait être amené lundi à modifier ses propositions d'ici à six mois concernant les industries extractives...
En d'autres termes, le gouvernement fédéral a négocié... ou tout au moins fait semblant de négocier; et le résultat de cette négociation devrait logiquement commencer d'apparaître dans l'exposé budgétaire de lundi prochain...
M. Turner proposera-t-il un compromis? C'est fort possible, même probable...
Quelle forme ce compromis pourrait-il prendre? Plutôt que d'un ensemble de propositions nouvelles, il pourrait s'agir de modifications conditionnelles des propositions de mai dernier — conditionnelles, c'est-à-dire dont l'exécution dépendrait de la satisfaction préalable ou simultanée de conditions fiscales, par les gouvernements des provinces...
Somme toute, le ministre fédéral des finances pourrait dire: je suis prêt à amender le régime fiscal des compagnies extractives que j'ai proposé il y a six mois, mais à la condition que les provinces amendent (c'est-à-dire réduisent les taxes) leur régime de redevances pétrolières et minières...
Et, plus précis en la matière, c'est risquer d'être sérieusement démenti par M. Turner lui-même et dans moins de trois jours...
1 - Il est probable que le ministre maintiendra ses propositions de mai concernant la provision fiscale pour épuisement "gagné" des compagnies minières et pétrolières, ainsi que la déductibilité des dépenses d'exploration et d'aménagement, au Canada, par tous les contribuables...
2 - Il est peu probable que le ministre abandonne complètement la proposition faite par lui en mai de hausser à 50 p.c. le taux d'imposition des profits des compagnies minières, pétrolières et gazières soit au dessus du taux s'appliquant aux autres compagnies (48 p.c. cette année et 47 p.c. l'an prochain)...
3 - Mais il ne serait pas étonnant que le compromis de M. Turner, consiste à offrir de laisser plus généreuses qu'il ne le proposait en mai les dispositions de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu autorisant le dégrèvement par les entreprises extractives des montants qu'elles versent aux provinces au titre des redevances minières ou pétrolières... pourvu que celles-ci redevenaient "raisonnables"...

tre pour longtemps la coopération fédérale-provinciale en ce qui a trait à la gestion des ressources; coopération qui est pourtant nécessaire, si le gouvernement Trudeau veut réaliser ses propres objectifs politiques en ce domaine...
C'est pourquoi M. Trudeau, lorsqu'il a reçu ses collègues des provinces, il y a deux semaines, a évoqué la fiscalité des ressources avec eux et a retenu MM. Lougheed et Blakeney pour prolonger la discussion "dans le particulier" de son bureau...
En d'autres termes, le gouvernement fédéral a négocié... ou tout au moins fait semblant de négocier; et le résultat de cette négociation devrait logiquement commencer d'apparaître dans l'exposé budgétaire de lundi prochain...
M. Turner proposera-t-il un compromis? C'est fort possible, même probable...
Quelle forme ce compromis pourrait-il prendre? Plutôt que d'un ensemble de propositions nouvelles, il pourrait s'agir de modifications conditionnelles des propositions de mai dernier — conditionnelles, c'est-à-dire dont l'exécution dépendrait de la satisfaction préalable ou simultanée de conditions fiscales, par les gouvernements des provinces...
Somme toute, le ministre fédéral des finances pourrait dire: je suis prêt à amender le régime fiscal des compagnies extractives que j'ai proposé il y a six mois, mais à la condition que les provinces amendent (c'est-à-dire réduisent les taxes) leur régime de redevances pétrolières et minières...
Et, plus précis en la matière, c'est risquer d'être sérieusement démenti par M. Turner lui-même et dans moins de trois jours...
1 - Il est probable que le ministre maintiendra ses propositions de mai concernant la provision fiscale pour épuisement "gagné" des compagnies minières et pétrolières, ainsi que la déductibilité des dépenses d'exploration et d'aménagement, au Canada, par tous les contribuables...
2 - Il est peu probable que le ministre abandonne complètement la proposition faite par lui en mai de hausser à 50 p.c. le taux d'imposition des profits des compagnies minières, pétrolières et gazières soit au dessus du taux s'appliquant aux autres compagnies (48 p.c. cette année et 47 p.c. l'an prochain)...
3 - Mais il ne serait pas étonnant que le compromis de M. Turner, consiste à offrir de laisser plus généreuses qu'il ne le proposait en mai les dispositions de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu autorisant le dégrèvement par les entreprises extractives des montants qu'elles versent aux provinces au titre des redevances minières ou pétrolières... pourvu que celles-ci redevenaient "raisonnables"...

Le directeur de la Shell Oil a par ailleurs estimé qu'à l'heure actuelle, en raison de la baisse de la demande, existait un excédent pétrolier quotidien de 6 millions de barils à travers le monde...
Dans un discours prononcé devant un certain nombre d'hommes d'affaires réunis par l'Economic Club, M. Bridges a précisé que "seule une dépression mondiale, accompagnée d'une réduction spectaculaire de la demande, pourrait pousser l'un des membres de l'OPEP à rompre ce front très solide"...
Le directeur de la Shell Oil a par ailleurs estimé qu'à l'heure actuelle, en raison de la baisse de la demande, existait un excédent pétrolier quotidien de 6 millions de barils à travers le monde...
Dans un discours prononcé devant un certain nombre d'hommes d'affaires réunis par l'Economic Club, M. Bridges a précisé que "seule une dépression mondiale, accompagnée d'une réduction spectaculaire de la demande, pourrait pousser l'un des membres de l'OPEP à rompre ce front très solide"...
Le directeur de la Shell Oil a par ailleurs estimé qu'à l'heure actuelle, en raison de la baisse de la demande, existait un excédent pétrolier quotidien de 6 millions de barils à travers le monde...
Dans un discours prononcé devant un certain nombre d'hommes d'affaires réunis par l'Economic Club, M. Bridges a précisé que "seule une dépression mondiale, accompagnée d'une réduction spectaculaire de la demande, pourrait pousser l'un des membres de l'OPEP à rompre ce front très solide"...

la météo

Une vaste zone de haute pression qui est stationnaire se trouve centrée sur la Baie d'Hudson et recouvre presque tout l'est du pays...
Le ciel est nuageux avec quelques chutes de neige. Vendredi venteux. Maximum environ 30. Apercü pour samedi: peu de changement...
Chibougamau, Abitibi, Pontiac, Témiscamingue, Haute-Mauricie, Laurentides: généralement nuageux avec quelques chutes de neige. Vendredi venteux. Maximum environ 30. Apercü pour samedi: peu de changement...
Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: généralement nuageux avec quelques chutes de neige éparées. Encore venteux. Maximum environ 35...
La Saint-Jean, Rimouski, Gaspésie, Baie-Comeau, Sept-Îles: généralement nuageux, possibilités de quelques chutes de neige éparées. Vents plus froids. Maximum 32 à 35. Apercü pour samedi: généralement nuageux avec quelques chutes de neige éparées...

DÉCÈS

DAVIGNON Ailette. A Outremont, le 14 novembre 1974, est décédée, Ailette Genest, épouse de Louis Davignon. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Pierre, André, Jean, un frère Gérard Genest (époux de Françoise Cardin) ses belles-filles: Lise Frappier-Davignon et Rita Lambert-Davignon, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 16 novembre. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée. No 111 rue Laurier ouest, Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Germain où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRE

Suite de la page 5
l'apartheid et le Parlement voulait revenir sur une loi antérieure selon laquelle en matière électorale on ne pouvait faire de distinction entre électeurs blancs et électeurs de couleur...
En 1951, le Parlement sud-africain voulut modifier cette loi, mais se heurta à un mode d'amendement spécial incorporé dans la loi, qui prévoyait qu'il fallait une majorité des deux tiers des deux Chambres pour que cette garantie fondamentale de non-discrimination électorale fût abrogée...
L'affaire aboutit devant les tribunaux et la Cour Suprême de l'Union sud-africaine décida que le Parlement était lié par cette disposition de procédure; il fallait donc à la majorité des deux tiers. Le législateur québécois pourrait se prévaloir de cette méthode en vue d'assurer la

prépondérance et le caractère permanent du présent projet de loi. Ce serait une protection très précieuse — la protection n'en conviendrait-il pas — contre les fluctuations de la conjoncture politique. Il ne pourrait y avoir de modification, par exemple, sans un vote des deux tiers ou des trois quarts des députés de cette Chambre. Naturellement, le mode d'amendement lui-même serait protégé par la même règle de majorité...
Une valeur surtout pédagogique
Quelle est donc la portée réelle de cet important projet de loi? La plupart des droits et libertés décrits dans le projet existent déjà en droit québécois et en droit canadien. Ils sont, pour la plupart, en effet, consacrés par la jurisprudence, puisque la plus grande partie du droit public d'origine britannique n'est pas écrite, n'a pas fait l'objet d'une constitution et

d'une loi fondamentale. Les tribunaux ont déclaré ultra vires les lois ou les règlements qu'ils ont estimés contraires aux libertés et aux droits des personnes. La codification qu'on nous propose n'est certes pas inutile, mais comme elle pourrait être bénéfique si nous lui conférons la primauté...
Dans son état actuel, le projet de loi présente avant tout une valeur pédagogique. Ce n'est pas négligeable, si l'on tient compte du rayonnement de la Déclaration universelle des droits de l'homme, laquelle ne contraint ni homme, ni Etat...
Encore faudrait-il, si l'on veut faire évoluer les mentalités, que la loi fasse l'objet d'un enseignement dans les écoles. C'est un vœu que je ne permettrais d'exprimer devant le ministre de l'Éducation. Nous n'avons pas, malgré l'exemple de plusieurs pays, d'enseignement civique. Nous n'apprenons à nos enfants ni leurs droits, ni leurs devoirs sociaux. Nous n'avons pas su, dans notre système d'enseignement, remplacer ou épanouir la morale individuelle déclinante par le sens moral collectif dont le Québec a grand besoin...
Une loi fondamentale constitue une sorte de contrat social par lequel les citoyens se reconnaissent les uns aux autres des droits, c'est-à-dire également des devoirs, puisque la reconnaissance d'un droit comporte implicitement la reconnaissance d'un devoir. Reconnaître un droit, c'est s'obliger, en vue d'une dignité plus grande des personnes, en vue d'une vie sociale mieux équilibrée. Spécialement, pour qu'un tel contrat social ait quelque prise sur la réalité, il faut lui conférer une place spéciale dans l'ordonnement des lois...
On doit également y associer le plus possible les citoyens. Autrement, la loi demeure une abstraction votée par quelque lointaine assemblée comme, hélas! l'est trop souvent la nôtre.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES Magnus Polier Inc. 6603 BOUL. ST-LAURENT 6520, ST-DENIS 10526, ST-LAURENT 185 est, DeCASTELNEAU 7100, rue Joseph Renaud, Ville d'Anjou Tél.: 277-2135

tribunaux

par Guy Deshaies

# Un procureur de la Couronne est poursuivi pour une incarcération

Pour avoir passé deux jours en prison à la demande du procureur de la Couronne, même s'il n'y avait aucun mandat d'arrestation émis contre lui, un justiciable a inscrit une action en dommages, hier, contre ce procureur, Me Bernard Fournier, substitut du procureur gé-

néral aux comparutions. M. Normand Roy allègue que le 4 novembre dernier il comparait de son gré avec son avocat, Me Claude Lebeau, devant le juge Dollard Dansereau, pour obtenir les dates de ses enquêtes préliminaires relativement à des accusations de dépôt de

bombes qui remontent à 1968. M. Roy s'était excusé auprès du juge Dansereau pour son retard en expliquant qu'il avait été retenu dans une autre cour le matin du 4 novembre et ces excuses avaient été acceptées. Cependant, selon les allégués de l'action, Me Fournier, qui

est assigné en permanence à la chambre des comparutions, aurait déclaré au juge que des mandats avaient été émis contre l'accusé et qu'il convenait de l'incarcérer jusqu'à l'enquête sur cautionnement.

M. Roy a effectivement été incarcéré puis relâché le 6 novembre par le juge Watson qui constatait que l'incarcération avait été illégale puisque M. Roy n'avait jamais été mis aux arrêts.

Le demandeur estime avoir subi des dommages de \$301 parce que Me Fournier a donné des faux renseignements au juge à son sujet et qu'il n'a pas procédé aux vérifications d'usage contrairement à la loi des substituts de la Couronne.

Il impute son incarcération illégale à la négligence, l'incurie, l'inexpérience ou l'incompétence de Me Fournier qui, selon le demandeur, a malicieusement demandé une incarcération injustifiée et de surcroît contraire à la loi.

Etant donné le montant de l'action la cause est inscrite en Cour provinciale.

# Me Edgar Allard est accueilli au banc des Sessions de la paix

Le juge en chef de la Cour des sessions de la paix, M. André Fabien, a assermenté hier un nouveau juge de cette cour, Me Edgar Allard, c.r. qui était au-

paravant le procureur en chef de la Couronne à Montréal. Le juge en chef s'est dit fort heureux d'accueillir un 36ème collègue étant donné la tâche à

accomplir dans cette cour qui dispose des affaires de matière criminelle devant juge seul.

M. Fabien a souligné l'importance de la Cour des sessions de la paix qui, de par sa juridiction criminelle, est appelée à rendre quotidiennement des jugements dont l'enjeu est la liberté des individus.

Parmi les réformes entreprises en Cour des sessions de la paix, le juge en chef a tenu à rappeler que depuis l'automne les salles d'audiences ouvraient à 9h30 le matin et que cette mesure avait permis de constater que les juges et les avocats s'y soumettaient d'emblée.

A ce sujet, le juge Fabien a félicité chaleureusement tous les officiers de cour qui travaillent dans l'ombre mais dont la collaboration est indispensable au fonctionnement de la justice. Aux greffiers, aux sténographes, aux huissiers-audienciers, au personnel de sécurité, le juge en chef a rendu un hommage particulier.

Le juge Allard a été nommé par arrêté ministériel daté du 30 octobre dernier.

# Rogatien Vachon doit payer sa Caprice

Rogatien Vachon, gardien de buts des Kings de Los Angeles, devra finalement payer la Chevrolet Caprice qu'il avait achetée au prix de \$4,593, en 1969, chez Plamondon-Oldsmobile-Chevrolet, Ltée de Montréal.

Le juge Anthime Bergeron a accueilli en effet l'action inscrite par les demandeurs pour le remboursement du prix de cette auto que M. Vachon, par la voix de ses avocats, prétendait avoir payée entièrement en donnant une Corvette 1968 en échange.

Mais les demandeurs ont démontré que cette Corvette avait

été accidentée quelques jours avant l'échange, de sorte qu'elle n'avait plus à l'époque qu'une valeur marchande de \$300.

Le garage affirme au surplus avoir finalement vendu cette voiture accidentée pour la somme de \$100 après l'avoir gardée longtemps sur son terrain.

Le juge Bergeron déduit cette somme de \$100 et condamne M. Vachon, qui habite aujourd'hui à Santa Monica, en Californie, à payer au garage Plamondon la somme de \$4,853 plus les intérêts à compter de la date d'assignation.

# La FPJQ tient un débat public sur la presse et la justice

"La presse et l'administration de la justice". C'est le thème d'un colloque organisé par la FPJQ (Fédération professionnelle des journalistes du Québec) pour permettre de débater publiquement des questions

touchant le sub-judge, le huis-clos et la couverture des tribunaux par la presse.

Ce colloque, qui se tiendra le 23 et le 24 novembre, au pavillon de Koninck, à l'Université Laval, veut soulever des ques-

tions telles: les pouvoirs publics ont-ils tendance à se réfugier derrière le sub-judge; les tribunaux ont-ils l'outrage au tribunal trop facile à l'endroit des journalistes; quelles mesures doit-on prendre afin de mieux informer les citoyens sur l'administration de la justice tout en respectant les droits fondamentaux des justiciables?

La FPJQ dit s'être toujours intéressée depuis sa fondation au problème des relations de la presse avec l'administration de la justice, mais en ayant mis surtout l'accent sur la question du secret professionnel, jusqu'à maintenant.

Ce colloque veut d'abord amener toutes les personnes directement intéressées aux relations entre la presse et l'administration judiciaire à discuter ensemble des problèmes soulevés, sans nécessairement déboucher sur des résolutions ou des vœux pieux. Selon le président de la fédération, M. René Mailhot, des comités d'étude pourraient toutefois être formés à la suite du colloque pour proposer certaines réformes.

La fédération tient beaucoup à la participation des journalistes et de tous les groupes intéressés à ce débat: juges, avocats, Ligue des droits de l'homme, ministres de la justice, mais invite plus particulièrement les citoyens à y participer puisque le droit à l'information est un droit qui les concerne.

Le colloque est organisé par la fédération en collaboration avec le Barreau du Québec et le Programme journalisme et information de l'Université Laval.

# Le Conseil de presse déboute Me Lemieux contre Montréal-Matin

Le Conseil de presse du Québec vient de rendre sa décision au sujet des plaintes portées par Me Robert Lemieux, procureur de Paul Rose, contre le quotidien Montréal-Matin et le journaliste Jean de Guise.

Le Conseil blâme Me Lemieux d'avoir porté "des accusations non fondées" contre le quotidien, puisque l'édition du 20 décembre 1973 du Montréal-Matin faisait suite véritablement à une entrevue entre le journaliste de Guise et Paul Rose.

L'organisme, dont les déci-

sions prennent surtout une valeur morale, blâme toutefois de Guise d'avoir fait mention du "borgne" Paul Rose — défaut physique dont n'est pas affligé Rose, et donne raison à Me Lemieux de se plaindre de l'utilisation, à la page frontispice de ce quotidien, d'une photographie officielle de la police.

Le conseil de presse conclut sa décision en disant considérer que, dans l'ensemble, "Montréal-Matin et Jean de Guise ont en l'occurrence rempli honnêtement leur rôle d'agents d'information auprès du public".

# Les commissions scolaires la feront, la décentralisation

par Lise Bissonnette

Il y a comme un frémissement d'impatience sinon un léger vent de contestation qui court parmi les quelque 2,000 commissaires d'école qui embouteillent à qui mieux mieux, depuis hier, les couloirs de l'hôtel Reine Elizabeth où se tient le 27ème congrès annuel de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ).

C'est que le congrès porte presque exclusivement sur le thème de la décentralisation des pouvoirs de décision qu'on ne se contentera plus de souhaiter en attendant le bon vouloir du prince qui est à Québec, comme par les années passées, mais dont on définira les modalités à mettre en oeuvre dès maintenant.

Le rapport moral du président général sortant, M. Gilles Fortin, fut sans équivoque à cet égard, hier après-midi. Il faut, a-t-il déclaré à une salle déjà convaincue "que la commission scolaire assume dans les faits les responsabilités que la loi lui a toujours conférées." Et plus encore, les commissions scolaires ont le "devoir de raffermir les pouvoirs de décision que la loi leur donne."

M. Fortin n'hésite pas à dire que la Fédération a non seule-

ment souhaité une telle prise de conscience mais que "dans plusieurs cas, elle l'a provoquée." D'autant que selon lui, elle a donné l'exemple nécessaire en démocratisant elle-même ses structures, et en incitant les commissions scolaires, par des "plans d'action", à mettre en commun leurs ressources humaines au niveau régional pour devenir de plus en plus fortes et s'assurer "une véritable autonomie."

Mais le personnage central, celui qui devra laisser aller ce pouvoir que l'on veut prendre, c'est le ministre de l'Éducation. Et M. Fortin ne passe pas par les nébuleuses pour faire savoir ce qu'il en pense, en choisissant l'exemple névralgique des prochaines négociations. "Il est impensable que des décisions d'envergure provinciale soient prises en vase clos", de déclarer le président de la FCSCQ qui réclame non seulement que les commissions scolaires soient étroitement associées à ces négociations, mais qui leur annonce qu'elles définiront "le mandat pour la négociation des futures conventions".

On se demande dès lors si ce n'est pas dans une cage aux lions que pénétrera M. François Cloutier, demain matin, quand il s'adressera aux délégués, toujours sur le même thème. Peut-être faudra-t-il compter, pour détourner les flèches, sur la curiosité légitime que devrait susciter le dépôt du tant attendu rapport COMMEL, qui porte sur l'organisation des commissions scolaires de l'élémentaire qui comptent 3,000 élèves et moins.

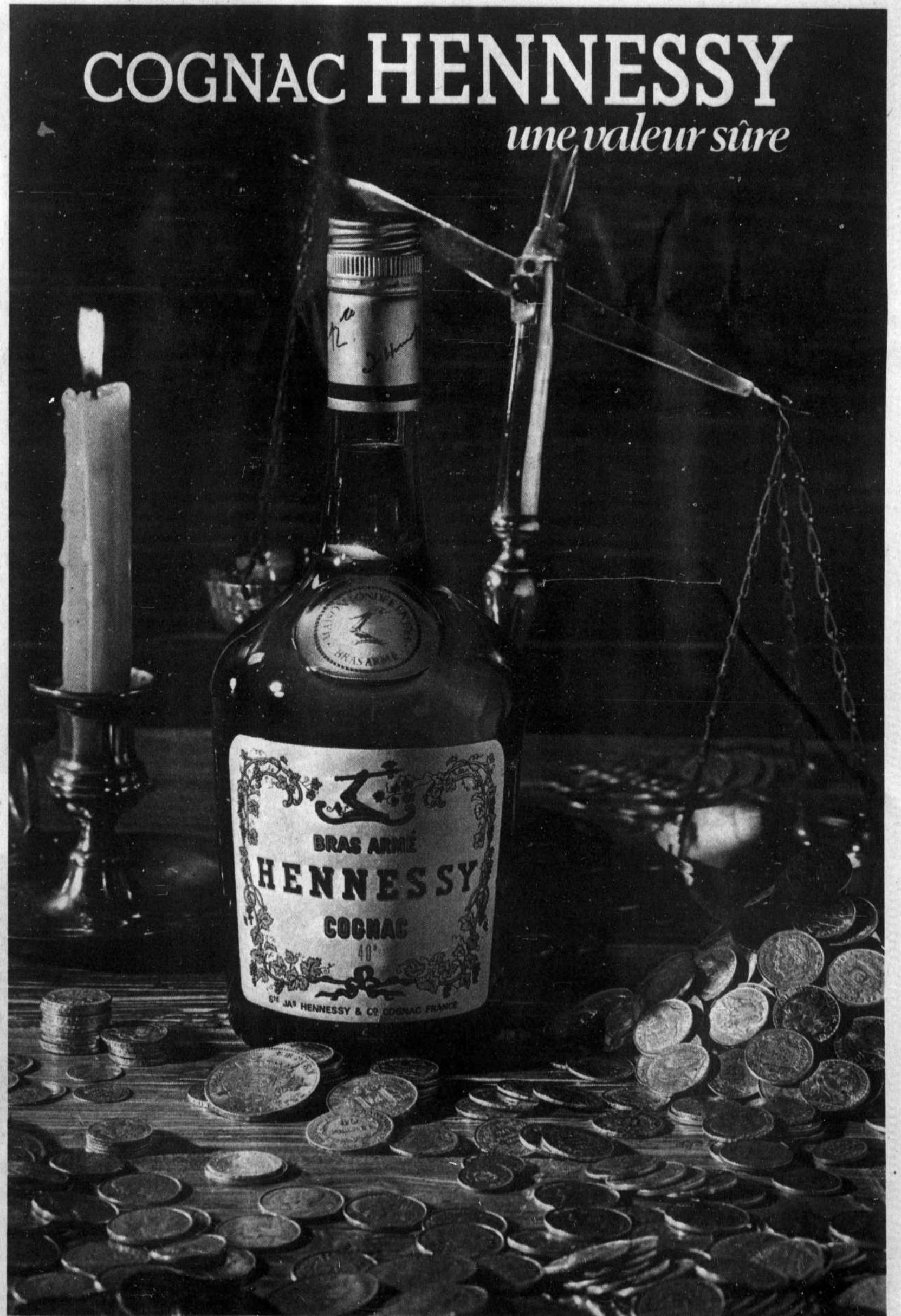
Des 2,000 personnes présentes au congrès, seuls 800 délégués officiels ont droit de vote. Ils sont accompagnés d'une armée de "délégués substituts" qui participent aux travaux en ateliers et serviront de "back-benchers" lors de l'assemblée générale de samedi après-midi.

Les délégués officiels ont décidé hier d'ajouter deux points à leur ordre du jour lors de cette assemblée générale: l'enseignement privé, et l'enseignement de l'histoire.

Ce soir les participants étudient le document "Voies et impasses" préparé par le comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation pour servir de guide à l'enseignement religieux dans les écoles du Québec.

### Masse isolante

Les agents de la voirie des régions canadiennes de pergélisol mettent actuellement à l'essai une mousse isolante afin de remplacer le sable et le gravier normalement utilisés pour empêcher la chaleur de la surface de dégeler le pergélisol.



COGNAC HENNESSY  
une valeur sûre

Maison fondée à Cognac, France, en 1765.

### ERRATUM

Contrairement à ce qui a été indiqué par erreur dans l'annonce de jeudi, 14 novembre 1974 de

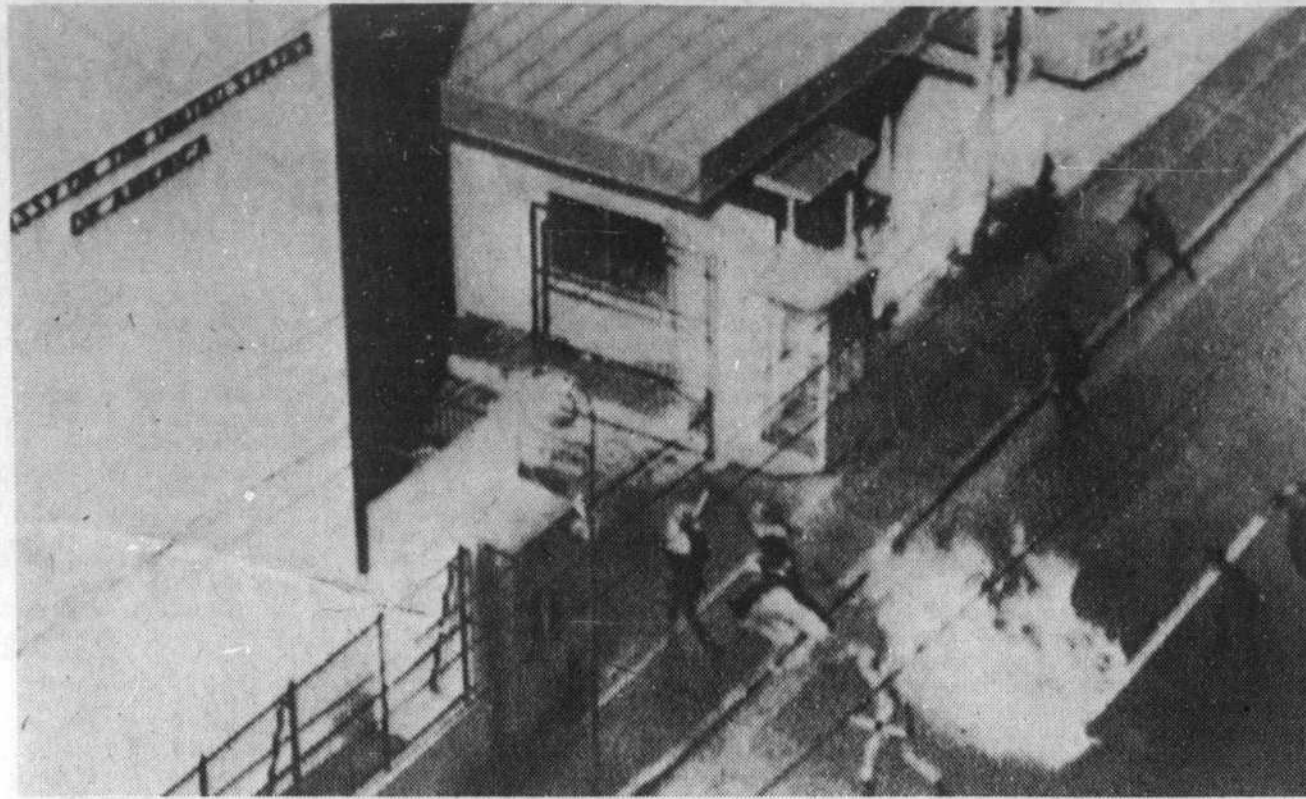
**L'AGENCE DE VOYAGES VIAU**  
les prix indiqués ne devaient pas comprendre le coût du transport aérien.

VENEZ VOIR NOS  
**MODÈLES 1975**  
IMPORTANT RABAIS  
SUR NOS MODÈLES 1974

- ROBUSTESSE
- SECURITE
- ECONOMIE

**RENAULT**  
Renault Centre-Ville  
1824, Ste-Catherine o.  
937-9551

Service de métro (Guy)



Un commando de la Jeunesse marxiste met à profit la confusion créée par l'explosion d'un cocktail Molotov pour forcer la grille de l'ambassade américaine à Tokyo. Le groupe a pu progresser de trente pieds à l'intérieur de la cour avant d'être appréhendé. (Téléphoto AP)

En prévision de l'arrivée de Ford

## Un commando force à coups de bombes l'entrée de l'ambassade US à Tokyo

TOKYO (d'après Reuter et AFP) — A quatre jours de la visite au Japon du président Ford, huit jeunes gens coiffés de casques rouges et armés de barres de fer et de cocktails Molotov, ont forcé leur chemin à travers les grilles des ambassades des Etats-Unis et d'URSS, hier à Tokyo.

Ils ont lancé des cocktails Molotov sur les policiers qui s'interposaient, en blessant légèrement neuf. Les assaillants portaient des drapeaux de la "Ligue de la jeunesse marxiste", organisation d'extrême gauche qui, selon la police, compte de 150 à 200 membres.

Cinq jeunes gens ont lancé des engins incendiaires sur les deux gardes de faction devant les bâtiments qui abritent l'ambassade américaine en attendant que la nouvelle chancellerie soit terminée. Ils ont pu faire dix mètres à l'intérieur de la cour avant d'être appréhendés. Sept policiers ont été légèrement blessés dans l'attaque, a annoncé la police.

Des bombes incendiaires ont été également lancées du toit de l'hôtel Okura, situé en face de l'ambassade et où une partie de la délégation accompagnant le président Ford doit résider.

A près de deux kilomètres de

là, trois autres membres de la ligue ont lancé sept bombes à pétrole sur les policiers gardant l'ambassade soviétique. Six engins ont explosé. Ils ont pu pénétrer dans l'enceinte et ont été finalement arrêtés à l'entrée d'un dortoir du personnel de l'ambassade. Deux policiers ont été légèrement blessés dans l'attaque.

Premier président des Etats-Unis à se rendre en visite officielle au Japon, M. Gerald Ford va tenter, du 18 au 22 novembre de faire prendre un nouveau tournant aux relations entre les deux pays qui ont toujours été teintées d'incompréhension.

Des problèmes importants comme l'alliance militaire et la non-prolifération nucléaire seront certes au centre des discussions entre le président Ford et le premier ministre japonais, M. Kakuei Tanaka. Mais des deux côtés, l'accent est mis avant tout sur la bonne volonté, le désir de se connaître mieux.

Cette bonne volonté, toutefois, n'est pas un sentiment partagé unanimement par les 108 millions de Japonais. Les partis politiques d'opposition, les socialistes et les communistes en particulier, ont prévu des manifestations pacifiques pour protester contre le resserrement des liens militaires entre Tokyo et Washington qui, affirmant-ils, résultera de la visite du président des Etats-Unis.

Un amiral américain en retraite a récemment mis le Japon en émoi en laissant entendre que des bâtiments de la marine de guerre américaine faisant relâche dans les ports japonais transportent des armes nucléaires. L'impact de cette révélation a rendu les Américains perplexes. Alors que le traité de sécurité signé entre les deux pays garantit la protection nucléaire américaine au Japon, si celui-ci est attaqué, pourquoi, se demandent-ils, les navires ou les avions des Etats-Unis ne peuvent-ils apporter au Japon, même temporairement, des bombes atomiques puisque leur mission est d'assurer la dissuasion nucléaire?

La réponse est que le Japon a une allergie nucléaire très vive depuis que les Etats-Unis ont lâché des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki en 1945. Bien que 22 centrales nucléaires soient actuellement en service ou en construction au Japon, l'opinion publique est très sensible à la présence de l'atome, en particulier à des fins militaires. Les gouvernements successifs se sont engagés à ne jamais construire, importer ou utiliser des armes nucléaires, et cette position ne devrait pas être modifiée par M. Tanaka.

Déjà atteinte par les déclarations de l'amiral américain, l'assise du premier ministre japonais a été également menacée par des révélations sur le montant de sa fortune et la manière dont il l'a acquise. En dehors de ces problèmes immédiats, le président Ford sera mis en face du fait que les Américains ont toujours des difficultés à com-

prendre les Japonais, malgré les liens étroits noués entre les deux pays depuis la Deuxième guerre mondiale.

Le souvenir de la Deuxième guerre mondiale n'explique que partiellement les réticences éprouvées de part et d'autre. La raison profonde paraît économique. Les Américains considèrent que les Japonais sont intéressés par dessus tout à la toute puissance du yen. Mais ces derniers font valoir qu'ils doivent travailler plus dur que quiconque pour surmonter le handicap de ne disposer pratiquement d'aucune ressource nationale en matières premières.

D'autre part, jusqu'au 29 septembre 1972, la politique étrangère nipponne était quasiment inexistante, ou plutôt elle n'était que le calque de la diplomatie de Washington. Ce jour-là en effet, M. Tanaka prit la première décision indépendante en ce domaine depuis la fin de la guerre en reconnaissant la République populaire de Chine.

Comme celles des autres pays industrialisés, l'économie du Japon est durement touchée par le renchérissement du pétrole et l'inflation. Chaque jour, la presse se fait l'écho de faillites, de licenciements, et de réductions de production dans le textile, l'automobile, l'électronique, le bâtiment et la construction navale.

# Le massacre de My Lai

## Le rapport publié, le général Peers estime que justice n'a pas été faite

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le général William Peers, responsable de l'enquête sur l'étouffement du massacre de près de 550 civils sud-vietnamiens par des soldats américains à My Lai en 1968, a rompu le silence qu'il observait depuis qu'il avait remis son rapport en 1970 au Pentagone, pour dire qu'à son avis, justice n'a pas été faite à la suite de ces crimes de guerre.

En rendant public mercredi une partie de ce rapport, qui souligne "l'insouciance presque totale à l'égard de la vie et des biens des populations civiles" de la part d'officiers de la division d'élite Americal, M. Howard Callaway, secrétaire à l'Armée de terre avait formulé l'espoir que la divulgation de ce document "apporte une conclusion à un chapitre sombre dans l'histoire de l'armée".

Mais le général Peers, qui est à la retraite, a indiqué, dans une interview publiée hier par le Washington Post, qu'en plus de l'ex-lieutenant William Calley, de nombreux autres militaires auraient dû être poursuivis pour leur action à My Lai.

Le général a répondu par un "non" catégorique quand le journaliste du Post lui a demandé si justice a été faite. Sur les 30 personnes contre lesquelles le rapport fait état d'actes tels que "meurtres individuels et collectifs, viol, sodomie, mutilations, attaques de non-combattants, brutalités et meurtre de détenus", ou qui sont responsables de l'étouffement de ces actions, seize ont été mises en accusation,

quatre sont passées en jugement, et un seul, Calley, a été condamné. Ce dernier a été remis en liberté la semaine dernière.

Dans le volumineux rapport sur le massacre de My Lai, l'armée américaine conclut que l'ordre n'a pas été donné de tuer tout le monde dans ce village, mais que certains soldats ont cru que cela résultait implicitement des ordres donnés.

Le rapport, en deux volumes, a été publié par M. Howard Callaway, secrétaire à l'Armée de terre, qui a qualifié ce massacre de "chapitre noir dans l'histoire de l'armée", estimant que ce fait ne pourrait pas se reproduire.

Selon le rapport, les instructions données par le lieutenant-colonel Frank Barker, commandant la force d'intervention, et par le capitaine Ernest Medina, ont exagéré les indications des services de renseignements, d'après lesquelles le village de My Lai était un bastion du Vietcong, et que tous les habitants étaient des ennemis.

Les ordres donnés par le capitaine Medina "n'ont guère laissé de doutes, dans l'esprit d'un bon nombre d'hommes de sa compagnie, que toutes les personnes restant dans la région de My Lai au moment de l'assaut étaient des ennemis, et que la compagnie avait pour mission de détruire l'ennemi".

Les ordres donnés par le lieutenant-colonel Barker à ses officiers "ont créé les conditions de graves malentendus quant à ses intentions, permettant d'interpréter

ses ordres comme une autorisation de tuer, sans restrictions, sur toutes les personnes trouvées dans la zone-objectif".

Le rapport estime que 347 habitants de My Lai ont été tués en trois heures, par des membres de trois détachements, et non pas seulement par celui qui commandait le lieutenant William Calley. Les crimes commis par les soldats "ont comporté des actes individuels et collectifs de meurtres, viols, sodomie, mutilations, attaques de non combattants, mauvais traitements et meurtres de détenus".

D'autre part, la dissimulation du massacre a résulté notamment du fait que le général Samuel Koster avait omis de signaler l'affaire au général William Westmoreland, qui commandait alors les forces américaines au Vietnam.

Le rapport ajoute que cette dissimulation se poursuit encore aujourd'hui, dans une certaine mesure, du fait que six officiers refusent de parler, que d'autres donnent de faux témoignages, et que des documents essentiels manquent toujours. Pour ces raisons, il n'a pas été possible de distinguer les actes de dissimulation provenant de la force d'intervention de ceux dont l'initiative a été prise par des officiers des échelons supérieurs.

M. Callaway a estimé que des incidents de ce genre ne pourraient se reproduire, car un nouvel "esprit de corps" règne maintenant dans l'armée, et que la formation des officiers est différente de ce qu'elle était alors.

# ORIENT.

## Volez SuperOrange! Le seul service 747 sans escale, Vancouver-Tokyo.

Départs quotidiens vers Vancouver.

De Montréal, choisissez parmi les 8 vols d'affaires quotidiens, incluant notre vol sans escale de 19h.

De l'aérogare no 1 de Toronto, nous effectuons 8 départs quotidiens, dont 3 sans escale. Le vol SuperOrange 747 est l'un de ceux-là; à 9h 15 le matin.

Et pourquoi ne pas venir avec nous en Orient?

SuperOrange 747, 3 vols par semaine, Vancouver-Tokyo. De Tokyo, on vole jusqu'à Hong Kong aussi.

C'est un voyage de tout repos: assis dans votre

fauteuil ou au salon-bar, si vous préférez la première classe, vous êtes détendus, heureux...

Vous serez charmé des délicates attentions d'un personnel compétent, polyglotte, constamment à votre service.

Et pendant votre course en douceur vers l'Orient, vous apprécierez à deux reprises, notre fine cuisine internationale.

Vins de bons crus, cinéma et musique en stéréophonie vous sont également offerts moyennant un léger supplément.

Et soudain, avant que vous le réalisiez, vous êtes en Orient. Là encore, les gens de



CP Air pourront vous aider de plusieurs façons.

Appelez votre agent de voyages ou les bureaux de CP Air et laissez-nous mettre un peu de couleur dans vos vols vers l'Orient.

A l'aller... et au retour.

Orange, ça va loin.



Expédiez vos marchandises par avion-cargo.

CP Air offre le service - container direct, avec garantie. Toronto - Vancouver - Tokyo - Hong Kong, tout le trajet en 747. Ou le service d'avion cargo, de n'importe quelle grande ville du Canada, avec correspondance en 747 à Vancouver.

## "Sous le granit", ou l'avenir de l'URSS

MOSCOU (Reuter) — M. Igor Chafarevich, professeur de mathématiques de l'université de Moscou, a annoncé hier qu'un recueil d'essais non conformistes sur l'avenir de l'Union soviétique, compilé par lui-même et l'écrivain Alexandre Soljenitsyne, allait être publié cette année en russe à Paris.

L'universitaire, qui donnait une conférence de presse à l'intention de journalistes occidentaux à son domicile moscovite, a indiqué que l'ouvrage, qui est intitulé "Sous le granit" (litt. "D'en-dessous les blocs de pierre"), avait été commencé il y a trois ans mais retardé par l'expulsion de Soljenitsyne à l'Ouest, en février.

M. Chafarevich a expliqué que le livre qui, après sa publication en France, sera traduit en plusieurs langues, faisait la démonstration des possibilités qui s'offrent aux chefs de file du mouvement culturel dissident de faire oeuvre de changement, tout en continuant de vivre en Union soviétique.

Outre deux essais de lui-même et deux autres de Soljenitsyne, le recueil comprend des écrits de l'historien Vadim Broisov, l'historien d'art Yevgeny Barabanov, l'activiste juif Mikhaïl Agusky, et deux autres écrivains qui ont préféré garder l'anonymat.

**Anjou QUÉBEC**

La Boucherie Charcuterie française de Montréal  
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"

Bœuf, Veau, Agneau Frais de l'Ouest Canadien  
Volailles, Lapins, Pintades et Faisans

CHARCUTERIE FINE  
Fabrication Maison exclusive...

DES PRIX ABORDABLES  
Produits d'importation, fromages, pain français, bière

LIVRAISON à domicile: 272-4065 - 272-4086  
807 est, rue Laurier Métro: Station Laurier



**SANDEMAN**

DÉLICIEUX SHERRIES ESPAGNOLS  
SANDEMAN\*\*\*  
DRY DON AMONTILLADO  
SANDEMAN CREAM

AUTHENTIQUE PORTOS DU PORTUGAL  
LIGHT RUBY  
PICADOR



LE DON À LA CAPE-SYMBOL DES SHERRIES ET PORTOS SANDEMAN DEPUIS 1790.





Richard Nixon quitte l'hôpital de Long Beach, après 23 jours de traitements intensifs, à la suite d'une phlébite. Un groupe de médecins a été désigné par le juge Sirica pour préciser dans quelle mesure l'ancien président est incapable de témoigner au procès des Cinq du Watergate. (Téléphoto AP)

## Nixon quitte l'hôpital alors que Sirica attend le diagnostic de trois spécialistes

LONG BEACH (par l'AFP) — M. Richard Nixon a quitté hier l'hôpital de Long Beach, Californie où il avait été admis il y a 23 jours pour soigner une phlébite chronique.

L'ancien président vêtu d'un pyjama à rayures bleues et d'une robe de chambre, a parcouru, dans une chaise roulante, les quelques mètres entre sa chambre et une voiture noire

## Élections générales aujourd'hui au Brésil

BRASILIA (AFP) — Le parti gouvernemental brésilien Arena, émanant de la révolution de 1964 qui avait amené les militaires au pouvoir, conservera son écrasante majorité à l'issue des élections législatives qui se dérouleront aujourd'hui, au Brésil, estime-t-on à Brasilia.

Les 36 millions d'électeurs du pays, soit plus d'un tiers de la population, seront appelés à cette occasion à renouveler les 364 députés de la Chambre basse et 22 des 66 sénateurs au Congrès fédéral, ainsi que les 767 membres des assemblées législatives des 22 États du pays.

Deux partis seulement sont en course: l'Arena (Alliance Renouveau National) qui a la majorité partout sauf dans l'État de Guanabara (ville de Rio) et la MDB (Mouvement démocratique brésilien), seul parti d'opposition autorisé au Brésil et qui, au cours de la campagne marquée par une grande liberté d'expression n'a jamais remis en question le principe de la révolution de 1964.

Le parti Arena a axé sa campagne sur les "grandes réalisations économiques" des gouvernements issus de la révolution et sur la nécessité de ne pas dévier de cette voie sous peine de retourner au "fiasco du passé".

Le MDB pour sa part, a réclamé le retour à la liberté démocratique, la révocation de l'état d'exception en vigueur depuis 1968, et l'amélioration du sort des travailleurs brésiliens, principales victimes du "miracle économique" en général, et de l'inflation 35 pourcent cette année en particulier.

La campagne électorale, qui s'est déroulée dans la plus grande tranquillité, n'aura en fait comporté qu'une surprise: la liberté d'expression qui s'est traduite en outre par deux heures quotidiennes, gratuites et à part égale pour chaque parti, sur toutes les chaînes de télévision et de radio du pays.

Elle aura déçu, néanmoins par le manque de brio, sinon de conviction, de la plupart des candidats, notamment à l'échelon des Assemblées législatives.

"L'Arena est le support civil de la révolution" déclarait l'un des dirigeants de ce parti. Il est vrai que sur les 19 membres du cabinet du président Ernesto Geisel, trois seulement sont membres de l'Arena, 7 sont des militaires et les autres, des experts civils. C'est à eux qu'est restera le pouvoir de décision.

qui a démarré en direction de sa propriété de San Clemente.

D'ailleurs, le juge John Sirica a nommé mercredi trois médecins qu'il a chargés de se rendre auprès de M. Richard Nixon pour examiner dans quelles conditions et à quelle date l'ancien président pourra apporter son témoignage au procès de ses cinq anciens collaborateurs accusés d'avoir étouffé l'affaire du Watergate.

Les médecins désignés par le juge Sirica, qui sont, selon lui, parmi les meilleurs des États-Unis, sont des spécialistes des problèmes cardiovasculaires. Le juge a demandé aux trois médecins de rapporter leur diagnostic au tribunal avant le 29 novembre.

Pâle et amaigri, M. Nixon dont la jambe gauche était surélevée par un système spécial s'est levé de sa chaise d'infirmerie avec l'aide de membres de son entourage, pour s'installer dans la limousine. Il a fait quelques gestes d'adieu au personnel de l'hôpital et à un groupe de spectateurs qui observaient son départ, avant que la voiture disparaisse escortée par des agents du service de sécurité. Mme Pat Nixon et M. Ronald Ziegler, son ancien secrétaire de presse, se trouvaient aux côtés du convalescent.

Peu après le départ de M. Nixon, son médecin personnel, le docteur John Lungren a déclaré à la presse qu'une seconde intervention chirurgicale avait été envisagée pour faire cesser les hémorragies internes apparues après la première opération pratiquée dans l'hôpital (le choc opératoire consécutif à cette opération avait fait craindre pour la vie du malade). Des spécialistes de l'université de Los Angeles consultés, préconisèrent cependant un traitement à base de transfusion de sang. Leur conseil fut suivi, a précisé le docteur Lungren.

Celui-ci a précisé qu'aucun nouveau caillot ne s'est formé dans le sang de M. Nixon, âgé de 61 ans. Un lit d'hôpital a été installé dans la propriété de San Clemente où l'ex-chef de l'exécutif passera sa convalescence.

"Il est impossible de prédire quelle sera la durée nécessaire de repos" que devra observer M. Nixon, a ajouté le médecin.

Evoquant la visite que trois médecins nommés par le juge John Sirica, doivent faire au malade pour vérifier si son état lui permet de témoigner au procès du Watergate le docteur Lungren a déclaré en substance: "une telle visite risque d'augmenter la tension de M. Nixon et de provoquer une hausse de sa pression sanguine. "Mais je n'ai aucun pouvoir en cette matière", a-t-il souligné.

### Trésors de la steppe

MOSCOU (AFP) — La "Pravda" annonce la découverte récente de "trésors" remontant aux IV<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècles avant notre ère dans des tumulus (tertres artificiels élevés sur des tombes anciennes), dans la steppe semi-désertique située entre la basse Volga et le Don.

Le journal écrit que "les anciens situaient dans cette zone l'habitat des fameuses amazones". De nombreux squelettes de femmes, précise-t-il, ont en effet été découverts au fond de tombes qui contiennent également des "caches".

# L'affaire Brown, nouveau casse-tête de Ford

WASHINGTON (AFP) — "L'affaire Brown" a pris hier les dimensions d'un véritable casse-tête pour le président Gerald Ford qui n'a pourtant pas besoin d'ennuis supplémentaires.

Les clameurs pour la démission du général George Brown, chef d'état-major inter-armes, se sont amplifiées au Congrès, dans la presse et l'opinion publique depuis qu'il a été révélé mercredi par le Washington Post qu'il avait publiquement critiqué le mois dernier dans une université de Caroline du Nord l'influence des Juifs et du "lobby" israélien aux États-Unis.

Le président Gerald Ford, le secrétaire à la Défense James Schlesinger, et le général Brown lui-même se sont efforcés d'apaiser les esprits en déclarant que les propos qu'il avait tenus étaient "regrettables" et ne reflétaient en rien les vues du gouvernement.

Mais cela n'a pas empêché le sénateur William Proxmire de réclamer la démission immédiate du chef d'état-major qui a fait montre, selon lui, d'une "ignorance effarante" des réalités de la vie américaine.

La gaffe du général Brown est d'autant plus embarrassante pour le président Ford qu'elle a été révélée au moment où l'émergence de l'Organisation de libération de la Palestine sur la scène diplomatique internationale ravive l'inquiétude de la communauté israélienne américaine sur l'orientation de la politique du gouvernement au Moyen-Orient.

Elle aggrave d'autre part les ennuis de personnel du président Ford qui n'arrive pas à faire confirmer par le Congrès la nomination de M. Nelson Rockefeller comme vice-président, et qui a dû retirer cette semaine pour cause de conflit d'intérêt la nomination de M. Andrew Gibson comme nouveau chef de l'administration fédérale de l'Énergie.

Le sénateur Jacob Javits, républicain de New York, a demandé que la commission des forces armées fasse une enquête sur les déclarations du général Brown. Le sénateur Abraham Ribicoff, démocrate du Connecticut, a déclaré pour sa part, que

les excuses faites par le général étaient insuffisantes et que ses déclarations soulevaient des "doutes sérieux" sur ses capacités.

Au cours d'une conférence de presse tenue le 10 octobre à l'université de Duke, à Durham, le général Brown s'était laissé aller à déplorer que les Juifs possèdent les banques et les journaux des États-Unis. Il avait également suggéré que le seul moyen pour les États-Unis d'éviter un nouvel embargo pétrolier arabe était de résister à l'influence du lobby israélien.

La fédération des anciens combattants juifs, qui a reçu les excuses du général, a néanmoins annoncé qu'elle allait lancer une campagne pour sa démission si le président Ford ne lui retire pas immédiatement ses fonctions.

La Ligue juive contre la diffamation et le Congrès juif américain ont eux-aussi réclamé la démission du chef d'état-major qu'ils accusent d'avoir exprimé des préjugés incompatibles avec les importantes fonctions qu'il occupe.

## Rocky a-t-il perdu sa cause?

WASHINGTON (AFP) — M. Nelson Rockefeller a continué de se battre hier pour son avenir politique, cherchant à expliquer dans un climat de méfiance croissante, que l'usage qu'il fait de sa fortune ne l'empêchera pas de faire un bon vice-président.

Dans la salle aux colonnes de marbre, rendue célèbre par les personnages du Watergate il y a un an et demi, l'ancien gouverneur de l'État de New York a été soumis pour la seconde journée consécutive à l'interrogatoire des huit membres de la commission sénatoriale des règlements, rendue plus sourcilieuse depuis qu'est née ce qu'un de ces sénateurs a appelé "la nouvelle moralité du Watergate".

Si on en croit l'institut de sondage Louis Harris, la cause de Rockefeller est déjà perdue dans l'opinion publique, qui estime dans une proportion de 47 pour cent contre 34 pour cent que la fortune familiale du petit-fils du fondateur de la Standard Oil ferait naître un "conflit d'intérêt" si sa nomination à la vice-présidence était confirmée par le Congrès.

Selon le sondage publié hier, une large majorité des personnes interrogées désapprouvent les cadeaux somptueux de Rocky à des amis qui exercent des responsabilités politiques ou administratives.

Le milliardaire a promis aux sénateurs qu'il ne ferait plus de cadeaux de ce genre quand il serait vice-président, sauf aux amis en détresse. Reconnaisant qu'il existe un climat de "cy-

nisme" dans l'opinion vis-à-vis des dirigeants politiques, M. Rockefeller a dû justifier par le menu sa générosité notamment à l'égard de l'ancien président du comité républicain pour l'État de New York, M. Judson Morhouse, à qui il avait donné cent mille dollars, et qui devait plus tard être condamné pour fraude dans le commerce de l'alcool, avant d'être gracié par M. Rockefeller, gouverneur de l'État.

Le vice-président désigné reconnaît que ce qui le menace surtout, c'est la méfiance populaire envers "le mariage de la haute finance et du pouvoir politique".

Mais, d'après le sondage Harris, les Américains lui reprochent encore plus d'avoir trempé dans un de ces "mauvais coups" étalés au grand jour depuis le Watergate, quand a paru, sous le patronage financier de son frère Laurance, le philanthrope de la famille, un livre à la limite de la diffamation contre son rival démocrate aux élections pour le poste de gouverneur de New York en 1970, M. Arthur Goldberg.

M. Rockefeller, qui a demandé aux sénateurs d'excuser son ton parfois vif, car, dit-il, "je chéris mon honneur", a eu à ce sujet des explications plutôt tortueuses et tardives, ont remarqué ses interrogateurs.

Il avait à l'origine nié tout rôle dans l'affaire. "J'ai dit la vérité, a-t-il souligné, mais la vérité telle que je me la rappelle s'est révélée totalement différente des faits".

# DOURTHE

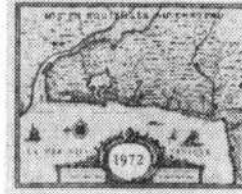
Un grand nom dans les vins de Bordeaux.

Le vignoble bordelais produit une multiplicité de vins. Comment s'y retrouver quand on veut déguster un bon bordeaux? Exigez le nom Dourthe Frères sur l'étiquette. Vous serez assuré d'avoir un vin rigoureusement

sélectionné, bien élevé, vieilli à point. Depuis 1840, de génération en génération, la famille Dourthe Frères s'est créée une excellente réputation dans ce domaine.

**DOURTHE FRÈRES**  
Représenté par Gabriel Boussion Inc.

Chateau La Terrasse.  
Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes.  
No. 394A \$3.25



Chateau La Terrasse  
BORDEAUX SUPÉRIEUR  
DOURTHE FRÈRES

CHATEAU MAUCAILLOU

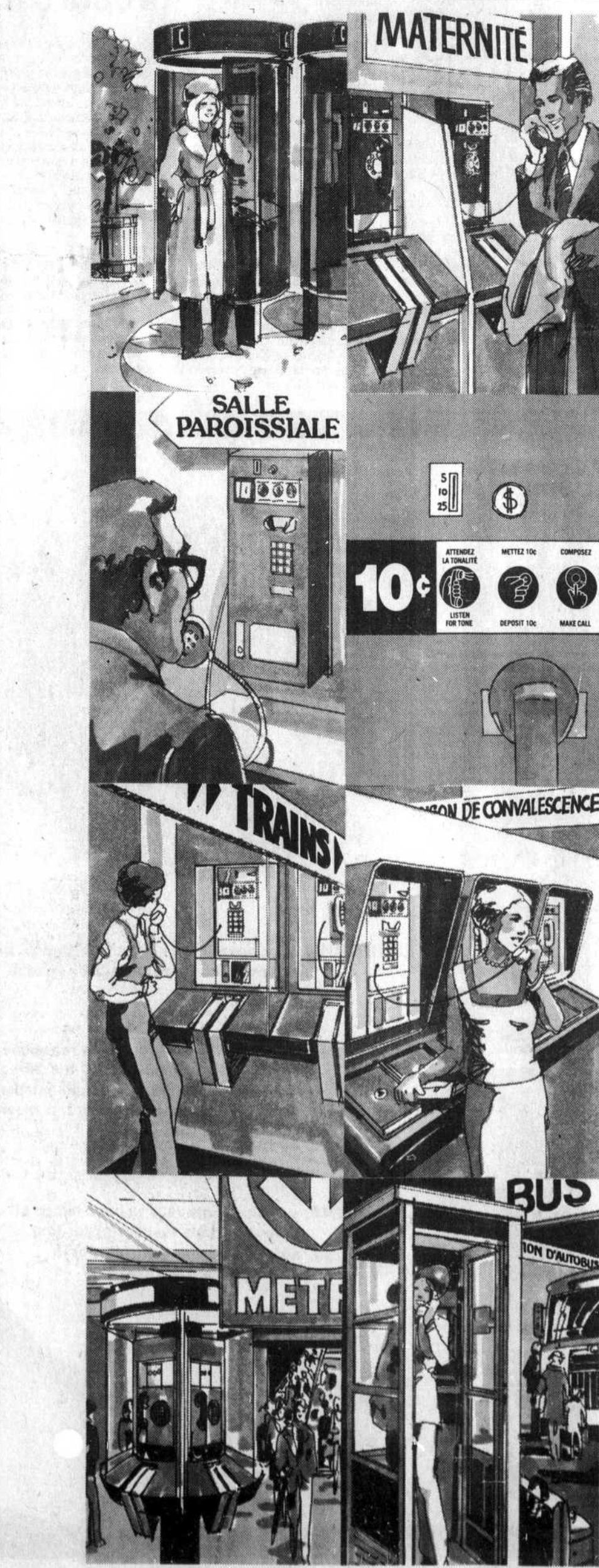


MOULIS  
HAUT-MÉDOC  
CHATEAU MAUCAILLOU  
UN VIN D'UNE GRANDE FINESSE, PROVENANT DU HAUT-MÉDOC.  
No. 394B \$5.55

Dourthe Réserve.  
Vin rouge léger, surprenant par sa qualité... et son prix abordable!  
No. 394C \$2.10



Dourthe Réserve  
DOURTHE FRÈRES



## Où trouver un téléphone public à 10¢.

Il en coûte maintenant 20¢ pour faire un appel local à partir de certains téléphones publics dans plusieurs localités de l'île de Montréal. Toutefois, il reste encore de nombreux téléphones publics à 10¢ et nous vous en indiquons ici l'emplacement.

### Le téléphone à 10¢

Les téléphones à 10¢ sont situés sur les trottoirs, dans les gares de chemin de fer et de métro et dans les stations d'autobus. De plus, le tarif de 10¢ est maintenu dans les téléphones publics des hôpitaux, des maisons de convalescence, des maisons de pension et des salles paroissiales.

### Le téléphone à 20¢

Le coût de l'appel local fait de la plupart des téléphones publics situés ailleurs que dans les endroits mentionnés plus haut — dans les hôtels, les aéroports et les restaurants par exemple — est porté à 20¢.

### Un nouveau service

Bientôt, vous bénéficierez de la gratuité des services d'assistance dans les téléphones situés sur la voie publique et dans les gares de métro. En effet, ces téléphones seront modifiés afin de permettre à l'utilisateur d'atteindre la téléphoniste, l'assistance annuelle et le service des réparations sans avoir à déposer de pièce de monnaie dans l'appareil. Dorénavant, lisez attentivement la carte d'instructions fixée au-dessus du cadran avant de vous servir d'un téléphone public: elle indique clairement si vous devez déposer 10¢ ou 20¢.

# Bell Canada

Frangié se fait le porte-parole des Arabes à l'ONU

L'OLP, "interlocuteur naturellement désigné" ?

NATIONS UNIES (par l'AFP) — Dans son discours, devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président de la république libanaise, M. Suleiman Frangié, a "conjuré" la communauté internationale de saisir l'occasion qui s'offre à elle avec le "début d'un processus et d'une dynamique de paix véritable" dans le Moyen-Orient grâce à la consécration de l'OLP en tant que "représentant légitime du peuple palestinien et interlocuteur valable tout naturellement désigné".

Le chef d'Etat libanais a demandé à l'ONU de rendre justice au peuple palestinien et de l'aider "à recouvrer entièrement ses droits nationaux". Le président Frangié a souligné que ce faisant, l'organisation mondiale "ne ferait qu'avancer les échéances de l'histoire" et épargnerait au Moyen-Orient et au monde entier "des convulsions nouvelles, sans cesse plus graves, plus dangereuses et peut-être plus généralisées".

Le président Frangié, "que la violence n'a qu'un temps, qu'elle ne saurait servir à assurer une paix véritable et définitive, qu'elle s'avère particulièrement stérile et inhumaine lorsqu'elle s'exerce à l'encontre des droits fondamentaux de tout un peuple, comme c'est le cas pour le peuple palestinien, qu'elle ne peut que renforcer la détermination de ce peuple dans sa résistance à l'intérieur des territoires occupés et sa volonté de libération exercée du dehors".

La reconnaissance du peuple palestinien et de ses représentants n'est que l'accession à une demi-vérité, a poursuivi M. Frangié. On accéderait à la vérité entière, en aidant ce peuple à recouvrer entièrement ses droits nationaux. C'est là l'approche réaliste du fond du problème, c'est là la clef qui ouvrira toutes les perspectives d'une solution digne et utile et ressuscitera tous les espoirs".

L'ONU prive Israël du droit de parole

NATIONS UNIES (par l'AFP) — Par 75 voix pour, 23 voix contre et 18 abstentions, l'Assemblée générale, sur l'initiative de son président algérien, M. Bouteflika, a décidé hier soir, en pratique, de priver Israël du droit de prendre désormais la parole dans le débat sur la Palestine. Elle a décidé de limiter à une seule les interventions des délégations dans ce débat. Israël avait pris la parole mercredi soir et était inscrit dans le débat d'hier soir.

M. Yosef Tekoah, représentant permanent d'Israël aux Nations unies, a de son côté annoncé hier après-midi au cours d'une conférence de presse, qu'il lui avait été interdit de prendre la parole. Le diplomate israélien a distribué à la presse le texte d'une lettre qu'il a adressée à M. Kurt Waldheim afin de l'informer que "contrairement à la pratique et aux règles de procédure, le président de l'Assemblée générale ne lui a pas laissé prendre la parole à la réunion de jeudi alors qu'Israël avait été inscrit sur la liste des orateurs deux semaines avant le début du débat. Il s'agit d'une nouvelle fois de

parti-pris de la part du président qui, depuis son élection, a constamment manqué d'objectivité en ce qui concerne Israël et ses droits", écrit-il. Le représentant israélien a également distribué à la presse le texte de l'allocution qu'il avait l'intention de prononcer hier matin et dans laquelle il déclare notamment: "Il est évident que la paix peut s'instaurer entre Israël et les Etats arabes. Il est tout aussi évident qu'il ne peut pas y avoir de paix avec l'OLP. Il ne peut pas y avoir de paix avec Arafat".

Wilson réduira son budget militaire

LONDRES (Reuter) — Après avoir déclaré que les Etats-Unis n'estimaient pas toujours à sa juste valeur la contribution militaire de l'Europe de l'ouest à l'OTAN, M. Harold Wilson a fait part, hier aux parlementaires des pays de l'OTAN réunis à Londres, de l'intention de la Grande-Bretagne de réduire son budget militaire en raison de ses difficultés économiques. Le poids croissant des dépenses militaires doit être partagé équitablement entre les membres de l'Alliance, a insisté le premier ministre britannique qui a également demandé une plus grande rationalisation de ces dépenses. "Les forces américaines en Europe jouent un rôle crucial dans la défense de l'Alliance. Mais elles ne représentent qu'un dixième des forces terrestres de l'OTAN en Europe, et

ne sont d'aucune manière les seules à servir l'intérêt commun de leur propre territoire", a déclaré M. Wilson. La France, la Belgique et la Grande-Bretagne ont à elles trois bien plus de 150,000 hommes hors de leurs frontières a précisé M. Wilson. Les dépenses militaires des membres européens de l'OTAN se sont élevées l'année dernière à près de trois milliards de dollars et les premières estimations de leur niveau pour 1974 ne montrent pas de réduction appréciable, a poursuivi M. Wilson. La Grande-Bretagne voit toujours en l'OTAN la clef de voûte de sa sécurité et l'Alliance atlantique continuera d'être le premier poste du budget militaire britannique, a affirmé le premier ministre. Toutefois le gouvernement réexamine actuellement ses en-

gagements militaires. "A un moment de sévères difficultés économiques, nous ne pouvons plus supporter un poids proportionnellement plus important que celui de nos principaux alliés européens", a déclaré M. Wilson. "Notre but est de fournir des forces modernes et efficaces à un coût que l'économie britannique est capable de supporter. Notre réexamen est presque terminé et nous consulterons nos alliés à ce propos comme nous sommes tenus de le faire. Nous n'annoncerons pas nos décisions finales avant", a poursuivi M. Wilson. Pour sa part, M. Joseph Luns, le secrétaire général de l'OTAN a mis en garde les parlementaires des quinze pays de l'Alliance atlantique devant l'accroissement considérable de la puissance militaire de l'Union soviétique. "Dans les relations entre l'Est et l'Ouest, nous sommes passés de la confrontation à la négociation", a rappelé M. Luns. "Mais tout danger n'est pas écarté, nous ne décidons pas des politiques des communistes", a-t-il poursuivi. L'Union soviétique dispose d'une considérable puissance militaire, qu'elle continue de développer. "Permettez-moi seulement de vous rappeler l'énorme et récente marine soviétique. Insuffisamment contrebalancée, elle pourrait en cas de conflit nous contraindre à choisir entre la capitulation et l'holocauste nucléaire", a estimé M. Luns. "Nous devons donc, à tout prix, même en ces jours de difficultés économiques, assurer notre sécurité, allouer donc des ressources suffisantes à la défense, même au prix de sacrifices dans d'autres domaines", a ajouté le Secrétaire général de l'Alliance. La rationalisation de l'équipement militaire de l'OTAN, nécessaire pour des raisons budgétaires et surtout d'efficacité, implique une plus grande standardisation du matériel de l'OTAN, a également affirmé M. Luns. Knud Damgaard, le président danois de la conférence, a invité la Grèce à reconsidérer d'urgence son retrait du système militaire intégré de l'OTAN, décidé après l'invasion turque de Chypre. Cette mesure a provoqué un affaiblissement sérieux du flanc sud-est de l'Alliance, a-t-il ajouté.

Polsky autorisé à quitter l'URSS dans les six jours

MOSCOU (AFP) — M. Victor Polsky, souvent considéré comme le chef de file des activistes juifs de Moscou, a annoncé hier qu'il avait obtenu un visa pour émigrer en Israël. M. Polsky, qui attendait son départ depuis quatre ans, a ajouté que les autorités lui avaient accordé six jours pour quitter l'URSS. "Je n'ai pas accepté cette condition, a-t-il dit aux correspondants étrangers. On ne peut pas mettre ses affaires en ordre en si peu de temps". M. Polsky, un spécialiste de l'électronique, âgé de 44 ans, a été détenu à plusieurs reprises au cours des dernières années par les autorités soviétiques, qui lui refusaient l'autorisation de quitter l'URSS au nom de la sécurité nationale. La décision inattendue des autorités à son égard aussitôt fait courir le bruit que l'URSS avait commencé à appliquer l'accord qu'elle a conclu avec les Etats-Unis sur l'émigration des Juifs, et en échange duquel elle doit obtenir du Congrès le vote de la clause de la nation la plus favorisée. M. Polsky toutefois a refusé de se prononcer à ce sujet. "Peut-être est-ce le début, peut-être que non", a-t-il dit. "Il y a eu beaucoup de fausses alarmes. Il faut attendre et voir". "J'aurais cru que cela me ferait davantage de plaisir", a-t-il ajouté. Je ne peux pas m'empêcher de penser à ceux qui restent".

Rome: accord sur un fonds de développement agricole

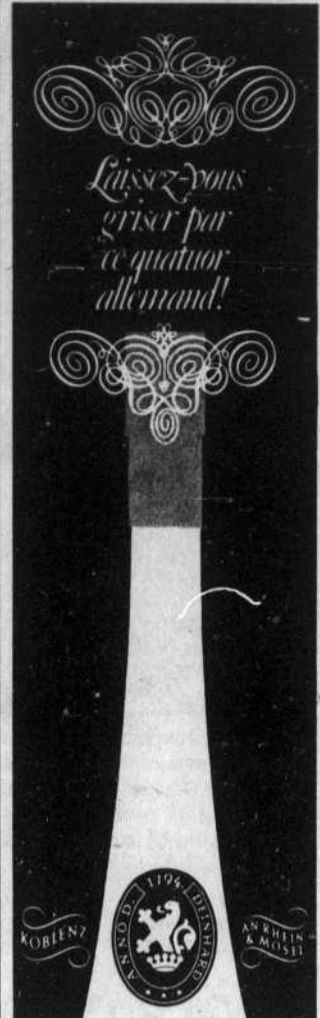
ROME (AFP) — Le projet de création d'un nouveau fonds de développement agricole a été approuvé hier par une large majorité de délégués de la première commission (accroissement de la production agricole) à la conférence mondiale de l'alimentation. Le projet, qui reprend, dans ses grandes lignes, celui élaboré par 20 pays du tiers monde dont plusieurs pays producteurs de pétrole, prévoit que le financement se fera sur une base de contributions volontaires. Celles-ci devront être nouvelles, substantielles, et renouvelables chaque année dans la même proportion. Certains délégués occidentaux estiment qu'un tel fonds ne pourrait être viable qu'à la condition de recueillir au minimum un milliard de dollars. Enfin, le fonds sera géré à la fois, et sur une base d'égalité par les "donateurs traditionnels", les "nouveaux donateurs" et les bénéficiaires. Le texte, qui devra être approuvé en séance plénière, a été soutenu par une majorité de délégués à l'exception des Etats-Unis et de la France qui attendent des instructions de leurs gouvernements, l'Italie, en raison de la situation, n'a donné que son accord de principe.

Le texte du projet de résolution sur la création d'un fonds de développement agricole, prévoit que "tous les pays développés et que tous les pays en voie de développement qui sont en mesure de le faire fourniront des contributions volontaires à ce fonds". Le fonds "sera géré par un conseil d'administration composé de représentants des pays développés et des pays en voie de développement dont il reçoit ses contributions ainsi que des pays bénéficiaires potentiels, compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une répartition équitable des sièges". En outre, les opérations du fonds se feront par le truchement des institutions internationales et régionales existantes. Le projet demande une réunion de tous les pays intéressés et des institutions compétentes pour "élaborer en détail le projet de fonds et notamment son montant et les engagements". Enfin le fonds devra opérationnel, dès que le secrétaire général des Nations unies aura constaté "qu'ils engendreront un surcroît substantiel de ressources pour l'aide aux pays en voie de développement et que ses opérations auront des perspectives suffisantes de continuité".

"Quelque chose" se prépare au Portugal

LISBONNE (AFP) — Des rumeurs faisant état de la préparation d'un coup d'Etat contre-révolutionnaire au Portugal circulent avec de plus en plus d'insistance à Lisbonne et alimentent les conversations dans les milieux politiques et diplomatiques. La presse s'en est fait hier l'écho et selon le journal A Capital, le déploiement d'effectifs militaires la nuit dernière à Lisbonne et dans sa région et les opérations menées dans le cadre de l'enquête consécutive aux événements du 28 septembre, ont été à l'origine d'une certaine panique parmi la population. Un responsable militaire, le commandant Gomes Marques a déclaré au journal: "Ces opérations ont été dans l'opinion publique l'idée que quelque chose d'anormal se passe", mais a-t-il ajouté, "les actions de cette nuit dans tout le pays étaient de contrôle et de routine". Cependant, certaines personnes connues pour leurs sympathies de droite ne nient pas que "quelque chose se prépare" et certaines dates sont parfois avancées pour la réalisation d'un coup contre-révolutionnaire. Lundi dernier, dans un discours au palais des sports de Lisbonne, M. Alvaro Cunhal, ministre d'Etat, secrétaire général du parti communiste portugais avait fait état d'indices indiquant qu'"une nouvelle conspiration contre-révolutionnaire se développait dans l'ombre".

M. Allon a rappelé qu'au Conseil de sécurité, Israël "pouvait compter sur le veto de pays amis qui ne permettraient pas que l'existence d'Israël soit mise en danger". Le ministre a cependant reconnu que si une résolution favorable à l'OLP était adoptée par l'Assemblée générale, "elle aurait un poids politique certain". En outre, les forces israéliennes ont entrepris une véritable "guerre d'usure" dans le sud du Liban. Les raids hélicoptères israéliens et les bombardements d'aviation et d'artillerie, se sont multipliés avec l'approche de la date de l'intervention de M. Arafat. Cette guerre larvée a pris une nouvelle dimension dans la nuit de mercredi à jeudi: pour la première fois depuis la guerre d'octobre 1973, l'artillerie lourde à longue portée israélienne a pignoné, à partir du Golan, la ville libanaise de Nabatieh, située assez loin de la frontière israélienne. Pour la première fois aussi, les commandos hélicoptères israéliens ont accroché une unité de fedayine à l'intérieur du territoire libanais, faisant cinq morts dans leurs rangs. La multiplication des interventions militaires israéliennes a fait, en moins d'une semaine, seize morts et vingt huit blessés au sud du Liban, tandis que cinq personnes étaient enlevées par les commandos et une quinzaine de maisons dynamitées ou détruites au canon.



Advertisement for wine featuring the brand 'Deinhard' and listing various wine products like 'Vins de qualité', 'Bernkastel GREEN LABEL', 'LIEBFRÄUMLICH', 'NIERSTEIN', and 'MOSELLE-SEKT Mousseux'.

A large advertisement for 'MICROFILM' featuring a large image of a film reel and a question mark. The text includes: 'LE SAVIEZ-VOUS?', 'MICROFILM', 'LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.', 'LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.', 'LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.', 'INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966', 'POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES. ECRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR SERVICE DU MICROFILM 211 rue du ST-SACREMENT, MONTREAL (Que.) H2Y 1X1 OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245'.

# Ouellet n'accepte pas que le consommateur fasse les frais de méthodes inefficaces de production

par Fay La Rivière

OTTAWA (PC) — Le premier souci du ministère de la Consommation et des Corporations est que les consommateurs de toutes les provinces aient des oeufs "en quantité suffisante, à prix raisonnable", a déclaré hier le titulaire de ce ministère, M. André Ouellet.

M. Ouellet, comparait devant la commission spéciale des Communes qui enquête sur le fonctionnement de l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO).

L'OCCO est, en dernière analyse, un organisme indépendant

doté de pouvoirs spéciaux en matière de mise en marché et de prix, exempté des clauses anti-coalition et dont l'objectif est de régulariser l'industrie des oeufs, très cyclique par le passé.

L'OCCO, formé des représentants des régions de mise en marché des oeufs de chacune des provinces, est responsable de ses actes devant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme, lui-même directement responsable devant le ministre fédéral de l'Agriculture.

La venue de M. Ouellet de-

vant la commission spéciale était attendue avec intérêt par les observateurs et les consommateurs puisque maints mois antérieurs ont évoqué "l'intérêt du consommateur" pour critiquer les décisions passées de l'OCCO, ainsi que celles des régions provinciales de mise en marché, les accusant d'abus de leurs pouvoirs pour fixer à un niveau arbitrairement élevé le prix des oeufs, au profit des producteurs et aux dépens des consommateurs.

L'un des principaux arguments invoqués en faveur des

régies de commercialisation est qu'elles peuvent servir les intérêts à long terme des consommateurs en protégeant les agriculteurs de variations brusques des prix payés par les intermédiaires, de façon à assurer aux Canadiens, non seulement des produits maintenant et au meilleur prix possible, mais aussi dans le futur grâce à une agriculture saine et vigoureuse.

Cet aspect du problème n'a pas été traité par M. Ouellet, hier.

Selon le ministre de la Consommation et des Corporations, "pour que l'intérêt du public soit servi, il faut que les organismes de mise en marché soient "publiquement responsables et comptables aux intérêts du public et des groupes desservis".

Le ministre recommande donc la représentation des consommateurs au sein du Conseil et de l'OCCO.

D'autre part, a dit M. Ouellet, "il est inacceptable que les consommateurs aient à faire les frais de méthodes inefficaces de production. Il n'est pas moins inacceptable que se perpétue un gaspillage dû à la capacité excédentaire et qui entraîne la destruction d'oeufs à un moment où beaucoup de familles cana-

diennes ont peine à se nourrir adéquatement et où le monde fait face à des carences d'aliments à haute teneur en protéine".

Pour ce qui est de la relation des coûts de production par rapport aux prix payés aux produc-

teurs, M. Ouellet estime que le prix "doit être identique au coût d'une production rentable" et que les régions les plus efficaces doivent desservir les autres, le volume de production s'ajustant aux coûts moins élevés des producteurs.

## Les marchands d'automobiles Les centres d'évaluation ne doivent pas dépendre uniquement des assureurs

QUEBEC (PC) — L'Association provinciale des marchands d'automobile appuie le concept d'un régime d'assurance-automobiles dont les victimes d'accidents seraient indemnisées sans égard à la faute. Cependant, cet organisme dénonce la principale recommandation du rapport Gauvin qui le touche de près, c'est-à-dire l'implantation de centres d'évaluation régis par les assureurs.

M. André Deragon, président de cette association regroupant 850 marchands d'automobiles québécois, a suggéré hier à la commission parlementaire des Institutions financières de créer des centres d'évaluation où seraient "présents" les assureurs, les garagistes et les représentants de l'industrie de la réparation.

Ces propositions portent sur le contenu technique de telles inspections, la qualification de la main-d'oeuvre, l'équipement requis pour faire les inspections, les coûts d'un tel système et les frais à être encourus par les automobilistes.

M. Deragon a surtout fait valoir toutefois que les propositions du rapport Gauvin concernant l'industrie de la réparation, dont celle portant sur les centres d'évaluation, sont inutiles à toute fin pratique.

M. Gauvin et ses experts ont relevé certaines lacunes à ce chapitre, sans parler d'abus cependant, et c'est dans le but de faire diminuer les primes qu'ils proposent des centres régis par les assureurs.

Il arrive parfois, de l'aveu même des marchands d'automobiles, que les prix des réparations sont gonflés, de façon à ce que l'assuré puisse récupérer le "déductible" de \$250 qui se rattache à la prime.

M. Deragon a expliqué que la réforme Gauvin n'est pas à l'abri de ce genre de situation et, d'une façon générale, il estime que les assurés ne feront aucune économie avec le système proposé.

Pour lui prouver le contraire, il a demandé aux législateurs de faire une enquête approfondie là-dessus pour bien évaluer la portée des recommandations Gauvin. La commission a ensuite ajourné ses travaux sine die.



Marjorie Hartling. (Téléphoto CP)

## La famille moyenne mange moins d'oeufs à cause de leur cherté

OTTAWA (PC) — Ce sont les personnes à revenus modestes qui consomment la majorité des oeufs au Canada et, à cause des hausses de prix, particulièrement depuis 1973, leur consommation a baissé, selon l'Organisation nationale contre la pauvreté.

La directrice de cette organisation, Mme Marjorie Hartling, a témoigné hier devant le comité spécial des Communes qui enquête sur le fonctionnement de l'Office national de commer-

cialisation des oeufs (OCCO), à la suite de la destruction, l'été dernier, de 26.4 millions d'oeufs.

Comme plusieurs témoins antérieurs, Mme Hartling a exprimé la conviction que les politiques de l'OCCO et des régies provinciales de mise en marché des oeufs ont eu pour effet direct d'augmenter indûment le prix des oeufs, aux dépens des consommateurs.

L'élément nouveau apporté par l'organisation est une étude

statistique montrant que la consommation d'oeufs dans les familles moyennes de quatre personnes avec \$6,000 de revenus a baissé de 37 pour cent au cours de la dernière année, principalement à cause du prix.

Les oeufs, selon l'organisation, sont une des principales sources de protéines pour les personnes à revenus modestes, et la seule source de protéines pour les personnes à qui leur régime interdit la viande pour cause de maladie.

Cette organisation recommande que l'OCCO soit restructuré de façon à permettre la représentation des consommateurs et de façon à assurer à cet organisme fédéral le "pouvoir nécessaire pour coordonner la distribution et les prix interprovinciaux".

## L'Unesco a un nouveau président

PARIS (d'après l'AFP) — Un ancien ministre sénégalais de l'éducation et de la culture, M. Amadou Mahtar M'Bow, a été élu hier directeur général de l'Unesco. C'est la première fois qu'un Noir accède ainsi à la présidence d'une organisation du système des Nations unies.

M. M'Bow succède au Français René Maheu qui, après deux mandats de six ans, ne désirait pas postuler un troisième mandat. L'assemblée plé-

nière de la conférence générale de l'Unesco a élu M. M'Bow par 123 voix en sa faveur et une contre — il y eut deux abstentions.

Après sa prestation de serment comme directeur d'un organisme qui regroupe 134 Etats-membres, M. M'Bow donnera aujourd'hui une conférence de presse. Il a déjà émis l'avis que l'éducation était la rampe "indispensable pour le décollage économique d'un pays".

## Le conflit est réglé à Cable-TV

Les 30 techniciens à l'emploi de la compagnie Cable-TV sont parvenus à une entente avec leur employeur, après une grève qui a duré un mois.

On s'attend à ce que le service reprenne d'ici un jour ou deux,

selon un porte-parole de la compagnie qui a ajouté que celle-ci n'envisage aucune hausse de tarifs et qu'elle ira jusqu'à créditer les abonnés pour ce mois de programmation perdue. Les clauses de l'entente n'ont pas été rendues publiques.

## Quatre volumes pour situer le cégep de Saint-Jérôme

Le cégep de Saint-Jérôme sait désormais où il se situe, qui il dessert et de quoi sera fait son avenir. Ce n'est pas un don du ciel mais le fruit d'efforts commencés en février dernier alors que le ministère de l'Éducation acceptait de subventionner une recherche sur la région desservie par ce cégep.

Le résultat est imposant: quatre volumes, totalisant 660 pages et 180 tableaux outre des planches cartes et graphiques illustrant les principaux aspects de la vie régionale. Le lancement de cet ouvrage avait lieu hier, au collège de Saint-Jérôme.

Les quatre volumes correspondent à quatre aspects principaux de l'activité régionale: socio-géographique, démographique, économique et socioculturel.

Le cégep de Saint-Jérôme dessert la région qui s'étend de Saint-Janvier à Mont-Laurier et de Sainte-Sophie à Lachute. Le rapport décrit précisément ce cadre régional, en situe les pôles de développement et les huit zones de regroupement de la population par rapport à la

vaste région nord de Montréal et à l'ensemble québécois.

Le premier volume fait aussi état du réseau routier, des moyens de transport, du logement, et notamment du logement étudiant et enfin des moyens de communication de masse.

L'aspect démographique tient en dix chapitres et est sans doute le plus important de tout le rapport. Il étudie la population régionale et fait des projections; il examine les caractéristiques des groupes d'âge, des familles et ménages. Il fait état des niveaux de scolarité de la population, ainsi que des statuts linguistiques (langue maternelle, officielle, d'usage, et taux d'assimilation et de domination).

Des tableaux retracent la clientèle du cégep de 1970 à 1974 et indiquent les projections de clientèle au secondaire pour les trois commissions scolaires régionales du territoire et pour l'ensemble du niveau collégial.

Pour le seul cégep de Saint-Jérôme, la clientèle devrait

s'accroître rapidement jusqu'en 1978, passant de 2,100 en 1975-76 à 3,500 en 1978-79. A l'instar des autres régions du Québec, elle décroît ensuite à un rythme accéléré; on prévoit 2,600 étudiants en 1980-81. Le rapport analyse les facteurs de cette évolution.

Un troisième volume traite des principaux indicateurs économiques de la région: population active, main-d'oeuvre, taux de chômage, emploi, et établit les prévisions jusqu'en 1978. On y retrouve aussi des études sur les emplois par occupations et par secteurs d'activités, les revenus des travailleurs et des familles, l'inventaire des entreprises régionales.

Enfin le quatrième volume tente d'établir une grille d'encadrement de la population à compter des dix classifications suivantes: services sociaux, services socio-politiques, services publics et parapublics, services éducatifs, associations fraternelles et sociales, services d'animation et de formation populaire, services de loisirs sportifs, culturels et touristiques.

## les échecs par Léo Williams

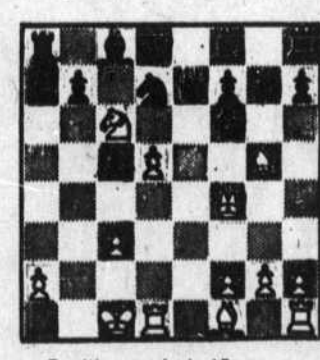
### L'attaque persistante

Plus un joueur d'échecs se rend compte de l'importance d'un seul coup en déterminant l'issue d'une partie, plus il devient conscient du dilemme dans le choix d'une continuation à n'importe quel moment donné.

Le joueur avec le trait doit énumérer et évaluer tous les facteurs relatifs à la sûreté du roi, les forces et faiblesses dans la structure des pions, et les possibilités tactiques par la coopération des pièces, autant pour lui-même que pour l'adversaire. Chaque mouvement a une tendance à modifier considérablement l'équilibre et la dynamique des forces dans la position, et on peut comprendre le joueur, qui, ayant mobilisé ses pièces à leur optimum, hésite devant la nécessité d'entreprendre cette subséquente et risquée rencontre. La situation est encore plus exacerbe si l'on en est réduit aux coups d'attente qui laissent à l'opposant l'occasion de contrôler le commencement d'opérations actives.

Dans l'attaque, surtout après un sacrifice, les possibilités de coups intermédiaires de préparation sont minimes, car l'attaquant doit avant tout ne pas perdre l'initiative. Comment cette obligation de ne pas se relâcher peut exiger une poursuite de l'offensive encore plus brillante, nous pouvons constater dans la partie suivante, disputée lors d'un récent tournoi européen.

Dans un traitement un peu irrégulier de l'ouverture 1.d4, les blancs adoptent le système caractérisé par Cf3 et Fg5, sans l'avance c2-c4, une formation préférée de temps en temps par les grands maîtres Petrosian et Korchnoi. Après 4.Fg5, la réponse la plus solide est 4...d5, observant la case e4, mais les noirs songent à avaler le pauvre pion-b par la sortie 4...Db6. Contre cette idée douteuse les blancs trouvent l'imagination Cb2-c4!, avec la possibilité surprenante 6...Dxc3éch? 7.Fd2! Dxc4 8.e4! et la dame est perdue. Après 7.e4 les blancs gagnent encore du temps par la menace 8.Cd6éch, et par 8.d5!, ils décident de sacrifier un deuxième pion afin d'ouvrir les co-



Position après le 15e coup des blancs: 15.Cc6éch!

lonnes centrales et de faire valoir davantage leur supérieur développement.

Mais après 8...exd5, ils semblent manquer la meilleure continuation 9.exd5! Dxd5 10.Fd3, quand la position exposée de la dame posera beaucoup d'ennuis pour les noirs. Le choix du texte permet aux noirs de refuser le deuxième pion et de respirer un peu par 10...d6. Néanmoins les blancs trouvent le puissant 11.Da4éch, quand la réponse naturelle 11...Fd7 est désagréable à cause de 12.Cxd7 Cbxd7 13.Fx16 gx16 14.Ch4!, et l'entrée imminente du Cf5 empêche le petit roque, tandis que a7-a6 préparant 0-0-0, ne marche pas contre 15.Tb1 0-0-0? 16.Fxa6!.

Après 11...Rd8?, par contre, le positionnel 12.Fx16éch gx16 13.Cd3 est possible, mais les blancs décident de risquer le sacrifice d'une pièce.

Le coup défensif 14...Cb2d7 semble arrêter l'attaque, et c'est à ce point que les blancs doivent continuer dans la même veine offensive par 15.Cc6éch, une offre qui libère l'autre colonne centrale. Les difficultés qu'éprouvent les noirs sont évidentes dans la continuation 16...h6 17.Fx16 Dxf6 18.c7éch Re8 19.Dx16 gx16 19...Cx16 20.Td8éch Re7 21.Fb5 suivi de Th1 20.Fb5 a5 21.Th1éch Fe7 22.Fc6 Ta8 23.Txd7 Fxd7 24.c8Déch. Par c5-c4 suivi de Da3, les noirs se libèrent un peu, mais ils aperçoivent que 18...Fe7 est insuffisant après 19.Fx16 gx16

(19...Fx16 20.c7éch Re8 21.Th1éch Rf8 22.Da4, ex. 22.Fe7 23.Dxa8 Cb6 24.Td8 éch) 20.c7éch Re8 21.Df3 Dc5 22.Dxa8 Dxc7 23.Fb5 Fd8 (contre Fxd7) 24.Th1éch Rf8 25.Dd5.

Pourtant, les noirs devraient choisir cette dernière variante, car 18.Dxc3 n'est que "harami", car 21.Dd6 force le mat, ex. 21...Cg8 22.Txe7éch. 21.Dxc4 n'était qu'une manière bizarre d'abandonner.

**NOUVELLES**

Avec la collaboration de La Presse, un programme de simulées hebdomadaires par une équipe de maîtres québécois débute cette semaine. Cette série continuera pendant quelques mois, et toutes les institutions scolaires dans la province sont admissibles. Pour plus amples renseignements, contacter G. Deslisle à 321-4584.

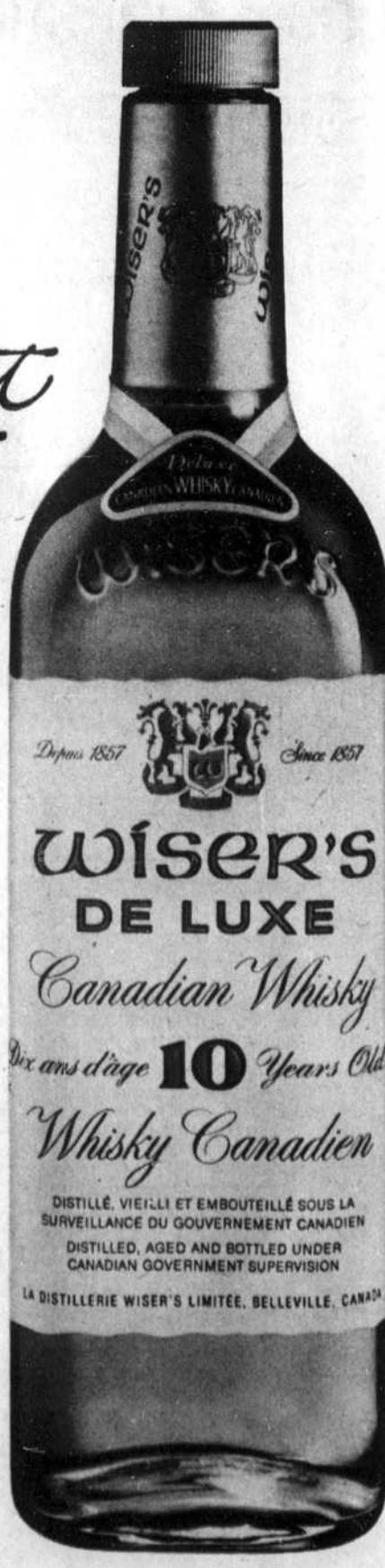
Pour les amateurs et débutants, nous vous rappelons que les mini-tournois ont lieu les 2e et 4e samedis de chaque mois au Collège Vieux-Montréal, 2093 Jeanne Mance. Les droits d'entrée sont \$2 et une personne sur 4 gagne un trophée et une entrée gratuite dans le prochain tournoi saisonnier de la Ligue.

**S. Sokolov - G. Dobosh (URSS) (Pologne) Début irrégulier.**

1.	d4	Cf6
2.	Cf3	c5
3.	C3	e6
4.	Fg5	Db6?
5.	Cb2d1	Dxb2
6.	Cc4	Db5
7.	Cc4	Dc6
8.	d5!	exd5
9.	Cc5!?	Dc7
10.	exd5	d6
11.	Da4éch	Rd8?
12.	Df4!	De7
13.	0-0-0	dx6e
14.	Cxe5	Cd7
15.	Cc6éch	bxc6
16.	dx6c	Cc6éch
17.	Fxc4	Da3éch
18.	Rb1	Dxc3
19.	c7éch	Re8
20.	Th1éch	Fe7
21.	Dd6	Dxc4
22.	Dxe7mat	

*Les gens qui ont de l'argent et du goût ne gaspillent pas, ils achètent un rye de 10 ans au prix d'un de 6 ans.*

*Pierre*



Servez du savoureux arrêtez de gaspiller!

Wiser's en donne plus.

DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ PAR LA DISTILLERIE WISER LIMITEE, BELLEVILLE

J'aime bien m'envoler à l'Alti-thèque, à l'heure du cocktail.

J'adore danser au rythme entraînant de l'orchestre.

Je raffole du buffet de 90 plats au 737

J'aime danser pendant le dîner.

Le 737 me transporté au sommet du monde.

J'aime bien les gens qui viennent ici.

**Altitude 737**

**Alti-thèque 727**

Les deux meilleures façons de passer une agréable soirée.

Au sommet de l'édifice de la Banque Royale, Place Ville Marie Réservations.

**861-3511**

Stationnement: \$1.00 seulement, au Canada-wide Parking de la Place Ville Marie, à compter de 18 heures 30. Faites valider votre billet au restaurant.

# Par-delà les images de "veaux assassinés" Les colères vertes et le malaise agricole

par JEAN-PIERRE WAMPACH  
collaboration spéciale

■ L'auteur de ce texte est professeur d'économie agricole au Département d'économie rurale de l'université Laval.

J'ai bien peur que le public — un public en majorité urbain — ne retienne des récentes manifestations des agriculteurs québécois que des images de veaux "assassinés" ou la soudaine sollicitude du gouvernement envers des citoyens dont les revendications risquent de paraître exagérées à beaucoup de personnes. Des voix se sont élevées pour protester contre le gaspillage de nourriture "alors que des millions de personnes meurent de faim dans le monde". En ces temps d'inflation, on cherche des boucs émissaires et les offices de commercialisation de certains produits agricoles sont actuellement l'objet d'un feu nourri de la part de consommateurs mécontents. Tout cela n'aide guère la cause des agriculteurs. Ceux-ci viennent d'offrir une trêve au gouvernement; le moment est venu d'essayer de prendre un certain recul et de considérer la situation avec un peu plus de calme et d'objectivité. Il faut se demander pourquoi des gens qui se disent eux-mêmes paisibles en arrivent à poser des gestes quasi désespérés. Détruire publiquement le fruit même de son travail, n'est-ce pas proclamer à la face du monde: "Notre travail est vain et voilà où nous en sommes rendus". Par delà les considérations strictement économiques (il peut être rentable d'abattre les animaux plutôt que de supporter le coût de leur hivernement), on ne peut s'empêcher de penser que de tels gestes traduisent un malaise profond.

Il n'y a pas qu'au Québec que la colère soulève le monde agricole: en Angleterre, en France, en Belgique et en Hollande des manifestations ont également eu lieu ces derniers mois. Lors de la dernière émission du 60, le reporter Guy Lamarque notait: "Depuis que je suis dans le métier, je n'ai jamais connu que des agriculteurs mécontents". Cela fait longtemps, en effet, que, périodiquement, ici ou ailleurs, des agriculteurs barrent les routes avec leurs tracteurs ou détruisent publiquement leurs récoltes ou leurs animaux. Ce caractère lancinant des manifestations des agriculteurs, leur généralité dans les pays industrialisés et leur fréquence incitent à croire qu'il s'agit bien d'un malaise profond, d'un sentiment vague et persistant que les choses fonctionnent mal pour la classe agricole. Nous nous rangeons ici du côté du président de l'UQA, qui, toujours au 60, insistait sur le caractère global du problème agricole, alors que le ministre de l'Agriculture tentait de le fractionner et de le réduire à des questions de bœuf, de lait, d'œufs ou de cochons. Sans nier qu'il ait des problèmes spécifiques à chaque production, nous pensons qu'il y a un problème général. En tant qu'économiste, nous ne pou-

vons évidemment percevoir qu'un aspect du malaise. Il nous semble néanmoins important de montrer que, du seul point de vue particulier de l'économie, ce malaise a un fondement. La méconnaissance du rôle fondamental de l'agriculture, son insuffisante participation au progrès économique, sa position précaire en temps d'inflation nous paraissent être à la racine du malaise des agriculteurs.

## L'agriculture oubliée

Tout notre développement industriel, toute notre civilisation même, reposent sur un développement agricole. Tant que dans un pays la terre ne produit pas durablement un surplus par rapport à la subsistance de l'ensemble de sa population, toute autre activité que l'activité agricole, qu'elle soit industrielle, scientifique, artistique, politique ou religieuse risque de voir son développement stoppé par la famine. Ce fait fondamental, l'histoire du développement industriel de l'Europe est là pour nous le prouver et, plus près de nous, les difficultés des pays en voie de développement le mettent à nouveau en pleine lumière. Un pays peut évidemment se développer en s'appuyant sur le surplus d'un autre pays. Mais ceci ne fait que déplacer le problème. Il faut finalement qu'il y ait un surplus à l'échelle mondiale. L'équilibre alimentaire précaire dans lequel nous nous trouvons actuellement à ce niveau mondial permet de douter de l'existence d'un tel surplus. Cette importance fondamentale de l'agriculture, notre société l'a oubliée, allant même parfois jusqu'à afficher un certain mépris vis-à-vis des agriculteurs.

## L'agriculture exploitée

Mais, nous dira-t-on, nous sommes au vingtième siècle et l'agriculture n'est plus la base de notre société. On pourrait même dire que sans la société, l'agriculture n'existe pas. Elle ne peut, en effet, fonctionner sans les engrais, les machines, les aliments du bétail, les services de crédit, de recherche, de vétérinaires, etc... qui lui sont fournis par la société. Agriculture et société dépendent l'une de l'autre, l'agriculture fournissant les denrées alimentaires et la société les marchés et les moyens de production. C'est également la société qui finance la recherche agronomique, la formation et l'information des agriculteurs. Les agriculteurs ne devraient-ils pas être reconnaissants envers la société pour tous les bienfaits qu'elle leur accorde? Leur malaise ne prend-il pas des allures paradoxales?

C'est un fait que l'agriculture repose davantage aujourd'hui sur la technologie que sur les facultés productives du sol. Les investissements des compagnies et, parfois, des gouvernements dans la technologie agricole et dans sa diffusion apparaissent, à l'examen, hautement profitables. Mais la question est: "profitables pour qui?". La réponse est: "profitables surtout pour l'ensemble de la société et très peu pour les agriculteurs". Nous

nuancerons plus loin, car il faut nuancer. Quant à justifier pleinement notre prise de position, nous ne pouvons le faire ici. Nous ferons seulement remarquer que, dans le petit monde des économistes, c'est une position soutenue aussi bien par les libéraux que par des marxistes.

Notre agriculture, comme celle d'autres pays où ont lieu des manifestations, est encore une agriculture essentiellement familiale et artisanale. Elle est constituée de milliers de centres de décision autonomes. Aucun de ces centres de décision n'a la possibilité ni d'influencer les prix, ni de maîtriser le volume global de la production de l'ensemble des centres de décision. En raison même de l'évolution économique de la société, les agriculteurs ont intérêt à accroître leur productivité en faisant appel à de nouvelles techniques. Mais ils ne peuvent conserver sous forme de profit accru les fruits de leurs innovations, car ceux-ci sont inlassablement transférés aux consommateurs sous forme de prix plus bas ou de prix qui augmentent moins vite que les autres. Ce transfert de valeur au profit du reste de la société peut être vu comme une forme d'exploitation.

On nous objectera qu'il n'y a rien de spécifiquement agricole dans ce processus de socialisation du progrès. Ainsi, en 1974, on peut acheter un poste de télévision en noir et blanc à peu près pour le même prix qu'il y a dix ans, alors que l'ensemble des prix est fortement à la hausse. Ceci prouve que les progrès techniques dans la fabrication des postes de télévision ont bénéficié aux consommateurs. Le progrès technique est devenu un progrès économique, il a été socialisé, tout comme le progrès dans la fabrication des poulets, des œufs ou d'autres produits agricoles, a été, lui aussi, socialisé.

Pourtant, il y a une différence essentielle entre ce qui se passe dans l'agriculture et ce qui se passe dans d'autres secteurs de l'économie. Les fabricants de postes de télévision, contrairement aux producteurs agricoles, maîtrisent leur volume de ventes et donc leurs prix, de sorte qu'ils peuvent conserver plus longtemps les profits qu'ils retirent des innovations dans leur production. On peut même en donner un exemple dans une industrie proche de l'agriculture, l'industrie des engrais. Après la guerre, l'industrie américaine fit d'importants progrès dans la fabrication des fertilisants mais les producteurs, réunis en cartel, conservèrent pour eux les bénéfices résultant de l'abaissement des coûts de production. C'est seulement lorsque le cartel fut brisé par la loi anti-trust que le prix des engrais baissa et que les agriculteurs en bénéficièrent.

Depuis un quart de siècle, l'agriculture québécoise, comme d'autres agricultures de pays industrialisés, est entrée dans une phase d'application des progrès de la technologie. Et depuis un quart de siècle, le processus de socialisation de ces progrès est à l'oeuvre, avec il est vrai une in-

tensité variable selon les produits. Inévitablement, une grande partie des bénéfices de cette évolution a été transférée au reste de la société. Pour cette raison et pour bien d'autres que nous ne pouvons aborder, la rémunération moyenne par agriculteur est plus faible que dans le reste de la société. On peut penser que cette situation est rendue nécessaire par la croissance économique et qu'elle reflète surtout la présence d'un excès d'agriculteurs, mais on est bien obligé d'admettre qu'elle donne au malaise agricole un fondement objectif.

Nous ne voulons pas dire qu'aucun agriculteur ne bénéficie des progrès de la technologie et nous reconnaissons qu'il y a des riches et des pauvres parmi les agriculteurs comme parmi les autres groupes de la société. Nous insistons seulement sur le fait que l'agriculture est organisée collectivement de manière à fournir à la société les aliments dont elle a besoin au prix le plus bas. Il est hautement probable que si ce type d'organisation disparaissait et était remplacé par celui qui domine certains secteurs de l'économie, les prix à la ferme seraient plus élevés. Encore une fois, nous ne sommes pas les seuls à soutenir ce point de vue, qui est vulgarisé par les américains eux-mêmes. On comprend que les agriculteurs essaient inlassablement d'élaborer une stratégie qui mettrait en échec le mécanisme auquel nous avons fait allusion. Certains y réussissent, comme les grand céréaliers du bassin parisien en France, grâce à leur influence auprès des pouvoirs publics. Au Québec, on pourrait argumenter que les producteurs de lait nature ont réussi à freiner le mécanisme, au prix d'une discipline collective assez stricte et du remplacement du système concurrentiel de détermination des prix par un système centralisé, sous la houlette de la Régie des marchés agricoles. Avant d'examiner la stratégie des agriculteurs québécois, il nous reste à exposer une troisième raison du malaise agricole.

## L'agriculture coincée

La pénurie alimentaire mondiale et l'inflation ont depuis trois ans considérablement modifié la situation de l'agriculture. En 1974, les prix du blé sont trois fois plus élevés qu'il y a deux ans (ils n'avaient guère changé depuis 1960); les prix des autres céréales ont suivi. Cette hausse fait évidemment l'affaire des producteurs de céréales; on ne peut en dire autant des éleveurs. Or, l'agriculture québécoise est une agriculture d'élevage, basée sur l'utilisation massive d'aliments du bétail préparés à partir de céréales. D'autres part, l'inflation pousse à la hausse le prix des autres moyens de production: carburant, engrais, machines, etc... A nouveau, la manière dont l'agriculture est organisée — un grand nombre d'unités de production sans pouvoir individuel de



négociation vis-à-vis des acheteurs de produits agricoles ou des vendeurs de moyens de production — place ce secteur dans une situation particulièrement difficile. Jusqu'il y a peu, il ne pouvait, comme les fabricants d'automobiles par exemple, transmettre aux consommateurs les hausses de coût de production résultant de l'inflation. Les agriculteurs sont mieux armés là où fonctionnent des offices de commercialisation, mais ces institutions sont critiquées par les consommateurs. Il faut aussi noter que l'inflation est considérablement plus ressentie par les agriculteurs qu'il y a vingt ans. En effet, l'introduction d'une technologie nouvelle a eu pour conséquence un fort grossissement des achats de moyens de production au reste de l'économie et donc une plus grande vulnérabilité aux hausses de prix. De plus, les agriculteurs ont adopté un mode de vie urbain qui exige un pouvoir d'achat également beaucoup plus important qu'autrefois. Encore une fois, il s'agit d'un phénomène global et non d'un problème particulier à certaines productions, bien que chaque production soit touchée différemment.

La méconnaissance de leur rôle dans la société, l'écrémage incessant des fruits d'un progrès auquel ils ont droit en partie puisqu'ils en sont les agents, l'incapacité de se protéger contre l'inflation au même titre que d'autres groupes de la société nous paraissent autant de raisons fondamentales du malaise des agriculteurs. Elles ne sont pas particulières au Québec, et c'est bien pourquoi il n'y a pas qu'au Québec que les agriculteurs manifestent.

## Que faire?

Poser le diagnostic, c'est indiquer la voie d'une solution. Elle passe par une revalorisation du statut d'agriculteur, par une plus grande participation au progrès économique et par une protection plus efficace contre l'inflation.

Mais il faut demeurer réaliste et modeste. La situation que nous avons décrite est liée au fonctionnement et à la struc-

ture de l'économie nord-américaine et de l'économie européenne. Ce n'est pas le Québec qui changera cela. D'autre part, avant d'élaborer de grandes politiques, il y a des choses très concrètes à faire. Revaloriser le statut de l'agriculteur, c'est, par exemple, l'aider à prendre de bonnes décisions au lieu de le traiter comme un enfant et de le pousser dans des orientations discutables. On pourrait peut-être s'inspirer davantage de l'exemple de la Coopérative Fédérée, qui, sans détourner a priori ses membres de la production de bœuf, ne les y encourage qu'avec infiniment de précaution.

Cette question d'orientation et de décisions concrètes à prendre, l'UQA ne la place pas parmi ses priorités. On trouve au premier rang de ses revendications l'indexation des prix à la ferme au coût de production. A la lumière de ce qui précède, cette stratégie est facile à comprendre. Si les prix à la ferme s'ajustent automatiquement au prix des moyens de production, la protection contre l'inflation est évidemment parfaitement assurée. Mais il y a plus. Indexer les prix au coût de production, c'est, tout aussi automatiquement, bloquer le mécanisme de socialisation du progrès dont, avons-nous soutenu, les agriculteurs ont le droit de se plaindre. Mais l'UQA va encore plus loin, et, à mon avis, trop loin. Car demander que le prix à la ferme comprenne une rémunération de la gestion et du capital, c'est demander à l'Etat de prendre en charge les risques que l'agriculteur assume en tant qu'entrepreneur. L'Etat, à mon sens, n'accepterait une telle demande qu'en exigeant en retour, de la part des agriculteurs, la cession d'une partie de leur pouvoir de décision.

Il reste que l'indexation est une formule intéressante, dont les possibilités d'application mériteraient d'être étudiées davantage. Elle est d'ailleurs déjà entrée dans les faits en ce qui concerne le lait nature dans certaines provinces. Mais ce n'est pas la panacée pour le malaise agricole.

## Quelques données statistiques sur le revenu des cultivateurs au Québec

par YVON ALLAIRE, JEAN-MARIE TOULOUSE  
et DANIELLE TANGUAY-RENAUD,  
collaboration spéciale

■ M. Yvon Allaire est professeur à l'UQAM. M. Jean-Marie Toulouse et madame Danielle Tanguay-Renaud sont professeurs à l'École des hautes études commerciales.

Dans le cadre d'une étude sur l'entrepreneuriat au Canada français, nous avons obtenu des tableaux statistiques inédits, portant entre autres, sur les revenus des cultivateurs. Ces informations nous ont semblé pertinentes au débat actuel sur la situation des cultivateurs québécois.

Statistique-Canada pour les fins du recensement de 1971, précise que le revenu de ferme est la somme des revenus totaux des ventes des produits de la ferme, moins l'amortissement et les dépenses d'opération durant 1970. Les avances à encaisser et les subsides gouvernementaux sont inclus dans le calcul du revenu.

Par ailleurs, nous avons considéré comme cultivateur, une personne (1) qui se définit comme travaillant à son propre compte et (2) qui déclare un revenu de ferme pour l'année 1970. En 1971, on comptait au Québec 44,965 personnes répondant à ces deux critères.

Le tableau 1 présente le revenu moyen provenant de la ferme en 1970, pour le Québec et pour certains comtés choisis. Le revenu moyen pour la province est de \$3,585 avec des variations régionales relativement peu prononcées.

### Comparaison du revenu des cultivateurs par rapport à d'autres groupes.

1) Comparaison avec les gens à leur propre compte et avec les salariés.

Dans cette section, nous examinerons les revenus de chacun des groupes les uns par rapport aux autres, soit les cultivateurs comparativement aux personnes qui tirent leur revenu d'activités à leur propre compte, autres que la ferme, et enfin, les salariés de l'ensemble du Québec.

A partir du tableau 2 nous pouvons remarquer que:

1) Le pourcentage des cultivateurs qui déclarent des pertes est plus élevé que celui des personnes à leur propre compte dans les autres secteurs (6.4% contre 4.11%).

2) Le revenu des cultivateurs est environ 50% du revenu des personnes à leur compte dans les autres secteurs.

3) En 1971, le revenu des cultivateurs représentait 65.5% du revenu des salariés du Québec.

2) Comparaison avec 1961. Nous présentons au tableau 3 l'évolution dans les revenus de ferme des cultivateurs et dans les salaires au Québec entre 1961 et 1971. Il est évident que les revenus des cultivateurs n'ont pas connu la même progression que ceux des salariés; alors qu'en 1961, les revenus des cultiva-

teurs n'étaient que 16% moins élevés que celui des salariés, cet écart est de 35% en 1971.

3) Comparaison avec l'Ontario. Le tableau 4 qui compare la situation entre l'Ontario et le Québec montre une

situation sensiblement équivalente pour le cultivateur ontarien. Son revenu représenté à peine 63% du salaire moyen pour l'Ontario et son revenu nominal n'est que de 4% supérieur au revenu de ferme des cultivateurs québécois.

TABLEAU 1

REVENU MOYEN PROVENANT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE		Moyenne des revenus de tous les cultivateurs
(pour le Québec et certains comtés) d'après le recensement de 1971		
Comtés		
Deux-Montagnes		4,340
Châteauguay		4,307
Bagot		4,161
Lévis		3,702
L'Assomption		3,691
Chambly		3,241
Lotbinière		3,157
Total pour la Province		3,585

TABLEAU 2

REVENUS ANNUELS COMPARES DES SALARIES, DES GENS A LEUR PROPRE COMPTE ET DES CULTIVATEURS TRAVAILLANT		
	Moyenne	Pourcentage déclarant des pertes
Revenus des cultivateurs en 1971	\$3,585	6.4%
Revenus des personnes à leur compte mais non sur la ferme, *en 1971	7,095	4.11%
Revenus des salariés en 1971**	5,471	—

(\*) Le revenu d'une personne à son propre compte dans un secteur autre que la ferme est le revenu total moins les dépenses d'opération des individus oeuvrant dans des entreprises non-incorporées ou s'adonnant à la pratique professionnelle.

(\*\*) Il s'agit ici du revenu moyen provenant d'un salaire pour tous les gens qui ont déclaré un tel type de revenu.

	1961*	1971	Augmentation en 10 ans
Revenu des cultivateurs au Québec	\$3,337	\$3,585	7.7%
Revenu des salariés au Québec	\$3,942	\$5,471	39.0%

Source: Documents annexes, Commission Royale sur le bilinguisme et le biculturalisme.

TABLEAU 4

COMPARAISON DES REVENUS MOYENS POUR QUEBEC ET L'ONTARIO *		
	Québec	Ontario
Salariés	\$5,471.	\$5,882.
Cultivateurs	\$3,585.	\$3,737.
Rapport du revenu des cultivateurs au revenu des salariés	65%	63%

\* Source: compilation spéciale tirée du recensement de 1971.

Avant d'en acheter une bouteille, goûtez-y d'abord après un bon repas dans un restaurant.



Une des délicieuses façons d'offrir Irish Mist: l'Irish Mist Coffee. Dans un gobelet, 1 oz d'Irish Mist, 3 oz de café noir chaud, 1 cuillerée de crème fouettée. Ne pas mélanger. Pour d'autres recettes, écrivez à Service aux consommateurs a/s Walter Trudeau Les Distilleries Corby Ltée Case Postale 308 Succursale B. Montréal

Ça vous brasse jusqu'au fond de l'âme

Distillé et embouteillé en Irlande par The Irish Mist Liqueur Co. Ltd. Distribué par J. M. Douglas et Cie Ltée de Montréal

Des prévisions de \$13.4 milliards en 1975

## Les investissements des grandes compagnies augmenteront de 30%

par Claude Lemelin

OTTAWA — 220 des plus grandes entreprises industrielles du Canada projetaient en octobre dernier d'investir près de \$13.4 milliards sous forme d'immobilisations en 1975, soit trois milliards de dollars ou 30 pour cent de plus qu'en 1974.

Ces projets annoncent une accélération de l'expansion des investissements industriels l'an prochain puisque, cette année, la hausse des immobilisations des mêmes 220 entreprises sera globalement d'environ 25 pour cent — ce qui est déjà assez spectaculaire.

"Vitalité exceptionnelle", "beaucoup d'optimisme", commente en conséquence le communiqué du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce qui dévoile ces chiffres, résultat synthétique d'une enquête effectuée deux fois par année — en avril et en octobre — le ministère auprès de ces 220 entreprises, lesquelles effectuent bon an mal an environ 60 pour

cent des investissements non-agricoles au pays. Et encore, de laisser entendre le communiqué fédéral, cette enquête sous-estime vraisemblablement l'expansion des investissements industriels en 1975 puisque "plusieurs projets des secteurs des mines, de la fabrication, des oléoducs et des gazoducs ainsi que du raffinage du pétrole, à l'état de projets ou en discussion en 1974, ne font pas partie des données publiées aujourd'hui parce que les plans de leur mise en œuvre n'étaient pas définitifs."

C'est pourtant dans le secteur du pétrole et du gaz que la hausse des investissements prévue pour 1975 par les grandes entreprises du pays est la plus forte: ils passerait de \$1.5 à 2.1 milliards, soit une augmentation de près de 43 pour cent en une seule année!

Mais les entreprises du secteur manufacturier se montrent presque aussi optimistes et dyna-

miques en prévoyant de rajouter à leurs immobilisations, elles, tout près de un milliard de dollars, ce qui représenterait une augmentation de 38.6 pour cent — de \$2.5 milliards en 1974 à \$3.4 milliards ou peu s'en faut en 1975.

Ce dernier chiffre est néanmoins légèrement inférieur à la valeur des immobilisations prévues en 1975 par les entreprises d'électricité: \$3.5 milliards, c'est-à-dire \$890 millions ou 34 pour cent de plus qu'en 1974.

L'expansion des investissements dans ces trois grands secteurs industriels serait donc au moins deux fois plus forte que dans celui des mines et dans celui des transports et communications, lesquels prévoient néanmoins rajouter à leurs immobilisations dans une proportion de 17 pour cent en 1975. Enfin, l'expansion est relativement faible (13 p.c.) dans le secteur "fourre-tout" qui comprend les institutions financie-

res, les détaillants et les entreprises immobilières.

Le communiqué émis hier par le MIC fédéral contient plusieurs autres précisions sur les résultats de l'enquête:

- Les intentions d'investissements affichées par les 220 entreprises en avril dernier pour 1974 se sont bel et bien matérialisées et entraîneront des déboursés d'environ \$10.3 milliards, soit 25 pour cent de plus qu'en 1973.

- Ce résultat indique que les facteurs d'optimisme — de bonnes perspectives d'expansion pour l'économie, la nécessité de rajouter à la capacité de production industrielle — l'ont emporté sur les nombreux facteurs de pessimisme: pénuries de main d'œuvre et de matériaux, problèmes financiers et incertitudes entourant certaines initiatives législatives d'Ottawa comme le budget, la législation sur la concurrence, la fiscalité des ressources, Pétro-Canada etc.

- "À l'exception du secteur des oléoducs et des gazoducs, tous les secteurs sont plus vigoureux que le laissent prévoir les résultats du relevé d'avril dernier; et même pour les oléoducs et les gazoducs, les projets d'immobilisations révisés et prévus en 1975 dépassent d'environ 23 p.c. les investissements réalisés en 1974", malgré le report de plusieurs décisions d'investissement en ce domaine.

- Les chefs d'entreprise ont indiqué que la mise en suspens de plusieurs projets dans les secteurs minier, pétrolier, pétrochimique et forestier serait vraisemblablement réexaminée aussitôt après la présentation du prochain budget fédéral, soit

la semaine prochaine.

- Une proportion relativement plus forte qu'en 1974 des ressources des 220 compagnies sondées sera investie en 1975 dans la région de l'Ontario et aussi dans celle de l'Atlantique, dont l'expansion industrielle, par voie de conséquence, devrait s'accroître.

- Dans les autres régions — Québec, Prairies, Colombie Yukon-TNO — la hausse prévue des immobilisations est "presque identique" à celle de l'ensemble du pays; c'est dire que les investissements industriels y seront "considérablement supérieurs" au niveau des dépenses en 1974.

A plus long terme, que nous réserve l'avenir, dans l'esprit des grands industriels canadiens?

"Les entrevues d'octobre laissent prévoir que la moyenne des investissements demeurera élevée jusqu'en 1976, de commencer à ce propos le communiqué du MIC. On prévoit par contre un léger ralentissement en 1977,

suivi d'un redressement plus important que ne le laissent prévoir les entrevues d'avril dernier."

"Toutes les régions manifestent des tendances de croissance ininterrompue jusqu'en 1979, par rapport à la moyenne des investissements réels en 1974. Un certain affaiblissement est prévu pour 1977 seulement en Ontario et dans la région du Pacifique; il provient en grande partie de la prédominance des projets relativement à court terme au sein des programmes d'investissements de ces régions."

En fait, on prévoit que chaque des 220 entreprises sondées investira en moyenne, de 1976 à 1979, quelque \$75.5 millions par année, comparativement à des immobilisations de \$50.4 millions en 1974. De commenter le MIC: "La croissance annuelle de près de 11 p.c. que les sociétés prévoient, à l'heure actuelle, pour les années 1976-79, est considérablement plus élevée que l'augmentation de 4

p.c. par année qu'elles anticipaient en avril dernier."

Comme on peut s'y attendre, c'est dans les secteurs des installations électriques (+126.7%), des transports et communications (+78.4%) et du pétrole et du gaz (+70.9) que l'on prévoit les plus fortes hausses des immobilisations de 1974 à 1979. Le MIC souligne toutefois que la hausse prévue des investissements manufacturiers entre ces deux années est très faible — 1.9 p.c. — et qu'elle s'explique surtout par le cycle de planification du secteur, qui manifeste presque toujours un ralentissement à la fin de chaque période de 4 à 5 ans. Précisons aussi qu'entre mai et octobre derniers, les entreprises sondées ont relevé de 28.4 p.c. leurs prévisions globales d'investissements pour les années 1976-79, que les révisions en hausses étaient plus fortes dans les secteurs énergétiques mais assez faibles dans les secteurs minier (15.4 pour cent) et manufacturier (9.8 pour cent).

Rapportons enfin les observations concernant la psychologie inflationniste des grands milieux d'affaires que le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce s'est cru autorisé à faire, à la suite de son enquête:

"Une grande incertitude règne encore concernant les futurs mouvements des prix. De nombreux contrats de livraison devant être exécutés à la fin de 1975 et en 1976-77 comportent des clauses ascensionnelles ou stipulent "prix à la livraison" tandis qu'auparavant les prix étaient habituellement fixes à l'avance."

"Toutefois, les hommes d'affaires affirment qu'en règle générale, lorsque les coûts réels dépassent les prévisions, ils préfèrent verser le supplément plutôt que de réduire l'ampleur réelle de l'investissement projeté. Dans certains cas, ils étalent les projets ou le reportent d'un an ou deux; l'abandon d'un projet constitue une solution peu probable et de dernier recours."

TABLEAU I

Dépenses d'immobilisations de certaines grandes entreprises canadiennes en 1974 et prévisions pour 1975

(en millions de dollars)	Estimations pour 1974	Prévisions pour 1975	Ecart en pourcentage 1974 à 1975
Industries			
Manufactures	2,502.3	3,468.5	38.6
Mines	452.1	528.8	17.0
Pétrole et gaz	1,460.4	2,086.9	42.9
Installations électriques	2,612.5	3,502.6	34.1
Transport et communications*	2,612.7	3,057.3	17.0
Sociétés diverses**	628.5	714.4	13.7
Total	10,268.5	13,358.5	30.1

\* Y compris les entreprises d'oléoducs, de gazoducs et d'entreposage.

\*\* Y compris les institutions financières, les détaillants, les sociétés immobilières.

Sur les marchés internationaux

## Nouveaux remous monétaires, l'or retrouve son rôle de valeur-refuge

par Clément Braise

PARIS (AFP) — Les prix de l'or escaladent de nouveaux sommets tandis que s'effondre l'un des derniers pans des ruines du système monétaire international, avec l'abandon par le gouvernement anglais du système de garantie des "balances sterling".

Cette dernière décision, annoncée mardi par le chancelier de l'Échiquier, M. Denis Healey à l'occasion de la présentation de son projet de budget aux Communes, prendra effet à la fin de cette année. Elle mettra fin aux accords de Bâle, renouvelés depuis 1968, et selon lesquels les douze principales banques centrales mettaient deux milliards de dollars à la disposition de Londres pour lui permettre d'accorder une garantie de change aux détenteurs de créances en livres sterling, c'est-à-dire de "balances ster-

ling". En fait cette garantie, qui n'a pratiquement pas joué, ne porte que sur les balances officielles (détenues par les autorités des pays membres de la zone sterling) soit environ 1,5 milliards de livres, alors que l'ensemble des créances sur la Grande-Bretagne en sterling totalise actuellement plus de 6,5 milliards de livres.

Quelles que soient ses raisons profondes, la décision du chancelier de l'Échiquier a bien entendu renforcé la méfiance à l'égard de la devise britannique, dont la baisse par rapport aux principales monnaies approche 19% depuis le 23 juin 1972, date de sa mise en flottage. La chute du sterling s'est poursuivie hier, surtout par rapport au mark allemand et aux autres devises européennes.

Seul le dollar américain qui s'affaiblit également depuis quelques semaines, a concédé

de terrain au sterling (qui vaut un peu moins de 10,83 francs sur le marché de Londres).

Ces nouveaux remous sur les marchés des changes, estimés dans les milieux financiers, ne faciliteront pas la reprise des progrès vers l'union économique et monétaire européenne dont la nécessité, surtout dans le domaine économique, vient d'être une nouvelle fois soulignée par le chancelier allemand Helmut Schmidt.

Ils ont d'autre part pour première conséquence d'attiser la deuxième flambée des cours de l'or depuis le début de cette année. La première, en février, avait suivi les perturbations monétaires causées par le "déchirement" du franc français du "serpent" européen, et le déclenchement de la crise pétrolière qui faisait craindre le pire pour les économies occidentales. Ces craintes devaient s'es-

tomper quelque peu au cours de l'été, en même temps que les cours de l'or retombaient.

Mais la situation économique et sociale, telle qu'elle se présente cet automne dans les principaux pays industrialisés n'est guère rassurante: récession reconnue officiellement aux États-Unis; signes de récession prochaine en Suisse, crise politique et sociale en Italie, stagnation et lourd endettement en Grande-Bretagne, montée du chômage et grèves en France.

Dans ces conditions, l'or retrouve son rôle de valeur-refuge d'autant plus que la situation diplomatique au Moyen-Orient n'évolue pas vers l'apaisement. Cette ruée vers l'or a ainsi des causes négatives, auxquelles viennent s'ajouter maintenant la méfiance envers les monnaies. Elle devrait également être soutenue jusqu'au début de l'an prochain, selon les spécialistes, puisqu'à partir du 1er janvier les Américains pourront acheter et vendre du métal précieux sur les marchés libres.

Le mouvement actuel avait d'ailleurs été déclenché par cette perspective.

## L'or dépasse les \$190

LONDRES (AFP) — L'or a dépassé pour la première fois les \$190 l'once au début de l'après-midi sur le marché londonien où il s'est élevé jusqu'à \$191.50 avant de retomber à \$188.

Les vendeurs ont déclaré que d'importantes commandes en provenance d'Allemagne de l'Ouest avaient propulsé le prix du métal jaune à ce nouveau sommet. Mercredi dernier, au moment de la clôture, l'or se transigeait à \$188.25. A Francfort, une forte baisse du dollar a amené la Bundesbank à soutenir hier la monnaie américaine à la bourse des devises, en achetant 10,45 millions de dollars.

Le cours officiel du dollar est tombé, malgré cette intervention, de 2,5590 à 2,5305 dm pour un dollar, soit de 2,85 pennings. La livre sterling a reculé de 5,903 à 5,859 dm pour une livre. Cette baisse plus forte est motivée, selon les milieux cambistes par la déclaration du chancelier au Trésor britannique annonçant la suppression de la garantie pour les avoir en sterling. Le franc français a aussi fortement reculé de 54,40 à 54,07 dm pour cent francs.

La forte baisse du cours officiel moyen du dollar hier à Francfort serait due, selon les milieux cambistes, à une boutade du chancelier Helmut Sch-

midt. Ce dernier avait eu effet déclaré mercredi soir, au cours d'un dîner avec la presse étrangère, qu'il ne verrait pas d'un mauvais oeil une nouvelle hausse du cours du deutschemark, celle-ci encourageant les importations et contribuant ainsi à réduire l'excédent de la balance commerciale allemande. Cela aurait suffi pour accélérer les ventes de dollars et les achats de dm effectués hier.

A Londres (AFP) — Alors que le lingot et les pièces d'or font l'objet d'une nouvelle frénésie d'achats dans le monde entier, la Trésorerie britannique annonce que le Royal Mint, (hôtel de la monnaie de Grande-Bretagne), vient de reprendre la frappe de souverains pour regarnir les stocks de la Banque d'Angleterre.

La dernière émission avait eu lieu entre 1965 et 1968. La Banque d'Angleterre est chargée d'approvisionner le marché londonien de l'or avec ces pièces au fur et à mesure des besoins pour satisfaire une demande, surtout étrangère, qui, explique la Trésorerie à titre de justification, pourrait donner lieu à des contre-façons si de nouvelles pièces n'étaient pas mises en circulation.

Ce sera la onzième émission depuis 1957, alors qu'en 1925, (date à laquelle les souverains et demi-souverains cessèrent d'avoir cours légal en Grande-Bretagne), et 1957, trois seulement avaient eu lieu.

# Pour mieux vous servir

Avez-vous besoin d'explications à propos de votre compteur ou de votre facture? Y a-t-il des renseignements qu'en tant que client vous aimeriez obtenir de l'Hydro-Québec?

Nous avons un service de la Clientèle qui compte plus de 50 bureaux à travers le Québec. Ils sont là pour vous offrir un service personnalisé, en répondant dans la mesure du possible à vos besoins particuliers. Quand nous pourrions vous être utiles, n'hésitez pas à communiquer avec les représentants de notre service de la Clientèle. Le numéro à composer apparaît sur votre facture.

## JEAN GAGNON & CIE LTÉE

Courtiers d'assurances Agréés

4920 ouest, boul. De Maisonneuve

Westmount Tél.: 486-7388

## Vermouth Stock

une tradition italienne

Stock — c'est le vermouth doux rouge ou blanc sec importé d'Italie.

Essayez-le comme vous l'aimez... il est magnifique.

**Martini Stock**  
1 once de London Dry Gin  
Schenley  
1/2 once de Vermouth sec Stock  
1 souppçon d'orange bitters  
(Pourquoi pas dans un martini?)  
Remuer avec des glaçons et filtrer dans un verre à Martini givré.

**"Moitié-moitié" Stock**  
1 once de Vermouth sec Stock  
1 once de Vermouth italien  
Stock  
Verser sur des glaçons, ajouter un souppçon d'orange bitters et remuer.

**Manhattan Stock**  
1 once de "Tradition" Rye Whisky Schenley  
1/2 once de Vermouth italien Stock  
1 souppçon de bitters (Angostura)  
Verser sur des glaçons et garnir d'une cerise.

**Stock "sur glace"**  
1 once de Vermouth italien Stock  
Verser sur des glaçons et ajouter un zeste de citron.

STOCK — IMPORTÉ D'ITALIE

Distribution au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

S.A.Q. 558E (Sec) \$2.45/S.A.Q. 558D (Rouge) \$2.45

Un document inédit du docteur Fortas

# Notre régime fiscal encourage l'expansion forcenée des villes

par Michel Guénard

Si la croissance des villes prend des allures d'adolescent dégingé, c'est que le coût des services urbains n'est pas pleinement assumé par les utilisateurs. Une série de subventions déguisées en voile le "prix réel" sous le fallacieux prétexte d'accélérer la redistribution des revenus à travers la population. Aussi, si l'on veut couper quelques têtes au "dragon urbain", il va falloir se résoudre à concevoir le développement des villes en fonction des prix réels, i.e. ceux qui sont égaux au coût marginal de production.

Voilà un des points forts d'un document de travail intitulé "Une cité pour l'homme", document commandé par le ministre fédéral des Affaires urbaines au tandem Aglae et André Fortas dans le cadre d'une vaste consultation sur "l'amélioration de la qualité de vie" en milieu urbain menée par le secrétaire-adjoint responsable de la coordination, M. André Saumier.

À titre d'exemple, soulignent les chercheurs (Mme Fortas est architecte alors que son mari est économiste et médecin), "si le fait d'avoir un chien en ville coûte à la collectivité la somme

de \$20 par année en nettoyage des déjections canines et frais vétérinaires, alors le permis d'enregistrement de la bête devrait coûter lui aussi \$20." Ce permis ne coûte que \$5 dans la Ville de Montréal.

Qu'arrive-t-il, de se demander le couple Fortas, lorsque le principe économique du prix réel n'est pas respecté? La réponse tient un peu du roman de moeurs: la "haute ville" dans toute agglomération urbaine (Outremont, Estmount, Hampstead, etc... dans le cas de Montréal) ne vit et ne prospère que parce qu'il existe des zones de

taudis dont les habitants subventionnent directement le niveau de vie et la gamme de service offert aux classes favorisées.

Jetant un regard sur les classes dominantes d'une zone urbaine, les Fortas constatent que "la redistribution indirecte de revenu qu'est censée réaliser le gratuit de certains services urbains par le jeu des "économies externes", aboutit en fait à un portage insatisfaisant qui ne peut être corrigé qu'au niveau national par des mesures tendant à accroître les revenus des classes défavorisées tout en établissant par ailleurs la vérité des prix."

Afin de briser dans l'oeuf la croissance amiboïde du tissu urbain, les Fortas suggèrent de s'attaquer au coeur même du processus de développement mégapolistique, à savoir l'industrie de la construction. En effet, disent ces deux experts, le principe de l'enrichissement de quelques-uns aux dépens de la collectivité consiste, dans le secteur du développement domiciliaire, à acheter à des prix très bas des terrains, de les faire viabiliser par les pouvoirs publics aux frais des contribuables, puis de les revendre à des prix qui capitalisent les investissements publics qui n'ont évidemment jamais été déboursés par les promoteurs.

Cette plus-value immédiate, sorte de gain fortuit empoché sur le dos de la communauté, pourrait être facilement contrariée par le biais d'une municipalisation des sols ou la commune, "grand propriétaire foncier", négocie des baux en fonction de la valeur intrinsèque des immeubles.

alors oui, jugent les chercheurs urbains, on pourra affirmer avoir atteint le point de croissance optimal.

On mesure l'écart qui sépare cette thèse de l'autre plus connue qui proclame la croissance "tout azimuts" du milieu urbain qu'il faut faire appel aux experts professionnels lorsque l'asphyxie du béton et de l'asphalte étouffe les citoyens. Au lieu de se perdre en litanies sur la désarticulation du milieu urbain (haut seul de criminalité, pathologie et inadaptation de l'homme esclave de son automobile, pollution de toutes sortes, etc), les Fortas constatent que "l'urbanose" a fait place à cette vieille qualité que l'on nommait "l'urbanité" parce qu'aucune analyse de type "coûts-avantages" n'a présidé à l'examen du développement fort lâche de nos villes.

Poursuivant leurs objectifs généraux (une cité pour l'homme), les auteurs écrivent qu'un "encadrement des mécanismes du marché libre devrait être établi afin de garantir les droits et la pérennité des groupes et des individus dans la société." Aussi, croient-ils, que le développement urbain ne peut se concevoir que dans le cadre d'un desseln beaucoup plus vaste qui est celui de l'aménagement du territoire.

"Cela suppose, écrivent-ils, un renforcement du développement régional (on sait que le Dr Fortas a déjà publié une Réflexion critique sur le développement de la région de Montréal), et des mesures audacieuses au plan budgétaire et politique qui dépassent la simple gestion pour rejoindre la prospective et par conséquent... une maîtrise du futur."

Reprenant l'idée de la "diffusion du phénomène urbain" à travers des aires urbaines de taille moyenne pouvant même aller jusqu'à la création d'une guirlande "d'agrovilles", le mémoire des Fortas se fait l'avocat d'une refonte des organigrammes ministériels qui président aux destinées des politiques urbaines. Il suggère donc que le ministère des Affaires urbaines soit coiffé d'un "Conseil consultatif de l'aménagement du territoire", organisme directement rattaché au bureau du premier ministre du Canada.

Bien sûr, l'aménagement du territoire implique dans un pays à structure fédérale une régionalisation budgétaire de la part d'Ottawa. Celle-ci nécessite une coordination dans les dépenses publiques avec les paliers provinciaux: finalement au bout du compte, on retrouve les municipalités qui mangent aux deux râteliers!

Bref, on est loin de la coupe aux lèvres et les Fortas constatent qu'il faut être "désespérément optimiste pour croire en une logique qui n'est plus la logique de la dynamique sociale actuelle où toutes les forces semblent converger vers les solutions les moins acceptables pour l'homme de demain."

## **l'immobilier**

### L'activité reprendra au printemps

par Michel Nadeau

Une reprise dans le secteur de la construction résidentielle est à prévoir pour le printemps prochain, selon le nouveau président de l'Association des constructeurs d'habitations du Québec, M. Fernand Alain.

"Après une période d'accalmie due à divers facteurs dont la baisse des prêts hypothécaires et l'extension des baux de mai à juillet, l'industrie connaîtra un nouveau démarrage vers le mois de mars ou au début d'avril car les divers paliers de gouvernements devront d'ici là répondre aux pressions exercées actuellement par la population qui fait face à un taux très faible de logements vacants disponibles (environ 2%).

À l'issue du congrès des constructeurs qui a eu lieu en fin de semaine dernière à Québec, M. Alain a précisé que son organisme poursuivait ses efforts en vue "d'obtenir du gouverne-

ment provincial un certificat de qualification professionnel des constructeurs, une commission parlementaire mixte Etat-constructeurs pour résoudre les problèmes de logement, la création d'une formule standardisée d'offre d'achat protégeant à la fois l'acheteur et le constructeur et finalement, des mesures pour venir en aide aux familles désireuses de devenir propriétaires."

M. Alain est également président de l'Association des constructeurs d'habitations du Montréal métropolitain.

**Ciment**

Alors que l'industrie de la construction anticipe une période de stabilisation des prix des matériaux pour 1975 en raison du ralentissement dans les mises en chantier en Amérique du Nord, une rumeur circule présentement dans les milieux

de la cimenterie à l'effet que le prix à la tonne de ce produit serait haussé d'environ \$4 pour passer à \$33 dans la métropole.

Canular destiné à faire débloquer les commandes ou hausse véritable, il n'en demeure pas moins que l'industrie tentera de faire passer aux constructeurs les augmentations subies au cours de la présente année en ce qui concerne les coûts du fuel, de la main-d'oeuvre et des biens d'équipement.

Au mois d'août 1974, le prix unitaire dans la métropole était d'environ \$29.20 la tonne alors que le prix moyen américain se situait à \$32.75. Seuls les constructeurs de St-Louis au Missouri paient leur ciment moins cher que leurs confrères montréalais.

**Les hypothèques**

Les banques conservent toujours le pied sur le frein en ce qui concerne le crédit hypothécaire ainsi que le montrent les données les plus récentes de l'Institut canadien des banquiers.

L'encours de la seule catégorie de prêts sur hypothèques conventionnelles compris dans l'ensemble de tous les prêts hypothécaires accordés au Québec totalisait \$339 millions au 30 juin dernier, ce qui représente un accroissement de 97% au cours d'une période de 12 mois.

Par ailleurs, les fonds avancés dans le cadre de la Loi Nationale sur l'Habitation ont connu une augmentation de 11 pour cent, pour s'établir à \$600 millions.

L'apport des banques à charte à cet important domaine, au cours de 1973, représente 31 pour cent de l'encours total accordé par l'ensemble de toutes les institutions habilitées à prêter sur hypothèques, à comparer à 13 pour cent seulement en 1967 au moment des dernières révisions apportées à la loi sur les banques.

**La spéculation**

Le ministre ontarien des Affaires économiques, M. John White vient de déposer à

Queen's Park le projet de loi concernant la création de l'Ontario Land Corporation.

Cet organisme gouvernemental aura pour tâche de regrouper des terres afin de créer d'immenses réservoirs immobiliers ou seront érigés des projets spéciaux tant dans le domaine résidentiel que dans les secteurs industriel et institutionnel.

L'Ontario Land Corporation participera avec les ministères concernés (Industrie, Tourisme, Habitation...) à la mise en valeur de ces terrains. Le secteur privé sera invité à prendre part aux différents projets en faisant l'acquisition d'actions de la firme qui sera créée dans le cadre de chaque regroupement.

De plus, les municipalités pourront profiter de prêts spéciaux pour l'aménagement de parcs industriels destinés à attirer les entreprises de fabrication dans les parties de la province particulièrement déficientes sous cet aspect.

**Maison ou bière?**

Il se peut que le secteur domiciliaire chez Molson soit bientôt aussi considérable et aussi rentable que le secteur de la bière à cette compagnie.

C'est ce qu'a déclaré hier devant la Société torontoise des analystes financiers le président des Compagnies Molson, M. J. T. Black.

On estime que Molson maîtrise présentement 31% du marché canadien de la bière et qu'elle se classe ainsi au second rang dans ce domaine, après John Labatt, qui a 36% du marché.

Depuis 1970, le secteur des brasseries a régressé de 62 à 48% dans l'ensemble des activités des compagnies Molson. Pendant ce temps, les ventes de produits destinés à la construction, d'articles de quincaillerie et de meubles passaient de 25 à 47% du total. Les gains les plus intéressants ont été réalisés lors de l'acquisition de la chaîne de magasins "Beaver/Le castor bricoleur" qui comprend cinq usines de fabrication de maisons et chalets préfabriqués dans les provinces de l'Ouest et en Ontario.

## Abitibi Paper offre d'acquérir 49 p.c. des actions de Price

TORONTO (PC) — Abitibi Paper Company Limited a annoncé hier à Toronto qu'elle offrait \$18 l'action pour un maximum de 4,830,000 actions ordinaires de la Price Company, de Québec, maximum qui représente environ 49% de toutes les actions de cette société.

L'offre a été faite par l'entremise de Wood Gundy Limited, et au nom d'une filiale d'Abitibi. Elle a été faite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de Montréal.

L'offre expire à 9h.45, heure normale de l'Est, le mardi matin 19 novembre.

Les négociations des actions d'Abitibi et de Price ont été suspendues jeudi à la Bourse de Toronto et à la Bourse de Montréal dès l'ouverture de ces deux marchés. Dans le cas d'Abitibi, les transactions ont re-

pris à 11h. du matin jeudi. Dans le cas de Price, elles ne reprendront que le 19 novembre.

À Québec, le président de Price, M. C.-R. Tittmore, a émis un communiqué dans lequel il affirme que Price n'a reçu aucun avis préalable et n'a eu aucune connaissance de cette offre avant son annonce.

M. Tittmore a annoncé que le conseil d'administration de Price se réunira samedi matin pour étudier cette question.

"Une déclaration faisant connaître les vues et recommandations des administrateurs de Price sera émise à l'issue de la réunion. Nous incitons fortement tous les actionnaires de Price à ne poser aucun geste relatif à cette offre avant que cette déclaration ne soit connue", a conclu M. Tittmore.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC		
AVIS		
LEIBOVICH Simcha	3953, boul. St-Laurent, Montréal	Épicerie cidre
ST-JEAN, Robert "Dionne Limitée"	2323, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal	Vendeur de cidre
ST-JEAN, Robert "Dionne Limitée"	501, Avenue Mont-Royal Est, Montréal	Vendeur de cidre
ST-JEAN, Robert "Dionne Limitée"	1115, boul. Décarie, St-Laurent	Vendeur de cidre
ST-JEAN, Robert "Dionne Limitée"	10455, boul. St-Laurent, Montréal	Vendeur de cidre
ST-JEAN, Robert "Dionne Limitée"	1370 est, ave. du Mont-Royal, Montréal	Vendeur de cidre
ST-JEAN, Robert "Dionne Limitée"	7640 boul. Viau, St-Léonard	Vendeur de cidre
ST-JEAN, Robert "Dionne Limitée"	3185 est, rue Beaubien, Montréal	Vendeur de cidre
ST-JEAN, Robert "Dionne Limitée"	5220 ave. Verdun, Verdun	Vendeur de cidre
MARATOS, Gerasimos "Le Prévoyant Charcuterie Restaurant Inc." (Demande additionnelle)	2765 Van Horne, Wilderton Shopping Center, Montréal	Bar
RIZKALLAH, Jacqueline Bitar-Ghanem (Suite à une vente)	2221 rue Bélanger, Montréal	Épicerie
FLAMOS, Anastasia Diacopolou (Changement de catégorie de Restaurant, A.) (Demande additionnelle)	2 ouest, Jean-Talon, Montréal	Salle à manger Bar
HÉBERT, Jean (Changement de site de 13,932 est, Dorchester, Pointe-aux-Trembles, au)	13,860 est, Dorchester, Pointe-aux-Trembles	Épicerie
BASTAS, Dionyse & Ioannis Bastas (Suite à une vente)	8620-22 rue Centrale, Salle à manger — Bar LaSalle	Bar
RONDEAU, Denise Côté (Suite à une vente)	2198 est, Marie-Anne, Montréal	Épicerie
ABDERRAHMAN, Rabah	1021 est, Fleury, Montréal	Salle à manger
HUM, Kong Yam "Asia Restaurant Inc." (Demande additionnelle)	6001-03 est, Boul. Henri-Bourassa, Montréal-Nord	Bar Cabaret
LEDUC, Yves P. & Frank Furtiva	1615 St-Denis, Montréal	Salle à manger
KAPOURALIS, Nicolas & Basile Kapouralis & Nicolas Rahaniotis & Élie Rahaniotis, Théofanis Rahaniotis	4030 Wellington, Verdun	Salle à manger
HILL, Cecil "Café Gigolette Inc."	2200-2204 ouest, Ste-Catherine, Montréal	Salle à manger
SIROIS, Jeannine Pépin (Suite à une vente)	9260 Lacordaire, St-Léonard	Épicerie
ZLOCZOWER, Salomon	5550 Monkland, Montréal	Épicerie
DEL CANE, Annunzio & Francesco Valentine (Demande additionnelle)	8625 boul. Lalande, Pierrefonds	Bar
DIKONIS, Jean (John) & Nikolas Haziorgiou & Minos Livadiotis, & Odithis Demosthenes (Changement de catégorie de Restaurant, A.)	281 ouest, Bernard, Montréal	Salle à manger
BORSELLINO, Liborio (Bob)	4614 rue d'Iberville, Montréal	Restaurant
MARTIN, René (Suite à une vente)	1874 Plessis, Montréal	Épicerie
PATENAUDE, Gérard	1760 Ramembrance, Lachine	Épicerie

\* Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSURMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**  
Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

## Ottawa reçoit des offres de pétro-dollars

par Robert Douglas

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a reçu des offres d'argent de producteurs arabes de pétrole pour des investissements dans la construction domiciliaire et cela l'intéresse grandement, a déclaré hier le ministre des Affaires urbaines, M. Barnett Danson.

Le ministre a annoncé la nouvelle dans une interview.

Il a dit que les offres d'argent lui avaient été faites au téléphone et il a ajouté: "Cependant, quand on veut mettre le doigt sur quelque chose de précis, on n'est devant rien".

Il a ajouté d'autre part qu'on lui avait dit qu'une offre avait bel et bien été confirmée et qu'il allait l'étudier. Il n'a pas voulu dire en quoi elle consistait exactement.

Il a déclaré qu'il y avait un certain nombre de conditions que le gouvernement poserait avant d'accepter des fonds des producteurs arabes de pétrole.

"Un des problèmes, semble-t-il, c'est que les offres sont en dollars américains", a précisé M. Danson. A son avis, le gouvernement ne peut sûrement pas avoir l'assurance que les taux de change du dollar américain resteront longtemps ce qu'ils sont présentement et il y aurait conséquemment un risque dans l'acceptation de dol-



Orchestre Symphonique de Montréal  
Une espèce en voie d'extinction?

# Donnez aujourd'hui!

Comme le faucon, l'Orchestre Symphonique de Montréal est une espèce en voie d'extinction.

Souscrivez aujourd'hui à la campagne annuelle de \$750 000.

L'Orchestre Symphonique de Montréal  
Place des Arts  
Montréal

# Un consortium international pour Cerro Colorado

## Canadian Javelin n'attend plus que le feu vert de Panama

par Jacques Forget

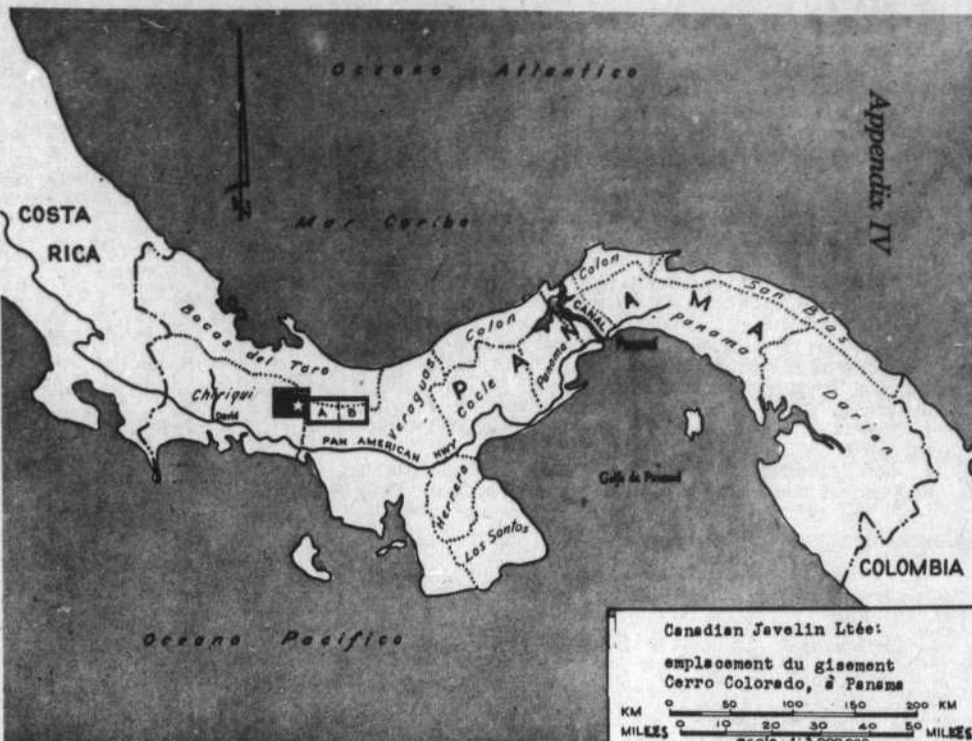
Les travaux préliminaires à la mise en production du fabuleux gisement de cuivre Cerro Colorado de la Canadian Javelin à Panama, pourraient bien débuter dès le début de 1975. Pour mettre en branle le projet titanique, seul manque l'accord express du gouvernement panaméen.

L'entente finale quant à l'ouverture d'une mine à ciel ouvert sur le gisement de Cerro Colorado pourrait d'ailleurs survenir dans quelques semaines, puisque le rapport décisif d'un comité gouvernemental panaméen chargé spécialement de régler avec la Javelin les modalités de l'exploitation du gisement, doit être livré au plus tard le 28 novembre.

Déjà, la formation d'un consortium international de compagnies consommatrices de cuivre assure un marché aux dizaines de milliers de tonnes de cuivre que Cerro Colorado expédiera à travers le vaste monde dès qu'elle aura commencé ses activités d'extraction. Le consortium comprend, outre Canadian Javelin qui participera aussi à la mise en marché, la Noranda comme autre membre canadien, la C. Itoh Co. du Japon et la British Kynoch Metals de Grande-Bretagne.

Le coût total de la mise en production du projet Cerro Colorado est estimé à quelque \$700.000.000. La complétion du programme de construction de toutes les installations nécessaires à la bonne marche du projet prendra quatre ans. Outre l'opération d'extraction à ciel ouvert, le projet Cerro Colorado appelle une importante raffinerie de cuivre. Le tout donnera lieu à la naissance d'une petite ville minière en plein cœur de la jungle panaméenne.

Le gisement de Cerro Colorado, situé au sud-ouest de Panama, à une vingtaine de milles tant de l'Atlantique que du Pacifique, est considéré par plusieurs spécialistes des questions minières comme le plus gros gisement de cuivre connu au monde. Le Canadian Javelin en estime les réserves à 1 milliard, 250 millions de tonnes de minerai de cuivre à une teneur de 0,70% et à quelque 83 millions de tonnes de minerai de cuivre à entre 1% et 2% de teneur. C'est une filiale à part entière de la Canadian Javelin, la Pavonia S.A. qui a fait la découverte du gisement. Une autre filiale de la Javelin, la Olténia S.A., possède les droits d'exploration



L'étoile au centre de cette carte ne tente pas de rappeler l'un des nombreux faits d'armes qui illustrèrent l'histoire de la République de Panama, mais bien l'emplacement du gisement de Cerro Colorado. Considéré comme

le plus gros gisement de cuivre connu au monde, il a été découvert par la compagnie Canadian Javelin, une entreprise montréalaise aussi à l'origine de la mine de Wabush au Labrador.

sur les baux miniers adjacents à la découverte de la Pavonia. La propriété de la Olténia couvre 250.000 acres et des travaux de forage ont cours actuellement afin de déterminer si le gisement de la Pavonia ne se continuerait pas sur celui de la Olténia.

La Noranda, le représentant canadien au sein du consortium des compagnies consommatrices de cuivre, pourrait bien être appelée à prendre en charge l'opération minière du projet Cerro Colorado. C'est ce qui a laissé savoir un représentant de la multinationale canadienne, suggérant du même coup que la participation de la Noranda au fabuleux projet pourrait bien dépasser le seul stade des opérations minières. En effet, les membres de la commission gouvernementale panaméenne chargés de mener les négociations devant aboutir à un accord de mise en production, ont visité récemment la fonderie et la raffinerie de cuivre de la Noranda à Noranda, dans le Nord-Ouest québécois. Or, selon cet interlocuteur qui compte parmi les haut-cadres de la compagnie, les visiteurs panaméens seraient montrés vivement inté-

ressés par les installations de transformation du minerai de la mine Horne. Les usines de traitement du cuivre de la Noranda à Noranda ont d'ailleurs acquis récemment une réputation internationale puisque la Corée du Sud a invitée la compagnie canadienne à venir établir chez elle des installations similaires, au coût de \$100 millions.

Quant à la British Kynoch Metals, elle est une création conjointe de la British Insulated Calendar's Cables, l'un des plus importants producteurs de câbles au monde, et de la Imperial Metals Industries. Filiale de ces deux géants, la British Kynoch est l'un des plus grands consommateurs de cuivre au monde. L'an dernier, la compagnie britannique s'était d'ailleurs engagée par écrit auprès de la Canadian Javelin à acheter 186.000 tonnes de cuivre raffiné annuellement et même de participer au financement du projet. Incidemment, tant la Noranda que la British Kynoch sont actionnaires de la Canadian Javelin. Bien que l'intérêt des deux compagnies dans la Javelin ne représente qu'un faible pourcentage du capital-actions en

circulation de la compagnie, il fut acquis à l'été 1973, pour permettre aux deux géants du cuivre de mieux s'intéresser à la mise en valeur du projet Cerro Colorado.

Le troisième partenaire du consortium de mise en marché est la C. Itoh Co. du Japon qui se chargera d'écouler la production du cuivre raffiné en Asie du sud-est. Comme les deux autres partenaires, la compagnie japonaise entend participer au financement de la mise en production de Cerro Colorado.

Alors que selon la Canadian Javelin, des représentants des trois compagnies impliquées dans le consortium doivent se réunir à Montréal ce mois-ci pour finaliser les accords de mise en marché et de financement, la Canadian Javelin elle-même poursuit intensément ses dernières négociations avec les autorités de Panama. L'accord global auquel doivent en arriver très bientôt les deux parties porte tant sur les royalties et axes qui seront perçus par le gouvernement de Panama, que sur les installations que nécessiteront la mise en production de la mine, le raffinage du minerai et l'infrastructure urbaine que les promoteurs du projet devront ériger.

Si la découverte même du gisement de Cerro Colorado n'eût pas de répercussions retentissantes auprès du grand public, bien des gens se souviennent de "l'affaire Canadian Javelin". Au milieu de l'été '73, les actions de la compagnie, cotées sur les bourses de Montréal et New-York, commencèrent à chuter sur un gros volume, suite à un article du Wall Street Journal qui mit en doute la validité des droits de la Pavonia S.A., la filiale de la Canadian Javelin, sur la propriété cuprifère de Cerro Colorado. La chute des

actions de la Canadian Javelin liée à l'étonnante nouvelle du prestigieux journal financier new-yorkais, força les deux bourses à suspendre les transactions sur le titre. A la reprise des transactions, quelques semaines plus tard, les actions de la Canadian Javelin continuèrent de glisser pour atteindre les \$7, soit le prix qu'elles côtaient avant qu'un courtier montréalais de la côte du Beaver Hall ne fasse la promotion des actions de la compagnie. Le titre avant sa débâcle grimpa jusqu'à \$18.12, les compagnies Noranda et British Kynoch ayant acquis à ce moment leur intérêt minoritaire dans la compagnie par des achats massifs sur le marché boursier.

A cette première "révéla-

tion" du Wall Street Journal, qui se révéla par après non fondée, vint s'ajouter la suspension de la Commission des valeurs mobilières new-yorkaise à l'égard du bien connu président de la Canadian Javelin, M. John Doyle. Puis, peu de temps après, d'autres "révélations" sur les liens et transactions qu'entretient John Doyle avec son ami et ancien premier ministre de Terre-Neuve, Joey Smallwood. "L'affaire Javelin" prit des proportions qui dépassèrent bien vite les simples droits de la Pavonia S.A. sur la propriété cuprifère de Cerro Colorado à Panama. A la fin de l'automne de la même année, John Doyle fut même arrêté par la GRC, puis confiné à Terre-

Neuve par ordre de la Cour. A l'injonction prise par la Commission des valeurs mobilières new-yorkaise contre John Doyle et la Canadian Javelin pour arrêter les transactions sur les actions de la compagnie, s'ajoutèrent alors des accusations de corruption de haut-fonctionnaire contre M. Doyle et de fraude contre la Canadian Javelin en marge de ses opérations au Labrador.

En juillet de cette année, la Commission des valeurs mobilières de New York et John Doyle enterrèrent en douce la hache de guerre: la Canadian Javelin se voyait coller un chaperon, l'avocat new-yorkais Me Meyer Eisenberg, qui est chargé de passer au crible tant les déclarations publiques de la compagnie que de surveiller ses états financiers. Quant aux ac-

cusations canadiennes portées devant la Cour criminelle de St-Jean de Terre-Neuve, elles n'ont pas encore été jugées au fond.

Tant la Canadian Javelin que John Doyle, sont à l'origine de la mine de fer de Wabush située dans la partie du Labrador qu'occupe actuellement Terre-Neuve. La Canadian Javelin a découvert le vaste gisement de fer, puis amené un groupe de compagnies américaines et européennes à former un consortium pour exploiter le gisement. En 1965, au coût de \$300 millions, Wabush Mines entra en production.

Dix ans plus tard, le projet de Cerro Colorado sera-t-il une répétition de l'aventure de Wabush...?

### Selon Babson,

## Les prix du zinc et du plomb baisseront

L'important service d'analyse financière Babson de Toronto prévoit une baisse du prix du zinc et du plomb au Canada.

Le court terme n'apparaît pas particulièrement prometteur, ni même heureux, pour les producteurs de zinc et de plomb, estime le réputé analyste. Alors que les prix continuent à pratiquer des proportions qui dépassent bien vite les simples droits de la Pavonia S.A. sur la propriété cuprifère de Cerro Colorado à Panama. A la fin de l'automne de la même année, John Doyle fut même arrêté par la GRC, puis confiné à Terre-

Certes, l'importante chute sur le marché libre de Londres, précise la maison Babson, a été le fait des prises de profits et du freinage de la spéculation qui a suivi l'escalade des taux d'intérêt. Mais, plus que ces raisons passagères, la chute des prix du zinc et du plomb, tout comme celle beaucoup plus dramatique du prix du cuivre, répond d'une donnée fondamentale: l'essoufflement des économies industrielles.

Suite à l'intense activité industrielle de 1973 et du début de 1974, les prix des producteurs canadiens de zinc et de plomb se sont accrus de 19% à 23% respectivement. Aux Etats-Unis, la hausse a été de 37% pour le prix du plomb et de 40% pour celui du zinc. Pendant ce temps, de janvier à mars 74, le prix moyen du plomb sur le London Metals Exchange grimpa de 23% de mois en mois.

Quant au zinc, de janvier à mai, il connut un accroissement mensuel de son prix de l'ordre de 35%. Cette hausse vertigineuse sur Londres ne devait pas durer... La crise du pétrole et le ralentissement économique qu'elle a entraîné ramèneront les prix internationaux au niveau de ceux des producteurs nord-américains.

L'histoire aurait été encore plus sombre si deux importantes grèves n'étaient pas venues ralentir l'offre face à une demande industrielle qui se dégonflait à vue d'œil. Les importantes raffineries de zinc et de plomb de Cominco, en Colombie-Britannique, et de l'American Smelting & Refining, aux Etats-Unis, fermèrent leurs portes pendant de longues semaines cet été, par suite de l'arrêt de travail des employés.

Voilà pourquoi les prix continuent de baisser et du plomb re-

culeront sans aucun doute. La production étant revenue à la normale, la demande concurrencera dangereusement l'offre. Seul un déclin des prix peut venir pallier la situation de saturation du marché qui en résultera.

Malgré ce recul imminent des prix, Babson croit à une stabilisation du marché du zinc et du plomb à moyen terme. La chute de la consommation de plomb dans les essences pour voitures par l'industrie pétrolière sera plus que compensée, opine la maison, par la fabrication prochaine de voitures à batterie, sur une base industrielle. Le zinc souffrira de la mutation de l'industrie automobile vers la construction de petites voitures. Mais les capacités de production restreintes du métal aux Etats-Unis assureront au marché du zinc un soutien au moins jusqu'en 1977. (par J.T.)

## Cours des métaux

### ■ Les prix des producteurs

**CUIVRE:** Au Canada, le fil électrolytique, 75.5 cents la livre (depuis le 18 octobre 1974). Noranda aux Etats-Unis, 77 cents la livre (depuis le 18 octobre 1974). Aux Etats-Unis, la cathode, 75 cents la livre; le fil, 75.5 cents.

**PLOMB:** Au Canada, Cominco livré pur, 21.5 cents la livre; Noranda, aux Etats-Unis, 24.5 cents (depuis le 8-18 avril 1974).

**ZINC:** Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson Bay, Texasgulf, 37 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38.3-39 cents.

Aux Etats-Unis, 38 cents-39 cents la livre. A l'extérieur du continent, 360 f la tonne métrique.

**NICKEL:** La cathode électrolytique Inco, \$US 1.85 la livre f.o.b. (depuis le 28 juin 1977); Falconbridge, \$US 2.05 la livre f.o.b. Sherritt Gordon, briquette et poudre, \$US 1.85 la livre f.o.b.

**MOLYBDENE:** American Metals Climax, 86-95% M.S2, \$US 2.30 la livre.

**COBALT:** Poudre, Sherritt Gordon, \$US 4 la livre (depuis le 197); électrolyse, Falconbridge, \$US 3.75 la livre.

**FER:** Hanna Mining, livré aux ports du Lac Erié, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en \$US, en date du 16 août 1974, \$16.00. Boulettes, vendues au pied, \$40.61.

### ■ Les marchés internationaux

**CUIVRE:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 618.5f-619f la tonne. Sur le marché de New-York, au marché à terme, nov. 61.90 cents la livre, déc. 62.40, jan. 63.10, mars 64.60, mai 65.80, juillet 67.00, sept. 68.20, déc. 70.00.

**ETAÏN:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 3.230f-3.235f la tonne; à terme, 3.220 f2,225f.

**PLOMB:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate 227.5f-228f.

**ZINC:** Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 342f-342.5f à terme, 343 f-344f.

**OR:** Prix en dollars US. A Londres, en hausse de \$4.25 pour la semaine, de \$185.25 à \$189.50. Fermatures: à Paris \$191.19; à Frankfurt \$185.88; à Zurich \$188.5; à Hong-Kong \$180.24; à Beyrouth \$5,923 le kilo.

**A Winnipeg.** Prix en dollars US. Fermatures. Contrats de 400 onces: jan. \$190.50, avril \$196.25, juillet \$203.20, oct. \$209.80. Contrats de 100 onces: nov. \$188.50, fév. \$193.00, mai \$197.00, août \$207.00, nov. \$213.50.

**ARGENT:** Au Canada, selon Handy & Harman, \$xx l'once troy, à la fermeture. A New-York le marché à terme ferme en baisse. Nov. \$482.20, déc. \$484.50, Can. \$489.20, mars \$498.50, 5,146 contrats ont été transigés.

## Ligneris: l'enquête se poursuit

Après audition hier matin de M. Stuart Robert Holt et de Mmes Mary Kellog, Jeannette et Mary Burluk, la Commission des valeurs mobilières a décidé de continuer à interdire à ces personnes de faire le commerce des actions de la Compagnie minière Ligneris. La Commission n'est pas satisfaite des représentations faites par les quatre intéressés en regard des transactions que ces personnes ont effectué sur les actions de la Ligneris. La CVMQ a donc choisi

de continuer son enquête sur ces transactions qui lui apparaissent suspectes.

On se souviendra que les premières actions de la Ligneris furent émises en juillet '73. En avril '74, elles étaient inscrites en bourse. Cet automne, la compagnie signa trois ententes d'exploration importantes sur autant de ses propriétés avec des compagnies minières établies: la Amax Explorations, la Falconbridge Nickel et la Newfoundland Mining. Aussitôt, elle se

lança dans un programme conjoint d'exploration avec une autre compagnie minière d'exploration, la Ontex, sur une propriété aérière du canton de Barraute.

Les résultats des forages effectués à cet endroit donnèrent de fortes teneurs sur les longueurs appréciables et les actions de la Ligneris grimperont jusqu'à \$1.94, sur un très fort volume. Le titre ne put résister aux nombreuses prises de profit et dégringola.

# Un avenir sûr, prospère...



Techniciens et universitaires, main d'œuvre spécialisée et non spécialisée, Québec Cartier vous offre des emplois intéressants et la possibilité de vous perfectionner sur place dans VOTRE domaine. Salaires élevés, avantages sociaux intéressants: assurance-groupe, maladie et vie, longs congés, excellentes conditions de travail.

Le capital humain est notre principal atout. Joignez-vous donc à l'équipe Québec Cartier.



## LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

Siège social: Port-Cartier, Québec  
Exploitation et Concentrateur: Lac Jeannine, Québec,  
Mont Wright, Québec.





## COLONIE DE VACANCES AUX ENVIRONS DE MONTRÉAL

### Poste de directeur de camp

**Responsabilités:**  
Sous l'autorité du directeur général.  
1- il établit la programmation d'une saison de huit (8) semaines de camp;  
2- il sélectionne, prépare et anime le personnel requis.

**Qualifications:**  
1- Un diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines ou l'équivalent;  
2- Âge requis: devra avoir entre 25 et 35 ans;  
3- Expérience: trois ans dans un camp de vacances ou l'équivalent;  
4- Faire preuve d'initiative, d'entregent et de relations humaines;  
5- Pouvoir communiquer facilement avec les gens situés à tous les niveaux d'administration;

**Traitement:**  
Selon les qualifications et l'expérience.

Envoyer curriculum vitae à:  
**Colonie de Vacances Les Grèves  
C.P. 183  
Pointe-aux-Trembles  
a/s Fernand Gauthier, secrétaire**  
Fin du concours: le vendredi 22 novembre 1974.



### Economiste

Ce poste nouveau est pour le Bureau de la planification générale de la C.I.L.

Le titulaire participera à la prévision économique, à des études spéciales sur les industries et à l'analyse générale des problèmes des entreprises. Les candidats doivent posséder au moins une année d'expérience dans l'analyse macro et micro-économique, et savoir rédiger des rapports. Le titulaire du poste doit pouvoir travailler sans supervision immédiate.

Lieu de travail: Siège social à Montréal.  
Prière d'adresser votre curriculum vitae à:

**Agent de recrutement  
Canadian Industries Limited  
B.P. 10  
Montréal, Québec H3C 2R3**

### LE CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE DE JOLIETTE

recherche les services:

#### 1) D'un (1) Directeur du Personnel.

**Nature de la fonction:**

Sous la responsabilité du Directeur Général, le titulaire du poste est responsable de la gestion administrative des services au personnel, de la gestion des ressources humaines, tant au point de vue de l'acquisition et de leur utilisation maximale qu'au point de vue de leur développement; il est responsable enfin du bien-être du personnel et de l'administration des relations de travail.

**Exigences:**

Diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles;  
Expérience de travail au sein d'un Service du Personnel d'un Centre hospitalier;

**Salaire:**

Selon les échelles du M.A.S.

#### 2) D'une (1) diététiste professionnelle de préférence avec expérience en administration.

Toutes personnes intéressées à combler ces postes doivent faire parvenir leur candidature avant le 23 novembre 1974 au:

Directeur Général,  
Centre Hospitalier-St-Eusèbe,  
585, Boul. Manseau,  
Joliette, P.Q.  
J6E 3E5

Université du Québec  
Ecole nationale d'administration publique

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**Sommaire de la fonction:**

Sous la responsabilité du directeur, le secrétaire général est chargé du secrétariat et du registre de l'École. Plus particulièrement, il est le secrétaire du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du Conseil de direction et de la Commission des études; il prépare l'ordre du jour des réunions de ces organismes, en rédige les procès-verbaux et voit à l'exécution des décisions; En tant que secrétaire de la Corporation, il est chargé de l'exécution de la politique relative aux affaires juridiques, et de la politique relative aux archives de l'École; En tant que registraire de l'École, il est chargé de l'exécution de la politique relative à l'admission des étudiants et à la gestion des dossiers académiques; il est responsable de la bonne marche du Centre de documentation et des services audio-visuels; Il est chargé de l'exécution de la politique relative aux relations publiques de l'École.

**Exigences:**

Diplôme universitaire de 1er ou de 2ème cycle, et de préférence une formation juridique;  
Quelques années d'expérience dans une fonction analogue;  
La connaissance du milieu universitaire serait un atout.

**Traitement:**

À déterminer, selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le 27 novembre 1974 à:

Le directeur,  
Ecole nationale  
d'administration publique,  
625, rue St-Amable,  
Québec G1R 2G5

N.B. Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

# Carrières et Professions

Nous cherchons des

## PROFESSEURS DE FRANÇAIS

pour enseignement du français à des adultes à Montréal. Travail stable à temps plein ou temps partiel.

Nous exigeons:

- minimum B.A. (licence ou équivalent);
- connaissances en linguistique;
- stage V.I.F. de vive voix ou équivalent.

Écrire à:

Dossier 2429  
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

## Une importante organisation nationale centenaire développant de nouveaux marchés recherche UN REPRÉSENTANT pour la région métropolitaine

**Qualifications:**

- Instruction minimum équivalence 12e année.
- Âge: 25 à 45 ans.
- Statut: marié.
- Qualités: ambitieux, travailleur recherche occupation avec opportunité de devenir son propre patron.

Rémunération de base au début variant entre \$800, et \$1,200, par mois, plus allocation de dépenses et bonus. Aucune expérience de vente requise. Toute réponse tenue confidentielle.

Adresser votre curriculum vitae à:

Dossier 2425, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

### Le Conseil des Écoles séparées catholiques d'Ottawa

cherche des enseignants qualifiés pour les postes suivants:

**Enseignants de Français  
aux élèves de langue anglaise**

Jardin d'enfants, immersion

1re à 5e années, immersion

programme prolongé (60 minutes par jour),

1re à 4e années

programme régulier (30 à 50 minutes par jour)

5e à 10e années

À combler immédiatement et au 1er janvier 1975

Présenter sa demande par écrit en indiquant ses titres de compétence et années d'expérience et en donnant le nom et l'adresse de son surintendant actuel, à:

G.R. Moore  
Surintendant des écoles anglaises

140, rue Cumberland  
Ottawa Ontario

K1N 7G9

Gisèle Lalonde,  
La Présidente

Roland Bériault,  
Le Directeur général

## SOCIÉTÉ DE COMPTABLES AGRÉÉS

Recherche les services de Comptables Agréés, de Bacheliers, et D.E.C. en Administration.

Faire parvenir curriculum vitae ou communiquer avec:

JEAN LUSSIER, c.a.  
Noiseau, Lyonnaise, Bédard,  
Sénécal & Associés, C.A.  
500, Place d'Armes, bureau 2000,  
Montréal H2Y 2W2,  
Tél.: 849-7791

## GÉOLOGUES

Une corporation minière faisant partie d'un grand groupe international cherche des géologues des mines pour remplir deux postes dans son programme de mise en valeur d'une mine de métaux de base dans la province de Québec.

Le premier poste est pour un géologue qui se chargera de la direction de tous les aspects géologiques et d'échantillon du forage, du calcul de la réserve de minerai et du programme de mise en valeur d'une mine à ciel ouvert et d'une mine souterraine éventuelle. Le candidat élu devra être bilingue et avoir une ample expérience dans des postes responsables de la prospection et de la mise en valeur des mines à ciel ouvert. C'est une opportunité qui le mènerait à un important poste permanent d'ordre technique supérieur dans l'opération minière en perspective.

Le deuxième poste est pour un géologue expérimenté qui se chargera du rôle responsable d'un géologue des mines durant ce programme de mise en valeur. Ses activités comprendront l'interprétation géologique, les rapports géologiques de forage, la supervision de forage et les travaux s'y rapportant. Être bilingue constituera un avantage.

Les deux géologues élus s'installeront dans une ville voisine où le logement pour les gens mariés est disponible.

Les salaires sont proportionnels aux qualités et expérience.

Répondre à titre confidentiel à:

Dossier 2428  
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Université du Québec  
Ecole nationale d'administration publique

## DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**Sommaire de la fonction:**

Sous la responsabilité du directeur, le directeur des services administratifs assure la gestion des services administratifs et financiers de l'École. Plus particulièrement, il est chargé de la préparation et du contrôle des budgets de fonctionnement et d'investissement; il est responsable des services au personnel et des services auxiliaires; il est chargé de l'élaboration et de l'application des politiques administratives des systèmes et méthodes favorisant l'administration efficace de l'École.

**Exigences:**

Détener un diplôme universitaire de 1er ou de 2ème cycle, de préférence en administration.  
Posséder plusieurs années d'expérience reliées aux fonctions du poste;  
Aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction.

**Traitement:**

À déterminer, selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service avant 17 heures, le 27 novembre 1974 à:

Le Directeur,  
Ecole nationale  
d'administration publique,  
625, rue St-Amable  
Québec, G1R 2G5

N.B. Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

COLLEGE DE ROSEMONT  
(CEGEP)

## OFFRE D'EMPLOI

### Aide pédagogique individuel

**NATURE DU TRAVAIL:**

L'aide pédagogique individuel assiste l'étudiant dans le choix de sa programmation individuelle des cours et des horaires en fonction de ses goûts, aptitudes et possibilités.

**ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:**

Il conseille et informe les étudiants dans le choix de leur programme et de leurs cours, dans la fabrication de leur horaire individuel, dans les changements d'orientation ou de spécialité, dans l'abandon de cours...

Il analyse les dossiers des étudiants, diagnostique le plus précisément possible les causes et les dangers d'échecs, suggère aux étudiants des remèdes à ces situations et fait régulièrement rapport à ce sujet aux membres de la direction des services pédagogiques.

Il se tient au courant des débouchés à l'université et sur le marché du travail pour les diplômés des différents programmes afin de conseiller plus utilement les étudiants.  
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

**Traitement:**

de \$9,192.00 à \$17,116.00, selon les qualifications et l'expérience.

Un curriculum vitae détaillé doit parvenir avant 17 heures, mardi 26 novembre 1974.

COLLEGE DE ROSEMONT  
Bureau des services au personnel  
6400, 161ème avenue Rosemont  
Montréal H1X 2S9

## EMPLOIS OUTRE-MER

Pour société d'Ingénieurs-Conseils  
Grand projet en Afrique du Nord

Construction de bâtiments industriels, installation des services, utilités et équipements.

### INGÉNIEURS AVEC EXPÉRIENCE SUR CHANTIERS

#### — 2 INGÉNIEURS-MÉCANICIENS :

Atelier d'entretien de routine, atelier de production mécanique, révision de moteurs, construction de charpentes et chaudronnerie.

#### — 2 INGÉNIEURS CIVILS :

Fondations, structures, bâtiments, routes et parcs.

Contrats : de 12 mois et plus.

Salaire : concurrentiel et avantages spéciaux.

Faire parvenir son curriculum vitae sous pli confidentiel à :

INTERSTEEL CONSULTANTS LTD.,  
109 chemin Railside,  
Don Mills, Ontario.



## LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON

RECHERCHE

Un professeur de CATÉCHÈSE (Sec. III-IV) — Plein temps

Un professeur de CATÉCHÈSE (Sec. I-II) — ½ temps

Un professeur de MENUISERIE (Secteur professionnel) — ½ temps

Un professeur de COMMERCE (Secteur professionnel) — Plein temps

Un professeur de FRANÇAIS (Sec. III) — Plein temps

**Qualifications requises:**

Détener un brevet d'enseignement ou expérience équivalente.

**Conditions de travail:**

Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Faire parvenir toute candidature à :

Bureau du Personnel,

a/s M. Georges Lizotte,

112 rue John,

Cowansville, P.Q.

J2K 1X2

Tél.: 263-5555

## GÉRANT DES RELATIONS OUVRIÈRES

Miracle Mart, une division de Steinberg Limitée, désire recruter un gérant des relations ouvrières.



Le titulaire devra interpréter les conventions collectives régissant les employés des entrepôts et magasins au Québec et dans l'Ontario, étudier les plaintes et les griefs, participer à la négociation des conventions collectives et préparer et organiser des sessions de formation dans le domaine des relations ouvrières. Le titulaire devra veiller au bon fonctionnement des comités réunissant l'employeur et les employés et créer et maintenir des liens directs et continus entre la direction et les employés.

Le candidat que nous recherchons devra avoir un diplôme universitaire et avoir acquis au moins 5 ans d'expérience dans le secteur du personnel et des relations industrielles. Son sens de la conciliation devra être très développé et il devra être en mesure de résoudre des problèmes urgents tout en tenant compte des objectifs à long terme du service. Il devra pouvoir travailler sous pression pendant des périodes assez longues. Le bilinguisme est indispensable.

Veillez envoyer votre curriculum vitae en toute confiance au :

Bureau d'emploi,

Steinberg Limitée,

Plaza Alexis Nihon,

Bureau 1105,

1500, avenue Atwater,

Montréal, Qué.

## la Société d'aménagement de l'Outaouais demande

### UN ARCHITECTE-PAYSAGISTE

**FONCTIONS:**

Le titulaire de ce poste, sous l'autorité du directeur des études et recherches, devra:

- Participer à l'élaboration des projets d'aménagement touristique et récréatif de la S.A.O.
- Élaborer les normes d'aménagement paysagiste applicables aux propriétés de la S.A.O.
- Préparer ou faire préparer les plans détaillés d'aménagement paysagiste et de plantation des propriétés de la S.A.O.
- Participer à la programmation détaillée, aux estimations et à la confection des échéanciers de réalisation des travaux;
- Surveiller l'exécution des travaux.

**QUALITÉS REQUISES:**

— Détener un diplôme universitaire ou une compétence reconnue dans une discipline appropriée.

**Traitement:**

Selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae, d'une preuve de scolarité et d'une photographie récente, avant le 29 novembre 1974 au:



Directeur de l'administration

Société  
d'aménagement  
de l'Outaouais

768, boul. St-Joseph

C.P. 666

Hull, Québec

J8X 3Y8

## FUTURS DIPLÔMÉS (C.A.)

### VÉRIFICATEUR INTERNE

Nous recherchons un professionnel pour notre service de vérification interne.

Ce groupe relève du bureau chef à Montréal et exerce une fonction de contrôle et de révision des politiques, procédures et dossiers de la compagnie.

Le candidat sera un futur diplômé C.A., recherchant une carrière avec une organisation financière et aura préférablement une certaine expérience avec une maison nationale. Ce poste offre d'excellentes opportunités d'avancement.

Le bilinguisme est obligatoire.

LIEU — MONTRÉAL

Déplacement sera dans la

proximité de 30% du temps.

Le salaire sera en fonction des qualifications et de l'expérience.

Veillez adresser votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, en indiquant votre formation, expérience et le salaire désiré à:

M. D. AHARONIAN  
AGENT AU PERSONNEL

Trust Royal

630 boulevard Dorchester ouest, 6ième étage  
Montréal, Québec H3B 1S6

# Ottawa compte élargir ses politiques d'aide au cinéma

par Michel Roy

Un comité consultatif de l'industrie du cinéma doit se réunir aujourd'hui à Ottawa pour mettre au point avec des fonctionnaires du secrétariat d'Etat un important rapport qui servira de document de base en vue de la rédaction prochaine de projets de loi destinés à étendre sensiblement la politique fédérale d'aide au cinéma et d'encouragement aux cinéastes.

Tandis que le ministre des Affaires culturelles du Québec, après quelques années d'étude et d'enquête, s'interroge encore sur le sens, la portée, la nature et l'à-propos d'une éventuelle

loi-cadre du cinéma québécois, le secrétaire d'Etat multiplie depuis quelques mois les démarches, les consultations et l'étude des problèmes du marché. Un comité consultatif, travaillant régulièrement et au sein duquel les Québécois sont représentés, a terminé un rapport qui, pour l'essentiel, conclut à la nécessité d'accroître les efforts du gouvernement central afin de soutenir davantage la production cinématographique canadienne.

On se propose notamment, indique-t-on dans les milieux informés de la capitale fédérale, de renforcer la So-

ciété de développement de l'industrie du cinéma canadien (SDICC) qui, par l'abondance et la fréquence de ses subventions, fait fonction de producteur. On veut de plus organiser et rationaliser les réseaux de distribution, ce qui amènerait la SDICC ou une autre agence à se porter acquéreur de salles de cinéma réservées aux films canadiens, notamment à Montréal. Le rapport traite également d'une politique fédérale et d'un généreux régime de subventions à l'égard des archives cinématographiques et des cinémathèques, y compris celles du Québec. Des

dispositions sont recommandées au sujet du contingentement de films étrangers.

Le document à l'étude, dont sortiront un ou des projets de loi, propose en outre une politique en matière de sous-tirage des films étrangers, ainsi que le réclament depuis quelques années divers groupes de comédiens et acteurs du Québec et des autres provinces, de même qu'une politique relative à l'éducation cinématographique. La plupart des chapitres du rapport portent sur des questions dont le ministre des Affaires culturelles a été

saisi à plusieurs reprises ces dernières années. Les titulaires qui se sont succédés à la direction de ce ministère, M. François Cloutier, Mme Kirkland-Casgrain et, depuis un an, M. Denis Hardy, ont donné l'assurance à de nombreuses délégations de l'industrie du cinéma que le Québec comptait légiférer en matière de cinéma. Des avant-projets de loi ont même été rédigés en collaboration avec les artisans du cinéma. Ces projets n'ont jamais eu de suite. Plus récemment, M. Hardy annonçait qu'un projet de loi d'aide au cinéma québécois serait prochaine-

ment déposé. Mais le ministre, insatisfait des travaux de recherches et des documents qu'il avait en sa possession, a confié à l'un de ses fonctionnaires la mission de reprendre à zéro l'étude de la question.

Convaincus que la politique de souveraineté culturelle se traduirait dans leur secteur par des réalisations concrètes, les cinéastes et représentants de l'industrie du cinéma du Québec ont repris espoir à l'automne et à l'hiver de 1973. Mais aujourd'hui la grande majorité des artisans québécois du cinéma se tourne vers Ottawa.

Un recueil de contes érotiques

## Quand l'homme blanc profite de la mode pour exploiter la sexualité des Indiens

par Jacques Thériault

Les Indiens continuent d'être à la mode chez les bons blancs! Pour démontrer qu'on les aime bien et qu'on ne leur en veut plus pour les braises érotiques dans les yeux de nos braves missionnaires, nos éditeurs ont publié une kyrielle de livres à leur sujet au cours des cinq dernières années: des essais historiques, des manuels traitant de la survie en forêt, du folklore et de l'artisanat, ainsi que des contes puisés dans la tradition orale.

Dans plusieurs cas, les auteurs se sont fait un devoir de donner de sérieux coups de balai sur des siècles et des siècles de préjugés, notamment dans les ouvrages à caractère historique ou social. Certains ont voulu insister sur des aspects strictement pratiques de leur vie quotidienne, tels la cuisine, la fabrication des canots, les herbes médicinales ou la chasse. D'autres, moins nombreux, tentent d'exploiter la vogue actuelle pour les Indiens en misant sur le sensationnel, en jetant de la poudre aux yeux.

C'est le cas des "Contes érotiques indiens" d'Herbert T. Schwarz dont les éditions du Jour lancent cette semaine une traduction de l'anglais réalisée par Suzanne Kearns. Comme si on ignorait que les Indiens du Canada avaient une vie sexuelle qui pouvait inspirer contes et légendes, Schwarz a recueilli — spécialement pour nous, libidineux! — auprès de membres de diverses tribus les manifestations érotiques les plus incongrues et les plus cruelles dont ils ont eu connaissance. Ici, un pénis qui s'envole à la recherche

de sa bien-aimée; là, une sorcière aux formes rebondies dont le vagin dissimule des dents vives; ou bien encore, vous connaîtrez l'amour fou d'une jolie petite indienne pour un "gros nounours" dont les ébats sexuels sont pour le moins tumultueux...

Le livre de Schwarz groupe quatorze récits légendaires de cet ordre, "se rattachant — comme on nous l'explique — à la vie de ces êtres simples vivant près de la nature". Allez donc!

Ceci dit, il ne s'agit pas réellement de contes isolés, dénués de liens, étant donné qu'ils nous sont racontés dans le cadre précis de cette cérémonie que les Ojibways de l'Ontario appellent le bain de vapeur, laquelle se pratique encore aujourd'hui. C'est donc, réunis sous une "tente des vapeurs", qui revient en leitmotiv au début de chaque conte, que nos Indiens partagent ici leurs histoires érotiques. Telle est la mise en scène imaginée par l'auteur dans le but de donner une continuité à l'ensemble de ces contes érotiques, recueillis

dans diverses tribus indiennes du Canada (dont les Mohawks, les Naskapis et les Ojibways) entre 1955 et 1971.

Et d'expliquer Schwarz: "Dans la mesure du possible, j'ai essayé de conserver l'esprit et le mode d'expression des Indiens, à l'exception des passages érotiques qu'il m'était impossible de marrer dans leur forme originale et que j'ai interprétés dans des termes qui sont strictement les miens." Et voilà pour l'authenticité!

Néanmoins, telle n'est pas la lacune majeure de ce livre. C'est bien plutôt la conception de l'érotisme selon Schwarz qui paraît fort contestable. Comme si la castration pouvait être érotique! Comme si la bestialité évoquée par l'auteur pouvait le disputer en érotisme aux plus belles pages de Mandarygues! Comme si les Indiens ne possédaient, en la matière, que des contes érotiques cruels faisant fi des splendeurs d'Eros! Comme si ce dernier n'aurait pas pu faire preuve de plus de discernement dans sa sélection! Comme si le fait de résider dans un petit village esquimau, à

Tuktoyaktuk dans les Territoires du Nord-Ouest, pouvait vraiment constituer un critère de référence!

En réalité, ce livre (imprimé sur les presses de Hunter Rose à Toronto, il faut le mentionner) présente avec un luxe vraiment inutile l'attention par la beauté de ses dessins. Réalisées par Daphne Odjig, de la tribu Odawa, ces illustrations origina-

les se suffisent à elles-mêmes et pouvaient se passer des contes pour lesquels elles ont été dessinées. De grandes reproductions de ces œuvres ne manqueraient certainement pas de faire nos beaux jours. On a affaire, ici, à une contribution qui ajoute véritablement quelque chose à la culture indienne dans l'une de ses manifestations les plus récentes.



Une illustration de Daphné Odjig pour les "Contes érotiques indiens" de Schwarz dont les éditions du Jour présentent cette semaine la traduction française.

Lisbonne combat l'érotisme

LISBONNE (AP) — Le gouvernement portugais a décidé de lutter contre l'érotisme au cinéma, ainsi que dans les revues et les livres.

La principale victime de cette décision est "Le dernier tango à Paris" qui a été projeté pendant 14 semaines au cinéma San Jorge.

La censure n'a pas été officiellement rétablie. Cependant, selon la presse portugaise, la nouvelle campagne contre l'érotisme a été lancée par le général Vasco Gonçalves, président du Conseil, lors d'une rencontre privée, le mois dernier, avec les distributeurs de films.

On estime que "Le dernier tango à Paris" a été vu par quelque 325.000 personnes, alors que Lisbonne compte un million d'habitants.

Dans les milieux cinématographiques portugais, on a déclaré que l'affluence moyenne au "Dernier tango" constituait un record pour le Portugal, et que la projection du film "aurait pu continuer encore six mois".

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE  
**LES GRANDS EXPLORATEURS**

PSYCHO-CHIRURGIE  
GUÉRISSEURS  
DES PHILIPPINES  
PAR JEAN-CLAUDE ROBOLY  
qui commente personnellement son film-couleur.

Des images d'opérations saisies sur le vif.  
**UN CINÉ-SPECTACLE/DIALOGUE**

SALLE LE PLATEAU  
3710, Calixa-Lavallée  
parc Lafontaine —  
métro Sherbrooke  
et autobus 24 est

14-15-16-17-21-22-23-24 à 20.30 hres  
**NOVEMBRE**  
BILLETS: \$3.00 et \$2.00 (étudiants)

BILLETS EN VENTE:  
EXPLO-MUNDO, 451 St-Sulpice, métro PLACE D'ARMES  
LA CORDÉE, 2158, Ste-Catherine est, métro PAPINEAU  
SALLE LE PLATEAU de 13.00 hres à 18.00 hres

RENSEIGNEMENTS:  
**284-3222/284-0151**  
UNE PRODUCTION EXPLO-MUNDO

Venez voir les opérations psychiques des guérisseurs des Philippines effectuées sans anesthésie ni douleur, sans scalpel et ne laissant aucune cicatrice.  
Représentations en anglais: les 18-19-20 NOVEMBRE à 20.30 hres

POUR TOUS 14 ANS

AMARCORD  
V.O. sous-titres anglais  
DE FELINI  
FREDERICO

ELISEE  
35 MILTON / 842-6053  
HORAIRES: LUN à VEN: 7.15 - 9.30  
SAB à DIM: 10.30 - 12.30 - 10.00  
SALLE RESNAIS  
18 ANS Adultes

"AMARCORD est le meilleur film de Fellini et se classe parmi les meilleurs jamais réalisés". — Time

"Une leçon de cinéma époustouflante orchestrée par un Gargantua truculent et cocasse". — Télérama

"Un film captivant, merveilleux, fait avec beaucoup de soin. Un autre triomphe pour Fellini". — Cue

"Une oeuvre cinématographique étincelante; il n'y a rien d'autre à ajouter: c'est tout simplement fantastique". — Bergen Record

"On ne peut guère douter après ce film que Fellini soit des plus Grands". — Cinema 74

"AMARCORD" est le plus beau beau film de Fellini... une étape importante de l'histoire du cinéma". — Newsweek

"Un grand exploit cinématographique, une oeuvre de génie. Vous vous devez de le voir". — Wnew-TV

"Un film d'une réjouissante beauté". — New York Times

SALLE EISENSTEIN  
5<sup>e</sup> SEMAINE  
MONTREAL MAIN  
UN FILM de FRANK VITALE  
AVEC ALLAN ROZ DMYL ET STEVE LACK  
18 ANS Adultes

"Montreal Main un peu à la manière de 'Il était une fois dans l'Est...' est avant tout un film sur un milieu en marge... Frank Vitale a de toute évidence un talent fou". — LE JOUR

Cinémas ODEON  
LES FILMS MUTUELS LES FILMS CLAUDE MICHAUD

POUR TOUS

Lelouch fait une fois encore la preuve qu'il est un extraordinaire fabricant d'images, d'idées, de personnages!  
**René Homier Roy — Bon Dimanche**

Vous qui quittez difficilement votre salon pour aller au cinéma, je vous dis de faire un "effort ultime" et allez voir "Toute une Vie".  
**Diane Massicotte — Journal de Montréal**

Parce qu'il est beau, attachant, humain, original, spécial, "Toute une Vie" est un film à voir.  
**S. Gagnon — Photo-Journal**

Jamais Lelouch ne se sera révélé aussi totalement.  
**J.-P. Tadros — Le Jour**

Un film à voir et à revoir.  
**M. Pecllet — Dimanche-Matin**

Toute une Vie  
de Claude Lelouch  
C'est l'anatomie d'un coup de foudre

Je considère ce film comme mon premier vrai film

Marthe Keller  
André Dussolier  
Charles Denner  
Gilbert Bécaud  
Carla Gravina  
Charles Gérard  
Musique de Francis Lai  
ST-JEAN  
La Boite à Films

SEM.: 7.00 - 9.30  
SAM. - DIM.: 2.00 - 4.30 - 7.00 - 9.30

le DAUPHIN  
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6060

JEAN PAUL BELMONDO  
JACQUELINE BISSET  
"LE MAGNIFIQUE"  
film de PHILIPPE de BROCA  
LUN. à VEN.: 7.20 - 9.20  
SAM., DIM.: 1.20 - 3.20 - 5.20 7.20 - 9.20  
le DAUPHIN  
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6060

Le Chef-d'oeuvre de la littérature érotique devient enfin un film.  
**Emmanuelle**  
Un film de JUST JAECKIN  
18 ANS

Laissez-Passer et Carte d'Age d'Or non valables

BERRI  
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

SOREL VALLEYFIELD BERTHERVILLE ST-HYACINTHE BELOEIL JOLIETTE  
RIO PARIS ROYAL MASKA BELOEIL JOLIETTE

UN ÉVÉNEMENT à ne pas manquer! pour tous les cinéphiles de la région de Montréal... IL FAUT AVOIR VU...  
**ciné-marathon ("ZOOM") FRANÇOIS TRUFFAUT (1958-1963)**

durée totale du ciné-marathon: 10h. 30 pour voir tous ces films avec un seul billet  
**PRIX SPÉCIAL UNIQUE \$2.50** (quelle que soit l'heure de votre arrivée) arrivez tôt! notre salle ne contient que 700 sièges... et apportez votre lunch ou achetez-le au cinéma

UNE HISTOIRE D'EAU  
TIRE AU FLANC '62  
LES MISTONS  
LES 400 COUPS  
ANTOINE ET COLETTE  
TIREZ SUR LE PIANISTE  
JULES & JIM  
LA PEAU DOUCE  
... en plus: 9 "trailers"

vendredi 15 novembre  
samedi 16 novembre  
dimanche 17 novembre  
et lundi 18 novembre

PERMANENT dès 1 heure 30  
... et jusqu'à MINUIT app.

TOUT VOIR ou REVOIR D'UN SEUL COUP

14 ANS

# J.-C. Labrecque réalise "La grande noirceur" et

par Pierre Vallières

Jean-Claude Labrecque et son équipe ont terminé mercredi le tournage d'un long métrage en noir et blanc qui fera revivre le Québec de 1959 (née de la mort de Maurice Duplessis) à travers le regard d'un jeune Québécois, Louis Pelletier, que la mort de sa mère laisse orphelin et qui, à l'occasion de ce décès, devient le témoin du traditionnel défilé de la famille, du curé, des religieux, des entrepreneurs de pompes funèbres, des médecins, des voisins, défilé hypocrite où chacun cherche son profit sous les voiles de la tristesse commandée.

Louis Pelletier, étudiant modeste, revêtu du traditionnel blazer marine et du pantalon gris un peu trop large et trop long, assiste en témoin presque indifférent à la fin du duplessisme (le chef meurt à Shefferville), au déclin de l'influence de l'Église, à la remise en question des indulgences, des crucifix, des mères malades et possessives. En regardant tout cela se passer sous ses yeux, Louis se retrouve seul mais indépendant, prêt à passer à l'étape suivante: la révolution tranquille.

Le dernier long métrage de Jean-Claude Labrecque portait comme titre, pour les fins du tournage, "Les vautours". Mais il se pourrait qu'il sorte sur les écrans avec un autre titre, par exemple "La grande noirceur". Aucune décision définitive n'a encore été prise à ce chapitre.

La sortie du film est prévue pour mars 1975. Très différents des "Smattes", tant par la forme que par le contenu, il sera développé sur positif couleur afin de donner au noir et blanc un éclairage identique à celui de l'époque.

Une époque pas si lointaine, comme l'on sait, où la peur, la compromission, l'hypocrisie et la tristesse servaient d'appui à un pouvoir qui méprisait l'intelligence pour mieux contrôler la résignation collective. Mais, ne nous méprenons pas, le film de

Labrecque n'est pas un film carrement politique, comme le "Duplessis" de Denys Arcand. Il se contente plutôt de montrer une époque à travers une anecdote bien ordinaire et surtout des personnages auxquels tout le monde, au temps de Duplessis, pouvait (à peu d'exceptions près) plus ou moins s'identifier. Et ce n'était pas beau du tout!

Film sans complaisance, mais dont le propos se passe de commentaires ou d'explications politiques. La lenteur de l'action, l'indifférence de Louis, le personnage principal, face à ce qui se passe autour de lui, le traitement même de l'image, tout dans ce film, explique Labrecque, montre et fait sentir un état intolérable et malsain de soumission économique et intellectuelle, transformé par l'Église en "esprit de sacrifice" réparateur. Réparateur de quoi? La culpabilité congénitale des "victimes" se trouve paradoxalement sublimée par l'arrivisme le plus mesquin, l'esprit de sacrifice par l'esprit de réussite, l'échec personnel par l'argent, symbole par excellence du pouvoir et du bonheur. Autour donc d'un héritage, la religion, la famille et le commerce des funérailles basculent irrésistiblement dans la course aux profits.

Face à cela, Louis Pelletier attend. Les années 60 sont à portée de la main. En manchette du Soleil, M. Duplessis agonise...

C'est Gilbert Scotte qui interprète le rôle de Louis. Scotte appartient au groupe du Grand Cirque Ordinaire et il vient de tourner un autre rôle important dans le dernier film de Jean-Guy Noël, "Ti-cul Tougas" ou "Le bout de la vie". Il se dit extrêmement heureux et satisfait de cette double expérience cinématographique, fort différente l'une de l'autre.

Les tantes "en noir" de Louis sont interprétées par Monique Mercure, l'exécutrice testamentaire, Carmen Tremblay (dont c'est le premier rôle à l'écran et



Gilbert Scotte, l'anti-héros du dernier long métrage de Jean-Claude Labrecque sur "la grande noirceur".

dont Labrecque ne cesse de vanter le jeu), et Amulette Garneau. Toutes trois ont souvent joué ensemble au théâtre. Elles se disent enchantées du travail qu'elles viennent d'effectuer avec Labrecque (un mois de tournage).

Parmi les autres interprètes, mentionnons Jean Mathieu, Anne-Marie Provencher, Yolande Roy, Gilles Pelletier, Guy L'Écuyer, Denise Proulx, Roger Lebel (député) et Jean Dupucé (Duplessis, comme il se doit).

Jean-Claude Labrecque a pu tourner dans le bureau même qu'occupait Duplessis au Parlement. Ce bureau, qu'occupe aujourd'hui M. Raymond Gar-

neau, ministre des Finances, a été redécouvert pour la circonstance de tableaux de Kreighoff prêtés par le Musée du Québec.

L'équipe technique qui a entouré Labrecque tout au long du tournage est en gros la même qui a travaillé au tournage de "Gina" de Denys Arcand et du dernier film de Claude Jutra "Pour le meilleur ou pour le pire". Il s'agit de Alain Dostie à la caméra, Serge Beauchemin au son, Louise Jobin (costumes), Normand Sarrazin (décors) et Louise Rangan à la production. Robert Gurik a revu le scénario original de Jean-Claude Labrecque et a écrit les dialogues.

Le film a été tourné avec deux caméras. Son budget glo-

bal s'élève à \$230,000, même si Labrecque n'a pu réunir pour le moment que \$180,000 en argent sonnante.

Labrecque a confié à Dominique Tremblay la composition et l'interprétation de la musique du film.

Le dernier Labrecque s'inscrit dans une nouvelle vague de productions cinématographiques québécoises qui nous vaudra de voir dans les prochains mois, entre autres: "Gina" de Denys Arcand, "Parti pour la gloire" de Clément Perron, "Pour le meilleur ou pour le pire" de Claude Jutra, "La piastre" d'Alain Chartrand et "Ti-cul Tougas" de Jean-Guy Noël. A souligner également que Gilles Carle a commencé la réalisation d'un nouveau long métrage et que Michel Bouchard s'apprête à faire de même.

La SCICC a participé au financement de tous ces longs métrages québécois.

## "Claude Gauvreau"

Par ailleurs, un autre film de Jean-Claude Labrecque, celui-là produit par l'Office national du film, sera lancé bientôt. Il s'agit d'un documentaire d'une heure consacré à l'oeuvre de Claude Gauvreau.

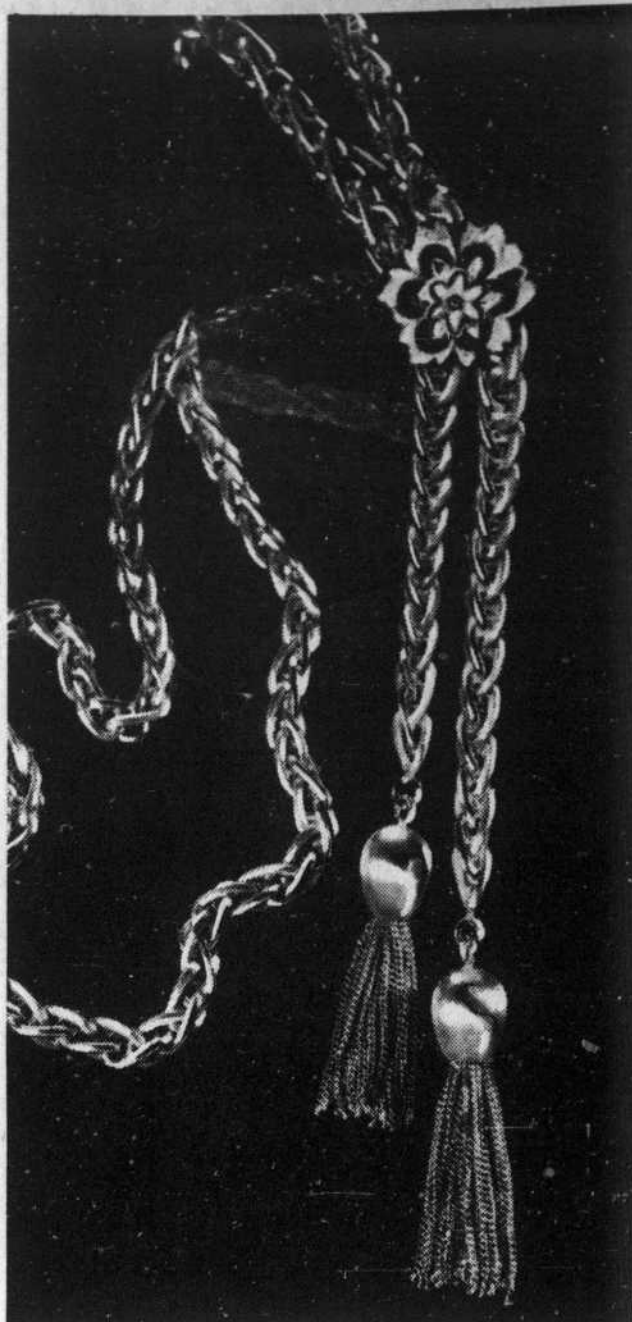
Ce film, qui a tout simplement pour titre "Claude Gauvreau", a été réalisé à partir d'archives, de documents filmés lors de la célèbre Nuit de la Poésie (on sait que Labrecque a déjà réalisé un film extraordinaire sur cet événement unique), et d'extraits d'une pièce de Gauvreau, "La charge de l'original éponyme", présentée au printemps dernier par le Théâtre du Nouveau Monde.

Labrecque définit ce film comme "la continuité de la parole de Claude Gauvreau" et non comme un ramassis de témoignages des contemporains du poète. "Je n'ai pas voulu que mon film soit fait de 'moi, j'ai connu Gauvreau, il était déjà à 16 ans un grand poète, etc., etc.", explique Labrecque. "J'ai voulu donner et plutôt redonner la parole à Claude Gauvreau et, par mon film, montrer qu'il est toujours vivant, que sa parole n'a pas fini de nous emouvoir et de nous réveiller."

Jean-Claude Labrecque espère que son film sera montré à la télévision et il l'a minuté en conséquence. Il estime que seule la télévision d'Etat peut assurer à "Claude Gauvreau" la diffusion qu'il mérite auprès du grand public.

Quoi qu'il en soit, la première de "Claude Gauvreau" aura lieu au théâtre du TNM (ex-Comédie canadienne) vers le 16 décembre prochain, en même temps que le lancement de "L'oeuvre intégrale" du poète éditée par les éditions Parti pris, et en présence des comédiens qui ont interprété au TNM "Les oranges sont vertes" et "La charge de l'original éponyme".

Jean-Claude Labrecque a rencontré Gauvreau lors de la Nuit de la Poésie. Il ne le connaissait pas vraiment avant cela. Depuis, il n'a cessé d'approfondir l'oeuvre et l'homme et c'est avec beaucoup d'émotion et d'admiration qu'il en parle aujourd'hui. Il est très fier du film qu'il lui a consacré et très touché en même temps de l'aide que lui a apportée, en cours de réalisation, le frère de Claude Gauvreau, Pierre.



## Un cadeau en or pour une femme en or

N'est-ce pas une bonne année pour lui offrir de l'or... et lui prouver votre attachement?

Elle s'extasiera devant cette châtelaine de 40 pouces en or jaune 14 ct. ornée de glands. Le double fermoir permet de la porter soit en collier, soit près du cou, — et même autour de la taille.

\$1150

Illustration grandeur nature.

Carré Phillips seulement

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**"UNE BRILLANTE RÉUSSITE"**  
14 ANS

Les Beaux Dimanches  
Jean Duceppe  
Denise Filiatrault  
dans un film de  
Richard Martin

CINÉMA DE PARIS 896 0, Ste Catherine 861-2996  
FLEUR DE LYS 858 est, Ste Catherine 288-3303  
JEAN-TALON 4255, Jean-Talon 725-7000  
MAISONNEUVE 3001 est, Sherbrooke 525-2174  
CINÉMA V 5550, Sherbrooke 0 489-5559

Fleur de Lys — Cinéma de Paris: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.  
Maisonneuve — Jean-Talon — Cinéma V: sur semaine: 7.30, 9.30, et dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

Les Films Mutuels présentent  
**LES ORDRES**  
un film de Michel Brault

Jean Lapointe  
Hélène Loiselle  
Guy Provost  
Claude Gauthier  
Louise Forestier

RIVOLI-1, 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10  
VERSAILLES (Rouge) SEMAINE 7.00 & 9.00, SAMEDI & DIMANCHE, 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

8e SEMAINE!  
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-3125  
VERSAILLES 7265 SHERBROOKE & 352-4020

à minuit  
ce soir  
**WOUF WOUF**  
Représentation spéciale les 15-16-21-22 et 23 nov.  
Hâtez-vous de réserver

de YVES HEBERT SAUVAGEAU  
musique d'ANDRÉ GAGNON  
adaptations et mise en scène: ANDRÉ MONTMORENCY  
ATELIER N.C.T.  
GESU  
1200, BLEURY 866-1964

## télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2	
9.10 Ouverture et horaire	2.30 The Edge of Night
9.15 Les Oraisons	3.00 Juliette and friends
9.30 Les 100 tours de Centour	3.30 Take 30
9.45 En mouvement	4.00 Family Court
10.00 Au jardin de Pierrot	4.30 Dr. Zerk and the Zankins
10.15 Clés	5.00 Flaxton boys
10.30 Personnalité féminine	5.30 The Partridge Family
10.40 Les recettes de Juliette	6.00 The City at Six
10.50 Les animaux chez-eux	7.00 Rush-a-Long
11.00 Mini-Fée	7.30 Howie Meeker
11.20 Les Couquaches	7.45 Mr. Chips
1.30 Téléjournal	8.00 All in the family
1.35 Femmes d'aujourd'hui	8.30 Mash
2.30 Cinéma:	9.00 Tommy Hunter Show
"Des fleurs pour un espion" (drame d'espionnage-italien 1969)	10.00 Rhoda
4.00 Bobino	10.30 Man about the house
4.30 Picolo	11.00 The National
5.00 Pour tous	11.22 Viewpoint
"L'Enfance nue" (drame-Français 1967)	11.30 Montreal tonight
6.30 Actualités 24	11.45 Midnight
7.30 Marcus Welby M.D.	12.45 Monty Python's circus
8.30 Hors-série:	1.15 Fermeture
"La légende de Strauss"	
9.30 Dossiers:	
"Les pays-bas"	
10.30 Téléjournal	
10.45 Nouvelles du sport et météo	
11.00 Appelle-moi Love	
12.00 Cinéma:	
"Les révoltes de l'Avenger" (drame-1962)	
1.30 Ciné-nuit:	
"Technique d'un meurtre" (policier de F. Shannon)	
3.00 Téléjournal	
CFCE 12	
7.40 Horaire-Bienvenue	5.57 Sign-on
8.15 Bonjour Montréal	6.00 University of the air
8.45 Les bouts d'chou	6.30 Ed Allen
9.15 26-24-36	7.30 Canada A.M.
9.30 Pour vos mesdames	8.30 Romper Room
11.00 Personnalités	9.00 Yoga
11.30 Pop 74	9.30 The community
12.00 Les p'tits, bonshommes	10.00 Pay Cards
12.30 Les Tannants	10.30 McGowan and Co
1.30 Au jour le jour	11.00 Definition
2.30 Ciné-ventrilles:	11.30 The Art of Cooking
"Romance de Paris" (comédie-Française 1941)	12.00 The Flintstones
4.00 Patofville	12.30 Matinee with George Balcan
4.30 Jinny	"Crooked Road" (drame - Américain 1965)
5.00 Patrouille du Cosmos	2.30 Somerset
6.00 Parle, parle, jase, jase	3.00 Another world
7.00 Le 10 vous informe	3.30 What's the good word
7.30 En première:	4.00 He knows she knows
"Peter Gun détective spécial" (drame policier-Américain 1967)	4.30 The Flintstones
9.15 Les Bovins	5.00 Truth or consequences
9.30 Découvertes 74	5.30 It's your move
10.00 Auto-Patrouille	6.00 Pulse
10.30 Les nouvelles TVA	7.00 Swiss Family Robinson
11.00 La couleur du temps	7.30 The six million dollar man
11.15 Sans Patrouilles:	8.00 Adam 12
"Tu seras terriblement gentille" (drame-Français 1967)	9.00 CTV Friday Mystery Movie:
12.45 Sans Patrouilles:	A Communiqué
"Au service du diable" (horreur-Belg II 1971)	11.00 The CTV National news
2.15 Le 10 vous informe	11.30 Pulse
	12.00 Friday Night Movie:
	"The taming of the Shrew" (drame - Américain et "The Mummy" (drame d'horreur - 1959)
	4.00 Sign-off
CFM 10	
7.40 Horaire-Bienvenue	2.30 The Edge of Night
8.15 Bonjour Montréal	3.00 Juliette and friends
8.45 Les bouts d'chou	3.30 Take 30
9.15 26-24-36	4.00 Family Court
9.30 Pour vos mesdames	4.30 Dr. Zerk and the Zankins
11.00 Personnalités	5.00 Flaxton boys
11.30 Pop 74	5.30 The Partridge Family
12.00 Les p'tits, bonshommes	6.00 The City at Six
12.30 Les Tannants	7.00 Rush-a-Long
1.30 Au jour le jour	7.30 Howie Meeker
2.30 Ciné-ventrilles:	7.45 Mr. Chips
"Romance de Paris" (comédie-Française 1941)	8.00 All in the family
4.00 Patofville	8.30 Mash
4.30 Jinny	9.00 Tommy Hunter Show
5.00 Patrouille du Cosmos	10.00 Rhoda
6.00 Parle, parle, jase, jase	10.30 Man about the house
7.00 Le 10 vous informe	11.00 The National
7.30 En première:	11.22 Viewpoint
"Peter Gun détective spécial" (drame policier-Américain 1967)	11.30 Montreal tonight
9.15 Les Bovins	11.45 Midnight
9.30 Découvertes 74	12.45 Monty Python's circus
10.00 Auto-Patrouille	1.15 Fermeture
10.30 Les nouvelles TVA	
11.00 La couleur du temps	
11.15 Sans Patrouilles:	
"Tu seras terriblement gentille" (drame-Français 1967)	
12.45 Sans Patrouilles:	
"Au service du diable" (horreur-Belg II 1971)	
2.15 Le 10 vous informe	
CBMT 0	
8.30 Mon ami	
8.45 Friends	
9.00 Quebec school telecast	
10.00 Canadian Schools	
10.30 Mr. Dressup	
11.00 Sesame Street	
11.30 Elwood Glover's children	
1.00 The Bob Newhart Show	
1.30 Bon Appétit	
2.00 Love American Style	

## cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou, 353-6960 "Je veux savoir" 6.00, 8.45	tures intimes des hommes mariés" 1.55, 5.00, 8.05
ARLEQUIN: 1094 Ste-Catherine E. 288-2943 "La belle affaire" 8.00	ELYSEE: 35 Milton 642-6053 (Salle Renaud) "Amarcord" de F. Fellini 7.15, 9.30, et (Salle Eisenstein) "Montreal Main" 7.15, 9.30
ATWATER E: Niveau métro Alexis Nihon 931-2546 "Airport 75" 1.00, 3.00, 5.10, 7.15, 9.20	FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8890 "Lacombe Lucien" 7.10, 9.40
ATWATER W: Niveau métro Alexis Nihon 931-2546 "Airport 75" 1.00, 3.00, 5.10, 7.15, 9.20	FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30, 5.30, 7.30, 9.30
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Clandestine daughter" 1.15, 4.05, 6.55, 9.45 et "Sensuous Suzanne" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30	JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon, 725-7000 "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "Emmanuelle" 12.00, 1.45, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, 11.30	KENT: 6100 Sherbrooke 0 389-9797 "Cabaret" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.15
BJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Le totém du sexe" 3.00, 6.35, 10.05 et "Les démocratiques" 1.30, 4.50, 8.20	LOREYS: 654 Ste-Catherine 0 866-5851 "Longest Yard" 12.45, 2.50, 4.56, 7.00, 9.00
CANADIAN: 1500 Ste-Catherine E. 523-5180 "Mars en quête de sensations" 12.30, 3.40, 6.50, 10.05 et "Fères Karaté à Bangkok" 1.35, 5.10, 8.20	MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30
CHEVALER: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 12.25, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45	MERCER: 4200 Ste-Catherine E. 253-6224 "L'exorciste" 7.15, 9.15
CINÉMA 360: 855 Decarie 277-2007 François Truffaut: "Une histoire d'eau" et "Tire au flanc '62" - "Les Mistons" et "Les 400 coups" "Antoine et Colette" "Tires sur le pianiste" - "Juliet et Jim" "La peau douce" dès 1.30	MONKLAND: 5504 Monkland 494-3579 "The way we were" 2.00, 5.45, 9.30 et "The last detail" 12.15, 3.55, 7.50
CINÉMA 7E ART: 3180 Bélanger E. 722-0032 "L'opavantail" 7.30 et "Orange mécanique" 9.35	OUTREMONT: 1248 Bernard 0 277-4145 "THX 1138" 7.30 "American grad" 9.30
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke 0 486-7395 "The Dove" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15	PALACE: 608 Ste-Catherine 0 866-6991 "THX 1138" 7.30 "American grad" 9.30
CREMAZIE: 8610 St-Denis 389-4210 "L'amarque" 7.55 "Sentimentalement vôtre" 6.20, 10.00	PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "La nuit américaine" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10, 9.15
DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Toute une vie" 7.00, 9.30, (McLaren) "Le magnifique" 7.20, 9.20	PUSVYAT: 4015 St-Laurent 84505215 "Female moonshiners" 1.15, 4.00, 6.45, 9.30 et "The doctor and his women" 12.00, 3.05, 5.25, 8.25
ELECTRA: 14 Ste-Catherine E. 523-9177 "Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère no 3" 12.15, 3.30, 6.25, 9.30 et "Aven-	PLAZA: 5305 St-Hubert 374-6155 "Mars en quête de sensations" 12.30, 3.40, 6.50, 10.05 "Fères karaté à Bangkok" 1.35, 5.10, 8.20
PLACE DES ARTS	SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-6211 "Prêtres interdits" 1.24, 3.50, 6.45, 9.55 "Homicide par vocation" 2.10, 5.30, 8.55
SALLE WILFRID PELLETIER: Les grands ballets canadiens, 20h30	SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 0 933-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30
THEATRE MAISONNEUVE: Emmanuel 20h30	SNOWDON: 5225 Decarie 882-1322 "Gone with the wind" 12.00, 3.55, 7.50
THEATRE PORT-ROYAL: Charbonneau et le chel" de J.T. McDonough, 20h30	VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Tamarind seed" 1.30, 4.05, 6.35, 9.05

## DESIGNER D'INTERIEURS

**YVON VALLÉE**  
Consultant en décoration  
Designer d'intérieurs  
**336-5877**  
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

## DECORATEURS ENSEMBLIERS

**LAURENT BERUBÉ**  
DECORATEUR-ENSEMBLIER  
8240 AIMÉ-RENAUD  
ST-LEONARD Mt. 38  
324-2580

**VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS**  
décorateurs-ensembliers  
designers d'intérieur  
Jacques Viau, s.d.e.  
Bernard Morisset, s.d.e.  
Madeleine Arbour, s.d.e.  
266 est, rue St-Paul,  
Vieux-Montréal 127,  
Tél: 878-3846

## ARCHITECTES

**DAVID & BOULVA**  
ARCHITECTES  
1253 ave McGill College  
Suite 800  
MONTREAL - 866-9854

**ROLAND DUMAIS**  
ARCHITECTE  
3995 est, Sherbrooke  
MONTREAL (H1X 2A7)  
Tél: 255-4033

Les architectes  
**LONGPRÉ MARCHAND  
GOUDREAU DOBUSH  
STEWART**  
842-1401  
Montreal Ottawa

# PULSAR



Date/Command, c'est la nouvelle montre Pulsar, l'extraordinaire Time Computer transistorisé qui donne également la date. D'une précision étonnante et d'un fonctionnement sûr, le module de toute Pulsar est garanti pour 3 ans.

Le Time Computer ci-dessus est offert en acier inoxydable avec bracelet en cuir à \$310. Aussi, en or doublé 14ct. avec bracelet à \$450. Autres modèles à compter de \$295.

Pulsar est une exclusivité de Birks au Canada

**BIRKS**  
JOAILLIERS

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC PERMIS NO. 23509-V-1 WILSON TRUCKING (QUEBEC) LTD. REQUÉRANTE.

ANNEXE LA REQUÉRANTE QUI DÉTIENT DEPUIS LE 20 NOVEMBRE 1973, UN PERMIS SPECIAL QUI SE LIT COMME SUIVIT:

- a) TRANSPORT GENERAL - longue distance - rayon
b) Montréal et toutes les localités situées dans un rayon de 5 milles des limites de la dite cité, et retour.
c) TRANSPORT GENERAL - longue distance - rayon

- d) De Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de 30 milles des limites de la dite cité, et retour.
e) TRANSPORT RESTREINT - longue distance - rayon
c) De Montréal à tous les points dans la Province de Québec, pour le transport de marchandises appartenant à un exploitateur par voyage.

d) TRANSPORT RESTREINT - Longue distance - rayon - contrat - irrégulier
c) Pour le transport de sucre en vrac par camion citerne à Montréal et de Montréal à toutes les localités situées dans un rayon de 150 milles de la cité de Montréal (pas de cargo retour) pour le compte de sur-paiement par St. Lawrence Sugar Refineries Limited.

DRÔITS ADDITIONNELS AUX CLAUSES A) ET B) Le détenteur est autorisé à transporter de la marchandise par fardeaux dans les limites des rayons autorisés aux clauses A) et B) de ce permis. La Commission n'autorise pas l'utilisation du droit additionnel suivant mentionné au permis de Toran Limited 51019-V, à savoir:

Le détenteur est autorisé à louer de Metrocan Leasing Limited 3 remorques pompes pour 24 mois. Lequel se termine le 15 novembre 1974 ou la date finale, selon lequel événement arrivera le premier, demande l'extension de ce permis pour un an moins un jour et (ou) jusqu'à décision finale à être rendue sur la demande de permis permanent dont l'audition a eu lieu le 18 juin 1974.

Montréal, le 14 novembre 1974 Françoise A. PERREAU, avocat PROCUREUR DU REQUÉRANT

"PECK PRINTING CO. LTD." AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE Avis est par les présentes donné que la Compagnie Peck Printing Co. Ltd. demandera à l'honorable Secrétaire de la Province la permission d'abandonner sa chartre.

ANNEXE MONTREAL, le 2 novembre 1974 Me JOSEPH P. MILLER, 168, Notre-Dame Est, Suite 205, Montréal, Qué. H2Y 1C2 PROCUREUR DE LA COMPAGNIE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS QUE DATSUN AT FAIRVIEW LIMITED, 345, Brunswick, Pointe-Claire, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à donner les services suivants: - I. - Location à court terme des véhicules de promenade (automobiles et station-wagon) à ses clients qui ont des voitures en réparation ou qui attendent la livraison d'un véhicule neuf. - II. - Location à court terme de véhicules de commerce et de livraison (camions) à ses clients qui ont des voitures en réparation ou qui attendent la livraison de véhicules neufs à 345, Brunswick Boulevard, Pointe-Claire, P.Q.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505, est, rue Sherbrooke, Suite 400, Montréal, P.Q. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505, est, rue Sherbrooke, Suite 400, Montréal, P.Q.

Signature: FERDINAND ROY, PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE. ADESSKY KINGSTONE ZERBIAS & POULIN, AVOCATS. - ATTORNEYS.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: GERARD TURBOT, Homme de maintenance, 1155, 14ème Avenue, Fabreville, Laval, Québec

PROCUREUR DU REQUÉRANT

HOLIMPORT CORP. AVIS Avis est par les présentes donné que HOLIMPORT CORP., une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.

DATE à Montréal, ce 11ème jour de novembre 1974 CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN & LITVACK Procureurs des requérants.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO.: 02-03382-73 ANTONIN SHIROIS, gentil homme, résident et domicilié au 3950 Sir Wilfrid Laurier dans la ville de St-Hubert, district de Montréal, demandeur

VS ALLEN GARY HEAD, gentil homme, résident et domicilié au 7907 Marthia à Mobile, Etats-Unis défendeur

VS CELESTE TURNER SNIPES, résident et domiciliée au 3105 Dauphin à Alabama, Etats-Unis, défendresse

PAR ORDRE DE LA COUR: Les défendeurs Allen Gary Head et Céleste Turner Snipes, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication du présent avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à votre intention.

MONTRÉAL, ce 8 novembre, 1974. Farsley, Lavary, Johnson, O'Donnell, Clark, Carrière Procureurs du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE en expropriation COUR SUPÉRIEURE (Divorces) NO. 500-12-048928-741 MAGGIE BUCHANAN, Requérante

VS IVAN COLEY, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimé IVAN COLEY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 12 novembre 1974 WILFRID LEFEBVRE REGISTRAIRE-ADJOINT

Me Martin Boyaner, Proc. de la Requête, 800, est, boul. de Maisonneuve, ch. 809 Montréal H2L 4M7 Tél. 642-2233 poste 237

NORTH & LEONARD INC. AVIS Avis est par les présentes donné que NORTH & LEONARD INC., une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Cité de Westmount, District de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.

DATE à Montréal, ce 9ème jour de janvier 1974 CHAIT, SALOMON, GELBER, REIS, BRONSTEIN & LITVACK Procureurs des requérants.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO. 05-015594-748 DAVID P. TARDOSKY, économiste, demeurant et domicilié au 325 Lowell St., Vandergrift, Penn., U.S.A., demandeur

VS PHILIP BUSCH, d'adresse inconnue, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur est par la présente requis de comparaître dans un délai d'un mois suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation a été laissée à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.

Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir un jugement par défaut contre vous.

MONTRÉAL, ce 7 novembre 1974, Me W. Lefebvre, P.A., C.S.M.

Lette Marcotte Biron et Sutto, 615, ouest, Dorchester, suite 1010, Montréal H3B 1P9, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE en expropriation COUR SUPÉRIEURE NO. 500-15-000315-742 LA Ville de SAINT-HUBERT, Expropriante

VS GRAMMATIKOS IOANNIS, Exproprié

ORDONNANCE PAR ORDRE DE LA COUR: L'EXPROPRIÉ, GRAMMATIKOS IOANNIS d'adresse inconnue, est, par les présentes, requis de se présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, dans un délai de quinze (15) jours à compter de cette publication et de prendre connaissance de l'avis d'expropriation qui lui est destiné.

A DÉFAUT par la partie expropriée d'accepter dans le délai prévu ci-haut l'offre de l'expropriante, toutes les autres procédures relatives à l'exercice du droit d'expropriation par l'expropriante lui seront signifiées au greffe de cette Cour.

Veillez agir en conséquence. MONTRÉAL, ce 11 novembre 1974. PAUL LANGLOIS, J.C.S. Mes Mongeau, Simard Hébert & Héroux 31 St-Jacques S 300, Montréal. Procureurs de l'expropriante.

PROVINCE DE QUEBEC CITE DE MONTRÉAL-NORD COMTES SAUVE & BOURASSA

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à la Salle du Conseil, 11211 rue Hébert, MERCREDI LE ONZE (11) DECEMBRE, mil neuf cent soixante-quatorze (1974) à DIX (10) heures de l'avant-midi, pour satisfaction au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Table with 3 columns: NOMS DES PROPRIETAIRES, CADASTRE, SUBDIVISIONS. Lists names like Kenneth Paradis, Alliance Norac Ltd, J. Gilles Denis, etc.

Table with 3 columns: NOMS DES PROPRIETAIRES, CADASTRE, SUBDIVISIONS. Lists names like J. Gilles Denis, Jean-Claude Couture, Jean-Claude Couture, etc.

5-77P: - Une partie du lot soixante-dix-sept (77P) subdivision du lot originel cinq (5) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le sud-est par partie du lot 5-15 (rue Alard), vers le nord-ouest par le lot 5-18, vers le nord-est par partie du lot 4-26-2 et vers le sud-est par partie dudit lot 5-77. Mesurant vingt-cinq (25) pieds de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix (90) pieds et contenant une superficie de deux mille deux cent cinquante pieds carrés, mesure anglaise.

20-420P: - Une partie du lot quatre cent vingt (420P) subdivision du lot originel vingt (20) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par le lot 20-85 (avenue Jules-Auclair), vers le sud-est par le lot 20-87 (rue des Muguets), vers le sud-ouest par partie dudit lot 20-420 et vers le nord-ouest par partie du lot 20-435. Mesurant vingt (20) pieds de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix (90) et contenant une superficie de mille huit cents pieds carrés, mesure anglaise.

20-435P: - Une partie du lot quatre cent trente-cinq (435P) subdivision du lot originel vingt (20) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par le lot 20-85 (ave Jules-Auclair), vers le sud-est par partie du lot 20-420; vers le sud-ouest par partie dudit lot 20-435 et vers le nord-ouest par le lot 21-88 (avenue Jules-Auclair). Mesurant vingt (20) pieds de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix (90) et contenant une superficie de mille huit cents pieds carrés, mesure anglaise.

78: - Le lot originel soixante-dix-huit (78) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives ou occultes, attachées auxdits immeubles.

95P: - Une partie du lot originel quatre-vingt-quinze (95P) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le sud-est par partie dudit lot 95 (boulevard Gouin); vers le sud-ouest par partie du lot 95-1; vers le nord-ouest et le nord-est par partie dudit lot 95. Mesurant dix (10) pieds de largeur par une profondeur de cent pieds et soixante-quinze centièmes de pied (100.75) et contenant une superficie de mille sept pldrs et cinq dixièmes, mesure anglaise.

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et situés dans la Cité de Montréal-Nord. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives ou occultes, attachées auxdits immeubles. Donné en la Cité de Montréal-Nord, ce onzième (11e) jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-quatorze (1974).

CITÉ DE COTE SAINT-LUC PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES POUR LA RÉPARATION D'UNE AUTOPOMPE

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Mme J.O. Kovacs Acheteur, au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mercredi 27 novembre 1974. Les documents relatifs aux soumissions pour la réparation de l'Autopompe, peuvent être obtenus au bureau de l'acheteur.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc, pour un montant égal à 10% de la soumission. Les soumissions seront ouvertes publiquement le 27 novembre 1974, à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, 5490 Westminster, Côte Saint-Luc, Québec. La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le greffier, A. E. Kimmel

CITÉ DE COTE SAINT-LUC PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES POUR L'APPROVISIONNEMENT D'UNE AUTOPOMPE (NEUVE) 8401GPM

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales, et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Mme J.O. Kovacs, Acheteur au numéro 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le mercredi 27 novembre 1974. Les documents relatifs aux soumissions pour l'approvisionnement d'une Autopompe 8401GPM, peuvent être obtenus au bureau de l'acheteur.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc, pour un montant égal à 10% de la soumission. Les soumissions seront ouvertes publiquement le 27 novembre 1974, à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc, Québec. La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le greffier, A. E. Kimmel

casic comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction

3530 ouest, rue Jean-Talon, Montréal, Québec H3R 2G3

APPEL D'OFFRES AUX IMPRIMEURS

Le C.A.S.I.C. présente des appels d'offres pour l'impression de 3 brochures, à savoir: 350,000 copies en français, 20,000 copies en anglais, 20,000 copies en italien. Nous fournissons ci-dessous les détails supplémentaires relatifs à ces brochures: FORMAT 4 1/2" x 8" MISE EN PAGE Approximativement 100 pages dont 28 pages de couleurs différentes. Impression deux couleurs (noir et vert avec trames). Sur papier Offset 1/120M, avec 12 onglets découpés. COUVERTURE 4 pages Glosskote 10 pt. 2 couleurs. RELIURE Collée. LA MÉCANIQUE EST FOURNIE, PRÊTE POUR LA CAMÉRA. DATE LIMITE POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: 22 novembre 1974. COMMUNIQUEZ AVEC MONSIEUR JEAN-GUY POISSANT, DIRECTEUR DE SERVICES ET ATTACHÉ À L'INFORMATION À (514) 731-3683.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03345-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS F. DOLDO, autrefois domicilié et résidant à CHR Colombeau 35, Bianco Reggio Calabria, Italie et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À F. DOLDO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03349-743 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS GARMASSE HOLDINGS INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 3380 Maplewood, app. 101, Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À GARMASSE HOLDINGS INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03346-747 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS M.P. ENTERPRISES INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 315 ouest, Boul. Dorchester, app. 1080, Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À M.P. ENTERPRISES INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03343-742 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS GERMAT REALTIES INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 3468 rue Drummond, suite 1003, Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À GERMAT REALTIES INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03347-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS T. MASSARELLI, autrefois domicilié à 11 rue St-Paul à St-Jérôme, district de Terrebonne et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À T. MASSARELLI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03347-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS DUNCAN CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 10016 156 avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À DUNCAN CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03347-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS DUNCAN CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 10016 156 avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À DUNCAN CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03347-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS DUNCAN CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 10016 156 avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À DUNCAN CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03347-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS DUNCAN CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 10016 156 avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À DUNCAN CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03347-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS DUNCAN CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 10016 156 avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À DUNCAN CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03347-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS DUNCAN CONSTRUCTION LTD., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 10016 156 avenue, Rivière des Prairies, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À DUNCAN CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03344-743 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS C.C.A. ESTATES LTD., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 510 Wiseman, Outremont, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À C.C.A. ESTATES LTD., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) No. 500-12-046989-741 ZYGUMINT STANISZEWSKI, résident et domicilié en la ville de Montréal, Requêteur

VS DAME WANDA STANISZEWSKI (née Sobol), présentement de lieux inconnus (Pologne) Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: L'intimée Dame Wanda Staniszevska (née Sobol) est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 13ème jour de novembre 1974 Me Wilfrid Lefebvre, Procureur du Requêteur

Me T. Konrat, Suite 600, 60 St-Jacques O, Montréal, Québec Procureur du Requêteur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03420-748 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS R. GAGNON, autrefois domicilié et résidant à 3705 St-Étienne, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À R. GAGNON à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03420-748 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

VS R. GAGNON, autrefois domicilié et résidant à 3705 St-Étienne, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, partie défendresse

IL EST ENJOINT À R. GAGNON à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. MONTRÉAL, le 13 novembre 1974

Me André Brunet, Procureur de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-03347-745 LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal, partie demanderesse

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 20

football

Ligue Canadienne

Dimanche
Demi-finale
Ottawa 21, Hamilton 19
Saskatchewan 24, C.-B. 14
Dimanche
Ottawa à Montréal, 13h
Saskatchewan à Edmonton, 14h30

Pittsburgh à Cleveland

Giants NY à Detroit
Buffalo à Miami
Jets NY à N.-Angleterre
St-Louis à Philadelphie
San Francisco à Chicago
Cincinnati à Houston
Green Bay à Minnesota
Los Angeles à N.-Orléans
San Diego à Oakland
Dallas à Washington

Ligue Nationale

Dimanche
Baltimore à Atlanta

LIGUE NATIONALE

Division Américaine

Table with columns: Section Est, Section Centrale, Section Ouest. Rows include Buffalo, Miami, N.-Angleterre, Jets NY, Baltimore, Pittsburgh, Cincinnati, Houston, Cleveland, Oakland, Denver, Kansas City, San Diego.

Division Nationale

Table with columns: Section Est, Section Centrale, Section Ouest. Rows include St-Louis, Washington, Dallas, Philadelphie, Giants NY, Minnesota, Detroit, Green Bay, Chicago, Los Angeles, N.-Orléans, Atlanta, San Francisco.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur BERNARD LACOMBE...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Demande de permis spécial temporaire - Re: Smith Transport (U.S.) Limited - Permis Haute-vitesse

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur GÉRARD BENOIT...

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
- établi en 1880 -
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacétière - Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
H. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, I.S.C., C.A.
Jacques Arbour, C.A.
240, rue St-Jacques, 8e étage
Montréal 126 - 849-1695

W. PIERCE GOULD
Comptable Agréé
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa,
Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener
Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria.
5 Place Ville-Marie 866-9701

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, I.S.C., C.A.
Michel Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 - 342-3080

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

PETRIE, RAYMOND & CIE
Proulx, C.D.'Orsonnens & CIE
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A.
Yves Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A.
G.R. Normandin, C.A.
G. Barbeau, C.A.
J.G. Beaudoin, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 - 342-3080

MACGILLIVRAY & CIE
LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford,
St-Catharines, Port Colborne, Liverpool,
Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver
et autres grandes villes à travers le monde.
1155 O. Boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & CIE
Montréal - Bayrn, Toronto, Ottawa

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
3500, rue du Parc Lafontaine,
Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDWARDS, VALIQUETTE, BARRON
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto,
Montréal, et dans d'autres villes au Canada.
Correspondants en Grande-Bretagne et
aux États-Unis d'Amérique.
507 Place d'Armes (au 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables agréés
BUREAU:
Terrebonne - Nouvelle-Écosse - Nou-
veau-Brunswick - Québec - Ontario -
Manitoba - Saskatchewan - Alberta -
Colombie-Britannique, Région des
Caraïbes.
Représentation dans le monde entier
800, PLACE VICTORIA - 878-3011
2500-630, BULV. DORCHESTER - 866-7351

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TRETREULT & ASSOCIES
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond SoucHEREAU, C.A.
George H. Hotté, C.A.
André Tretreult, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1 Place Ville Marie
Montréal, Québec H3B 2W3

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal - Québec
Bimulac - Sherbrooke
Trois-Rivières - Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 113 - 861-5741

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TRETREULT & ASSOCIES
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond SoucHEREAU, C.A.
George H. Hotté, C.A.
André Tretreult, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1 Place Ville Marie
Montréal, Québec H3B 2W3

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal - Québec
Bimulac - Sherbrooke
Trois-Rivières - Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 113 - 861-5741

Hydro-Québec
CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA
APPEL D'OFFRES
GPE-74-10177
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi, le 26 novembre 1974
Divers postes dans
la Province de Québec.
ET LA LIVRAISON DE
SUPPORTS D'ACIER POUR
APPAREILLAGE DE 735,
120 et 315KV
RIVIÈRE-DES-PRAIRES,
MONTREAL, QUÉBEC.
Les soumissions cachetées,
adressées à l'ingénieur en
Chef, Chemins de fer Na-
tionaux du Canada, dans
l'enveloppe - réponse an-
nexe, seront acceptées jus-
qu'à midi au plus tard, heure
normale de l'est, vendredi le
29 novembre, 1974.
Les plans et devis, les directives
ou soumissionnaires, les
formules de contrat et de
soumission seront fournis
sur demande, moyennant
dépôt d'un chèque visé de
\$50.00, payable à l'ordre de
la Compagnie des Chemins
de fer Nationaux du Canada.
Ce dépôt sera rendu en in-
térêts sur argent renvoyé
les documents en bon état.
On peut se procurer le plan
et devis, les directives ou
soumissionnaires et les for-
mules de contrat et de sou-
mission à compter du jeudi
le 14 novembre 1974 à la
Salle des Plans, 14e étage,
935 ouest rue Lagacétière,
Montréal, Québec H3C
3N4.
La Compagnie se réserve le
droit de rejeter tout offre, si
base soit-elle.
Pour tous renseignements
complémentaires, télépho-
ner à 514-877-8971.
Bureau du Vice-Président,
Chemins de fer Nationaux
du Canada, de Montréal, Qué-
bec.
Les coscriteurs
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 octobre 1974.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE PRÉSENTATION
DANS L'AFFAIRE DE L'ADOPTION DE TRACEY HELENE VINES, mineure, et ADELAINE RONALD et JACK TROTTEMBERG, Requêteurs, et DONALD ROSS VINES, Mis-en-Cause.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

ACHATS ACHETERAIS encyclopédie de la musique "Grove's Encyclopedia of Music". Tél.: 935-4138 après 6 p.m. 18-11-74.

ACHETERAIS anciens meubles toutes sortes; salle à manger, chambre, salon, porcelaine, bijoux, petit piano. Tél.: 374-1224. 23-11-74.

AMEUBLEMENTS A VENDRE MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaîne. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE ANTIQUITÉS Style Canadien et Européen achat et vente JEAN CARIS CANADA LTÉE St-Jacques de Montcalm (Route 25, vers Joliette) Tél.: (514) 839-6292 (18-11-74)

LIT DOUBLE en cuivre, propre, \$450. Vente privée. Tél.: 671-7177 25-11-74

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. 22-11-74

TABLE de salle à manger "Les Artistes du Meuble Québécois", 8 pieds de long, 4 pieds de large. \$850. Tél.: 653-4169 18-11-74

ANTIQUITES DEMANDÉES ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ARTICLES A VENDRE DACTYLO: Selectric IBM, modèle 1972, plus ou moins 25 heures d'usage. Prix: \$500. Tél.: 626-5247 16-11-74

AUTOS A VENDRE VOLKSWAGEN, Beetle, 1973, avec garantie. Tél.: 737-8129 16-11-74

BMW 30 C S, 1973, acheteur sérieux. Appeler Angus, 632-5242, laisser nom et numéro. 20-11-74

VOLKSWAGEN 1973, 13 mois d'usage, appelez 695-2669 ou 695-5822. 19-11-74

OLDSMOBILE Delta, 1970, excellente condition, vitres électriques. Tél.: 721-3307 ou 259-1992. 19-11-74

APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENT 3 1/2 pièces, complètement meublé, tout fourni à sous-loyer dans Côte-des-Neiges. Tél.: 342-1986 21-11-74

ILE DES SOEURS: Studio à sous-loyer, du 1er décembre au 1er juillet. 14e étage, vue sur le fleuve, piscine intérieure, sauna. Loyer: \$161. Tél.: 769-8080 ou 845-0603. 18-11-74

VILLE MONT-ROYAL: 4 1/2 pièces, 2 salles de bains, piscine, garage, non meublé, taxes payées. Disponible immédiatement. Tél.: 735-5048 18-11-74

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS HORS-BORD, métal, 14 pieds, moteur 40 forces, remorque 1200 lbs. Appeler Angus, 632-5242, laisser nom et numéro. 20-11-74

BICYCLETTE VELO A VENDRE: excellent état. "A-tala", 10 vitesses, très bon prix. Cause: besoin d'argent. Philippe Durand 937-9945. 18-11-74

CHALET A LOUER MAGNIFIQUES CHALETS SUISSES avec foyer, 4 milles de St-Sauveur. Idéal pour ski de fond. Tél.: 659-5590 18-11-74

CHALET SUISSE, 2 milles du Mont Orford, 3 chambres, meublé, dinette, salon. \$1,500 — saison. Tél.: 844-3361. 18-11-74

VAL-MORIN: chalet bien équipé, 5 chambres à coucher, location saisonnière, 15 novembre-15 mai: \$1,800. Electricité et chauffage non inclus. Tél.: 5 à 7 p.m. 276-3122 18-11-74

ST-SAUVEUR: 43 Pagé, chalet neuf, 3 chambres, 1 1/2 salle de bain, foyer, meublé et décoré, tapis mur à mur. Visible fins de semaine. Location: saison seulement. Tél.: 661-2359. 18-11-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavarols, 5 1/2, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: jusqu'au 21 décembre et après 18 janvier. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 2-12-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavarols, 5 1/2, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: jusqu'au 21 décembre et après 25 janvier. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 2-12-74

CHALET A VENDRE VAL-DAVID: 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer pierre naturelle, complètement meublé, proximité centres de ski, aqueduc municipal, construit en 1973. Vue panoramique. Tél.: Val-David, 1-819-322-2213 ou Montréal 691-6125 18-11-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première portion de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

FERMES A VENDRE BROMONT: Vous cherchez une ferme à Bromont? Voici l'occasion, environ 11 acres de terres, très bien localisée, grande maison, très belle garage. Prix: \$45,000. (Photo MLS) M. Paul Lizotte, 263-4988 ou 372-1620 Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BROMONT: grande terre de 140 acres, avec bâtiments, ruisseau, 2 lacs artificiels, 90 acres de terre faite, 50 acres de pâturage et de boisé. Prix: \$89,000. Maison en excellente condition. (Photo MLS) J.P. Breton, 263-5106 ou 372-1620. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

PERSONNEL AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudet, b.a., b. péd. b. ph.L. 65 lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

DU BONHEUR ENR. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Informations: 729-0680 16-11-74

HARMONIA: agence matrimoniale sérieuse et d'expérience, s'adresse à toute personne libre et sincèrement désireuse de faire ou refaire sa vie sentimentale. Coût modéré. Renseignements à 279-7730. 25-11-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE SI VOUS PAYEZ un gros loyer, désirez une maison, vous n'avez pas assez de comptant. Appelez Villa du Parc. Ville Laval 661-8930 2-12-74

DOMAINE ST-SULPICE: 7 pièces fines, garage, sous-sol, libre immédiatement. Idéal pour professionnel. Tél.: 388-5059 ou 389-7022. 18-11-74

ST-HILAIRE: cottage canadien (1973) foyer brique, salle à diner, grandes chambres à coucher, patio extérieur, en flanc de montagne, occupation immédiate M.L.S. G. Bienvu, 467-0285 ou 467-8788. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

IBERVILLE: Maison canadienne en pierre, 6 pièces dans décor champêtre, 3 milles du village. (Photo MLS) R. Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

LONGUEUIL: Ensoleillé et agréable, bungalow 5 pièces, 3 chambres. Chauffage central. Abri d'auto, terrain paysagé. Balance d'hypothèque à 9%. \$30,000. M.L.S. Rita Bourner, 679-8220. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

VARENNES: très joli duplex, stucco, 2-5 pièces, sous-sol, garage, terrain gazonné, occasion formidable. \$20,000. M.L.S. Serge Chevalier, 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BELLE PROPRIÉTÉ DE CAMPAGNE, rénovation, habitable à l'année, 7 1/2 pièces, chauffage automatique dans village pittoresque des Cantons de l'Est, route pavée, 35 acres de terre avec tracteur et équipement de jardin, souffleur à neige. Site idéal pour motoneige, ski de fond, prix: \$25,000. Comptant: \$5,000. Tél.: (514) 467-4755, fin de semaine (819) 875-3075. 18-11-74

REPENTIGNY: terrain commercial, 51,848 pieds carrés, longéant autoroute de la Rivière Nord. Idéal pour commerce, hôtellerie. M.L.S. Chantal Trudel, 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Magnifique cottage canadien, chauffage électrique, air climatisé, 8 pièces, foyer pierre, système intercom, garage, construction impeccable. Chantal Trudel, 655-7611 ou 767-9260 Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

ST-BRUNO: Duplex bardeaux d'amianté. Pour investissement, 12 pièces, 2 logis loués. Grand terrain, très bien situé. (Photo MLS) Demandez Anna Smith, 653-7841 ou 653-6686. Immeubles Carbonneau, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Pour professionnels, j'ai ce qu'il vous faut, coquet cottage à voir sans faute. M.L.S. Pour plus de détails, appelez: Céline Beaudet, 655-7611 ou 655-4236. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Idéal pour professionnel, bungalow, 6 pièces ainsi que sous-sol fini, foyer au salon, tapis mur à mur, près de toutes commodités. M.L.S. Danièle Sylvestre 655-7611 ou 655-2355. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUL. ST-JOSEPH: près Christophe-Colomb et métro, 4 1/2 pièces. Libre le 1er décembre. \$98. par mois, chauffé, très propre et agréable. Tél.: 521-6382 18-11-74

HONDA Civic, 1974, appeler Angus 632-5442, laisser nom et numéro. 20-11-74

SUTTON: ancienne maison de ferme sur 14 acres, grand séjour, 3 chambres, foyer, 5 minutes des pentes. Immediatement à mi-mai \$2,000. Possibilité achat. Tél.: 843-8924. 18-11-74

BOUCHERVILLE Bungalow à louer, près de tous services, grande cour. Pour de plus amples informations Hugette Marcoux, 655-9400 ou 670-3523. Excl. M.L.S. IMMEUBLES CARBONNEAU courtiers 16-11-74

PETITE FERME, 10 arpents, bonne grange, maison canadienne authentique en bonne condition. Prix pour vente instantanée \$25,000. (Photo MLS) Appelez-moi Clément Larivière, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

PERSONNES RETRAITÉES Dans un site magnifique, au bord de la Rivière-des-Prairies APPARTEMENTS-STUDIOS: 1 1/2 PIÈCES Quelques-uns encore disponibles du 6è au 12è étage à partir de \$188.00 par mois, services compris — infirmière, infirmière 24 hrs par jour, docteurs, chapelle, autobus privé, activités, loisirs, piscine, restaurant, etc. Bureau ouvert tous les jours de 9 à 5 p.m. RÉSIDENCE L'AMITIÉ 9167, Boul. Gouin ouest - Montréal Tél: 336-3180 18-11-74

L'UNIVERSITÉ LAVAL est à la recherche d'un: PROFESSEUR DE SCÉNARIO dans le cadre des cours de cinéma. Prière de communiquer LE PLUS TÔT POSSIBLE, avec Hubert Giroux, Histoire de l'Art, Université Laval, Ste-Foy, Québec. Tél.: 1-(418) 656-2701. 16-11-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE OUTREMENT Cottage de 4 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine moderne, boiserie en pin, ambiance agréable. Dans les \$30,000. DOLARD-DES-ORMEAUX "Elm Park" Split-level détaché en brique et aluminium, 3 grandes chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine moderne, salle familiale, grand sous-sol fini, une salle de bain complète plus un "Powder-room", humidificateur central. Garage simple chauffé. Très grand terrain. Situé à proximité du centre d'achats. Appelez Stella Mongeau, bur: 649-4553, rés: 342-5747 SHERBROOKE TRUST courtiers 18-11-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE IBERVILLE: Très vieille propriété paisible, face à rivière Richelieu, 2 foyers, très bien située. Prix seulement \$19,500. (Photo MLS) Nicole Montigny, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: bungalow de vos rêves, 28'x46', terrain magnifique, foyer au salon, salle à diner, salle de jeux au sous-sol, pour plus d'informations: Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 18-11-74

ST-JEAN: Un rêve, bungalow de brique, 6 pièces, 3 chambres, sous-sol fini, terrain paysagé. On demande: \$32,000. (photo MLS) Georges Paquin, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

WESTMOUNT: Cottage 5 chambres à coucher, grande cuisine, 2 salles de bain, grand hall d'entrée, près parc et prochaine station métro. Petit jardin. \$55,000. Tél.: 481-0683 16-11-74

ST-HILAIRE: Bungalow brique et alca, terrain paysagé 100'x132', patio et cabane de jardin, 10 pièces, salle à diner, foyer de brique, salle familiale, Sauna et salle de douche, décoration superbe. M.L.S. G. Bienvu 467-0285 ou 467-8788. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

NOUVEAU-BORDEAUX: Tout l'espace que vous désirez dans ce split level de 5 chambres à coucher, salle à diner séparée. Salon avec foyer de pierre, décoration bien spéciale. Prix demandé: \$78,000. M.L.S. Pauline van Nieuwburg, 684-1912 ou 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Pour professionnels, j'ai ce qu'il vous faut, coquet cottage à voir sans faute. M.L.S. Pour plus de détails, appelez: Céline Beaudet, 655-7611 ou 655-4236. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Idéal pour professionnel, bungalow, 6 pièces ainsi que sous-sol fini, foyer au salon, tapis mur à mur, près de toutes commodités. M.L.S. Danièle Sylvestre 655-7611 ou 655-2355. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUL. ST-JOSEPH: près Christophe-Colomb et métro, 4 1/2 pièces. Libre le 1er décembre. \$98. par mois, chauffé, très propre et agréable. Tél.: 521-6382 18-11-74

HONDA Civic, 1974, appeler Angus 632-5442, laisser nom et numéro. 20-11-74

SUTTON: ancienne maison de ferme sur 14 acres, grand séjour, 3 chambres, foyer, 5 minutes des pentes. Immediatement à mi-mai \$2,000. Possibilité achat. Tél.: 843-8924. 18-11-74

BOUCHERVILLE Bungalow à louer, près de tous services, grande cour. Pour de plus amples informations Hugette Marcoux, 655-9400 ou 670-3523. Excl. M.L.S. IMMEUBLES CARBONNEAU courtiers 16-11-74

PETITE FERME, 10 arpents, bonne grange, maison canadienne authentique en bonne condition. Prix pour vente instantanée \$25,000. (Photo MLS) Appelez-moi Clément Larivière, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

PERSONNES RETRAITÉES Dans un site magnifique, au bord de la Rivière-des-Prairies APPARTEMENTS-STUDIOS: 1 1/2 PIÈCES Quelques-uns encore disponibles du 6è au 12è étage à partir de \$188.00 par mois, services compris — infirmière, infirmière 24 hrs par jour, docteurs, chapelle, autobus privé, activités, loisirs, piscine, restaurant, etc. Bureau ouvert tous les jours de 9 à 5 p.m. RÉSIDENCE L'AMITIÉ 9167, Boul. Gouin ouest - Montréal Tél: 336-3180 18-11-74

L'UNIVERSITÉ LAVAL est à la recherche d'un: PROFESSEUR DE SCÉNARIO dans le cadre des cours de cinéma. Prière de communiquer LE PLUS TÔT POSSIBLE, avec Hubert Giroux, Histoire de l'Art, Université Laval, Ste-Foy, Québec. Tél.: 1-(418) 656-2701. 16-11-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE IBERVILLE: Très vieille propriété paisible, face à rivière Richelieu, 2 foyers, très bien située. Prix seulement \$19,500. (Photo MLS) Nicole Montigny, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: bungalow de vos rêves, 28'x46', terrain magnifique, foyer au salon, salle à diner, salle de jeux au sous-sol, pour plus d'informations: Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 18-11-74

ST-JEAN: Un rêve, bungalow de brique, 6 pièces, 3 chambres, sous-sol fini, terrain paysagé. On demande: \$32,000. (photo MLS) Georges Paquin, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

WESTMOUNT: Cottage 5 chambres à coucher, grande cuisine, 2 salles de bain, grand hall d'entrée, près parc et prochaine station métro. Petit jardin. \$55,000. Tél.: 481-0683 16-11-74

ST-HILAIRE: Bungalow brique et alca, terrain paysagé 100'x132', patio et cabane de jardin, 10 pièces, salle à diner, foyer de brique, salle familiale, Sauna et salle de douche, décoration superbe. M.L.S. G. Bienvu 467-0285 ou 467-8788. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

NOUVEAU-BORDEAUX: Tout l'espace que vous désirez dans ce split level de 5 chambres à coucher, salle à diner séparée. Salon avec foyer de pierre, décoration bien spéciale. Prix demandé: \$78,000. M.L.S. Pauline van Nieuwburg, 684-1912 ou 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Pour professionnels, j'ai ce qu'il vous faut, coquet cottage à voir sans faute. M.L.S. Pour plus de détails, appelez: Céline Beaudet, 655-7611 ou 655-4236. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Idéal pour professionnel, bungalow, 6 pièces ainsi que sous-sol fini, foyer au salon, tapis mur à mur, près de toutes commodités. M.L.S. Danièle Sylvestre 655-7611 ou 655-2355. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUL. ST-JOSEPH: près Christophe-Colomb et métro, 4 1/2 pièces. Libre le 1er décembre. \$98. par mois, chauffé, très propre et agréable. Tél.: 521-6382 18-11-74

HONDA Civic, 1974, appeler Angus 632-5442, laisser nom et numéro. 20-11-74

SUTTON: ancienne maison de ferme sur 14 acres, grand séjour, 3 chambres, foyer, 5 minutes des pentes. Immediatement à mi-mai \$2,000. Possibilité achat. Tél.: 843-8924. 18-11-74

BOUCHERVILLE Bungalow à louer, près de tous services, grande cour. Pour de plus amples informations Hugette Marcoux, 655-9400 ou 670-3523. Excl. M.L.S. IMMEUBLES CARBONNEAU courtiers 16-11-74

PETITE FERME, 10 arpents, bonne grange, maison canadienne authentique en bonne condition. Prix pour vente instantanée \$25,000. (Photo MLS) Appelez-moi Clément Larivière, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

PERSONNES RETRAITÉES Dans un site magnifique, au bord de la Rivière-des-Prairies APPARTEMENTS-STUDIOS: 1 1/2 PIÈCES Quelques-uns encore disponibles du 6è au 12è étage à partir de \$188.00 par mois, services compris — infirmière, infirmière 24 hrs par jour, docteurs, chapelle, autobus privé, activités, loisirs, piscine, restaurant, etc. Bureau ouvert tous les jours de 9 à 5 p.m. RÉSIDENCE L'AMITIÉ 9167, Boul. Gouin ouest - Montréal Tél: 336-3180 18-11-74

L'UNIVERSITÉ LAVAL est à la recherche d'un: PROFESSEUR DE SCÉNARIO dans le cadre des cours de cinéma. Prière de communiquer LE PLUS TÔT POSSIBLE, avec Hubert Giroux, Histoire de l'Art, Université Laval, Ste-Foy, Québec. Tél.: 1-(418) 656-2701. 16-11-74

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

Chaque parution coûte \$4.20 le franc • L'heure de tombée est réglée pour le lendemain • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

PROPRIÉTÉS A VENDRE IBERVILLE: Très vieille propriété paisible, face à rivière Richelieu, 2 foyers, très bien située. Prix seulement \$19,500. (Photo MLS) Nicole Montigny, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: bungalow de vos rêves, 28'x46', terrain magnifique, foyer au salon, salle à diner, salle de jeux au sous-sol, pour plus d'informations: Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 18-11-74

ST-JEAN: Un rêve, bungalow de brique, 6 pièces, 3 chambres, sous-sol fini, terrain paysagé. On demande: \$32,000. (photo MLS) Georges Paquin, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

WESTMOUNT: Cottage 5 chambres à coucher, grande cuisine, 2 salles de bain, grand hall d'entrée, près parc et prochaine station métro. Petit jardin. \$55,000. Tél.: 481-0683 16-11-74

ST-HILAIRE: Bungalow brique et alca, terrain paysagé 100'x132', patio et cabane de jardin, 10 pièces, salle à diner, foyer de brique, salle familiale, Sauna et salle de douche, décoration superbe. M.L.S. G. Bienvu 467-0285 ou 467-8788. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

NOUVEAU-BORDEAUX: Tout l'espace que vous désirez dans ce split level de 5 chambres à coucher, salle à diner séparée. Salon avec foyer de pierre, décoration bien spéciale. Prix demandé: \$78,000. M.L.S. Pauline van Nieuwburg, 684-1912 ou 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Pour professionnels, j'ai ce qu'il vous faut, coquet cottage à voir sans faute. M.L.S. Pour plus de détails, appelez: Céline Beaudet, 655-7611 ou 655-4236. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Idéal pour professionnel, bungalow, 6 pièces ainsi que sous-sol fini, foyer au salon, tapis mur à mur, près de toutes commodités. M.L.S. Danièle Sylvestre 655-7611 ou 655-2355. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUL. ST-JOSEPH: près Christophe-Colomb et métro, 4 1/2 pièces. Libre le 1er décembre. \$98. par mois, chauffé, très propre et agréable. Tél.: 521-6382 18-11-74

HONDA Civic, 1974, appeler Angus 632-5442, laisser nom et numéro. 20-11-74

SUTTON: ancienne maison de ferme sur 14 acres, grand séjour, 3 chambres, foyer, 5 minutes des pentes. Immediatement à mi-mai \$2,000. Possibilité achat. Tél.: 843-8924. 18-11-74

BOUCHERVILLE Bungalow à louer, près de tous services, grande cour. Pour de plus amples informations Hugette Marcoux, 655-9400 ou 670-3523. Excl. M.L.S. IMMEUBLES CARBONNEAU courtiers 16-11-74

PETITE FERME, 10 arpents, bonne grange, maison canadienne authentique en bonne condition. Prix pour vente instantanée \$25,000. (Photo MLS) Appelez-moi Clément Larivière, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

PERSONNES RETRAITÉES Dans un site magnifique, au bord de la Rivière-des-Prairies APPARTEMENTS-STUDIOS: 1 1/2 PIÈCES Quelques-uns encore disponibles du 6è au 12è étage à partir de \$188.00 par mois, services compris — infirmière, infirmière 24 hrs par jour, docteurs, chapelle, autobus privé, activités, loisirs, piscine, restaurant, etc. Bureau ouvert tous les jours de 9 à 5 p.m. RÉSIDENCE L'AMITIÉ 9167, Boul. Gouin ouest - Montréal Tél: 336-3180 18-11-74

L'UNIVERSITÉ LAVAL est à la recherche d'un: PROFESSEUR DE SCÉNARIO dans le cadre des cours de cinéma. Prière de communiquer LE PLUS TÔT POSSIBLE, avec Hubert Giroux, Histoire de l'Art, Université Laval, Ste-Foy, Québec. Tél.: 1-(418) 656-2701. 16-11-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE ST-BRUNO: Plein pied, brique et aluminium. Terrain 7500 pieds carrés, 8 pièces, 1 1/2 salle de bain, tapis mur à mur, salle à diner, passage. 4ème chambre à coucher et salle de lavage au sous-sol. Pour professionnel. Photo M.L.S. Demandez Anna Smith, 653-7842 ou 653-6686. Immeubles Carbonneau, courtiers 16-11-74

TERRAINS A VENDRE CANTONS DE L'EST: grands Bromont, près pentes de ski, grands lots boisés, 50 milles de Montréal. Tél: 845-3339. 18-11-74

JOLI LAC NOTRE-DAME: développement de récréation, exclusif, année longue, terrains boisés, bord de lac, ou route: Investissement assuré. Tél: 845-3151. 18-11-74

IBERVILLE: Très vieille propriété paisible, face à rivière Richelieu, 2 foyers, très bien située. Prix seulement \$19,500. (Photo MLS) Nicole Montigny, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: bungalow de vos rêves, 28'x46', terrain magnifique, foyer au salon, salle à diner, salle de jeux au sous-sol, pour plus d'informations: Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 18-11-74

ST-JEAN: Un rêve, bungalow de brique, 6 pièces, 3 chambres, sous-sol fini, terrain paysagé. On demande: \$32,000. (photo MLS) Georges Paquin, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

WESTMOUNT: Cottage 5 chambres à coucher, grande cuisine, 2 salles de bain, grand hall d'entrée, près parc et prochaine station métro. Petit jardin. \$55,000. Tél.: 481-0683 16-11-74

ST-HILAIRE: Bungalow brique et alca, terrain paysagé 100'x132', patio et cabane de jardin, 10 pièces, salle à diner, foyer de brique, salle familiale, Sauna et salle de douche, décoration superbe. M.L.S. G. Bienvu 467-0285 ou 467-8788. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

NOUVEAU-BORDEAUX: Tout l'espace que vous désirez dans ce split level de 5 chambres à coucher, salle à diner séparée. Salon avec foyer de pierre, décoration bien spéciale. Prix demandé: \$78,000. M.L.S. Pauline van Nieuwburg, 684-1912 ou 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Pour professionnels, j'ai ce qu'il vous faut, coquet cottage à voir sans faute. M.L.S. Pour plus de détails, appelez: Céline Beaudet, 655-7611 ou 655-4236. Immeubles Westgate, courtiers 16-11-74

BOUCHERVILLE: Idéal pour professionnel, bungalow, 6 pièces ainsi que sous-sol fini, foyer au salon, tapis mur à mur, près de toutes commodités. M.L.S. Danièle Sylvest

Canadien 4, Bruins 1

Performance éblouissante de Ken Dryden

BOSTON (Le Devoir) — Le Canadien de Montréal, semblait-il, est plus à l'aise à l'étranger qu'au Forum, et par conséquent, offre de meilleurs rendements.

Ainsi, hier soir, voulant sans doute racheter sa pitéuse performance contre Buffalo, mercredi dernier, le Tricolore mené à l'attaque par nul autre que Guy Lafleur, et fort d'une tenue exceptionnelle de Ken Dryden, a infligé une première défaite aux Bruins de Boston sur leur propre patinoire cette saison par le pointage de 4-1.

Lafleur semble être devenu le meneur que la direction du Canadien voyait en lui lorsqu'elle le repêcha à sa sortie des rangs juniors. Encore hier, c'est lui qui fut la bougie d'allumage des représentants montréalais alors qu'il compta deux buts, dont celui de la victoire, et mérita une mention d'assistance sur le 1er but du match, celui de Guy Lafleur, son 9e de la saison et son 4e en deux jours.

Lafleur fut utilisé régulièrement sur les jeux de puissance et lorsque le Tricolore jouait en désavantage numérique. C'est d'ailleurs durant une punition à son équipe qu'il marqua son 2e but de la soirée, une pièce de toute beauté. Il s'amena au devant de Gilles Gilbert, suite à une maladresse de Bobby Orr, et le déjoua grâce à une feinte que lui seul peut exécuter.

Mais Dryden aura été à l'origine de cette victoire du Canadien. Pas moins de cinq Bruins s'avancèrent seuls devant lui au cours des deux premières périodes pour chaque fois se voir frustrer par un Dryden en grande forme. De fait, seul Bobby Orr est parvenu à le déjouer et ce pendant une attaque à cinq.

Mario Tremblay a démontré qu'il voulait jouer dans la LNH, contrairement à certains autres joueurs du Tricolore dont le manque d'entrain est flagrant. Et à son 1er match il a impressionné. Doté d'un bon coup de patin, il n'a pas froid aux yeux et c'est lui qui appliqua la meilleure mise en échec du Canadien en plus de passer près de compter son 1er but.

On entendra sûrement ce nom pour longtemps encore.

Table of game statistics for Canadiens vs Bruins, including goals, assists, and penalties for both teams.



Ken Dryden, jouant de loin sa meilleure partie de la saison, a arrêté 39 lancers hier soir pour relancer le Canadien sur le sentier de la victoire. Ici, il remet le disque à Doug Risebrough (8) tandis que Pierre Bouchard prend soin de Terry O'Reilly.

Association Mondiale Stags 4, Cougars 2. Table of game statistics for the international match.

L'histoire en dollars du golf vue par Snead depuis 40 ans

par Marc Thibeault

La publication "Family Weekly" de Pinehurst, Caroline du Nord, annoncera dans son édition de dimanche prochain que Sam Snead a été choisi le plus grand golfeur de tous les temps à la suite d'un scrutin pris parmi les nombreux experts qui, récemment, assistèrent à l'ouverture du Temple de la Renommée du golf, situé à cet endroit.

Mais ce n'est pas ce choix aussi admirable que discutable de Sam Snead comme plus grand golfeur de tous les temps qui nous intéresse particulièrement aujourd'hui, plutôt l'évolution financière du golf professionnel et Snead, justement, fait figure de proue dans une telle analyse.

Ainsi, vous regardez la liste des 100 golfeurs qui, en 1974, ont gagné le plus d'argent au circuit de l'Association des golfeurs professionnels d'Amérique (PGA). Après avoir remarqué que Johnny Miller a fini en tête avec un total record de \$353,021, près de \$115,000 devant le no 2 Jack Nicklaus, vous notez que le brillant vétéran Snead a fini au 49e rang avec un montant de \$55,562, le meilleur total de sa longue et remarquable carrière sur un plan annuel.

Ce dernier petit fait vous étonne puisque Snead est professionnel depuis 40 ans et qu'il fait des sous dans les tournois depuis 1936 alors qu'il gagna le championnat pro de la Virginie-Ouest. Cela vous surprend aussi parce que cette jeunesse de 62 ans du golf professionnel a un dossier de 134 victoires (la PGA ne lui en reconnaît que 84 officiellement).

D'autre part, vous savez que Snead a fini bien avant de cette 49e place au classement des boursiers 27 fois sur 37 (comme il n'y eut que trois tournois joués en 1943 à cause de la guerre il n'y eut pas de classement cette année-là). Ainsi, il a terminé no 1 à trois reprises, no 2 à deux reprises, no 3 trois fois et no 4 trois autres fois. Mais les temps et l'argent ont tellement changé.

Snead termina plus riche gagnant annuel des tournois de la PGA en 1938, 1949 et 1950 avec des montants successifs de \$19,534.49, \$31,593.83 et \$35,758. Il se classa bon 2e en 1939 avec \$9,712 et en 1941 avec \$12,848 et no 3 en 1937, 1940 et 1942 avec des montants de \$10,243.73, \$9,206 et \$8,078 et no 4 en 1945, 1952 et 1957 avec des totaux de \$24,436.50, \$19,908 et \$28,260.

Il faut s'amuser à comparer ces chiffres avec ceux de cette année qui nous révèle un no 1 (Miller) avec \$353,021, un no 2 (Nicklaus) avec \$238,178, un no 3 (Hubert Green) avec \$211,709 et un no 4 (Lee Trevino) avec \$203,422!

Or et depuis 1934, le premier pro à finir en tête avec plus de \$200,000 fut Billy Casper en 1968 alors qu'il gagna \$205,168.67. Le meneur en 1969 (Frank Beard) tomba à \$164,707.11 et en 1970 (Lee Trevino) à \$157,037.63. Depuis vous avez eu un Jack Nicklaus qui a terminé trois fois d'affilée en tête, soit en 1971, 1972 et 1973, avec des totaux de \$244,490.50, \$320,542.26 et \$308,362.10.

Le golf professionnel nord-américain se devait de financièrement progresser au cours des années et il le fit par lentes étapes de 1934 à 1967. Ainsi, le meneur de 1934 (Paul Runyan) gagna \$6,767 alors que celui de 1967 (Nicklaus) récolta \$188,998.08. En cours de route, les bourses totales offertes sur le circuit américain du golf passeront d'une moyenne annuelle de \$121,000 de 1938 à 1944 inclusivement à une moyenne annuelle de \$422,000 de 1945 à 1952 inclusivement et à une moyenne de \$752,000 de 1953 à 1957. Ces bourses touchèrent et dépassèrent le million de 1958 à 1962, les deux millions en 1963, 1964 et 1965, les trois millions en 1966 et 1967, les cinq millions en 1968 et 1969, les six millions en 1970, les sept millions en 1971 et 1972 et les huit millions en 1973 et 1974.

S'il y a une progression disons normale de 1938 à 1952, il y a eu de l'inflation de 1958 à 1974. Le plus amusant est que le nombre des tournois disputés n'a pas tellement augmenté: de 30 à 40 de 1938 à 1958 et de 40 à 49 de 1959 à 1968.

Mais à partir de 1970, pour satisfaire les nombreux pros qui n'arrivaient pas à se qualifier pour le grand circuit (une quarantaine de tournois), la PGA organisa un second circuit, moins riche mais néanmoins important, de quelque 25 ou 30 tournois et les bourses offertes à ces compétitions font partie du grand total.

C'est sans doute parce qu'il a vécu ces périodes financières bien différentes du golf professionnel que Snead, qui connut ses meilleurs jours (pour ainsi dire puisqu'en fait c'est aujourd'hui qu'il les connaît) alors que les tournois étaient dotés de bourses moins importantes, n'est pas encore un millionnaire du golf.

Ainsi, en comptant ses gains de cette année, Snead a officiellement gagné \$617,516 en cours de longue carrière. C'est le total que lui reconnaît la PGA. Mais on peut croire qu'il a gagné autant d'argent dans une foule de tournois non reconnus par la PGA... sans compter les royautés qu'il touche pour les bâtons, balles et autre équipement de golf qui portent son nom et ainsi de suite.

Avant 1974, le golf ne comptait que cinq millionnaires, c'est-à-dire des golfeurs ayant gagné plus d'un million de dollars dans les tournois en cours de carrière. Arnold Palmer fut le premier à atteindre ce plateau le 21 juillet 1968 après avoir participé à 368 compétitions. Billy Casper fut le deuxième, le 11 janvier 1970 alors qu'il gagna l'omnium de Los Angeles. Il avait alors pris part à 297 tournois. Suivirent Jack Nicklaus, le 25 janvier 1970 (170 tournois); Lee Trevino, le 20 mai 1973 (176 tournois); et, de nouveau, Jack Nicklaus le 1er décembre 1973 (76 tournois). Ce qui revient à dire que Nicklaus dut attendre 170 tournois pour gagner son premier million et seulement 76 pour remporter son second, ce qui reflète bien la vague inflationniste des bourses offertes, particulièrement de 1970 à 1973.

Cette année, trois autres ont atteint ce plateau: Gary Player, 38 ans, \$1,092,722; Gene Littler, 44 ans, \$1,024,097; et Tom Weiskopf, 32 ans, \$1,028,291. Le suivant devrait être le merveilleux vétéran de 54 ans, Julius Boros, qui commencera sa saison 1975 avec un total de \$962,503.

Tous ces messieurs ont modestement commencé leur ascension vers ce prestigieux plateau des millionnaires du golf. Ainsi, la toute première bourse touchée par Arnold Palmer, le 29 mai 1955 (il devait ensuite gagner son tout premier tournoi, l'Omnium Canadien), fut de seulement \$145. Il avait fini ex aequo en 25e place à l'omnium de Fort-Wayne. Celle de Casper, le 26 juin 1955, fut de \$33.33. Il avait fini sur un pied d'égalité en 30e place lors de l'omnium Western. Le tout premier prix gagné par Nicklaus (pour son premier million) fut aussi de \$33.33, le 8 janvier 1962 alors qu'il termina ex aequo en 50e place lors de l'omnium Los Angeles. Sa première bourse vers son second million fut plus importante, soit \$11,840.33 le 25 janvier 1970 alors qu'il termina bon 2e dans l'omnium Bing Crosby. Les premiers prix de Trevino (20 juin 1966, ex aequo 54e place, Omnium Américain) et de Crampton (25 février 1957, ex aequo 13e place, omnium Houston) furent respectivement de \$600 et de \$693.75.

Le plus modeste est Gary Player qui commença sa carrière monétaire (aux Etats-Unis) le 31 mars 1957 en terminant sur un pied d'égalité à la 25e place de l'omnium Azalea, ce qui lui valut un chèque de \$16.16! Snead ne fait pas partie, officiellement, de ce groupe sélect. Mais il peut les regarder de haut car on dit qu'il a au moins une dizaine de millions cachés un peu partout dans ces collines de la Virginie Ouest d'où il est sorti et où il commença à jouer au golf... pieds nus!

À la veille de la finale Ottawa-Montréal... Quand Levy devient prudent

L'instructeur Marv Levy, des Alouettes, refuse semble-t-il d'être impliqué dans une controverse sur l'issue du match que doivent livrer les siens, dimanche après-midi à l'Autostade, contre les Rough Riders d'Ottawa en finale de la section Est de la Ligue canadienne de football.

Les gagnants de cette rencontre atteindront la finale canadienne pour la coupe Grey, dimanche le 24 novembre prochain à Vancouver, contre les Eskimos d'Edmonton ou les Roughriders de la Saskatchewan qui s'affrontent en finale de l'Ouest, dimanche également.

Il semble que Levy en ait assez des réactions décollant des hauts et des bas qu'il a connus l'équipe montréalaise cette saison. "Lorsque nous gagnons, nous sommes des héros, dit-il. Mais si nous perdons, nous sommes des parias".

En quatre matches au calendrier régulier, les Alouettes ont remporté trois victoires face aux Rough Riders, les titulaires de la coupe Grey.

"Je ne crois pas du tout à ces clichés absurdes qu'utilisent les journalistes sportifs dans leurs comptes rendus: l'avantage de jouer à domicile, la loi des moyennes, le rendement d'une équipe durant la saison régulière.

"Ca ne veut absolument rien dire. Tout ce que je veux croire, c'est que nous avons un match à disputer, et que si nous jouons alors au football comme nous sommes capables de le faire, nous gagnerons".

Evidemment, Levy refuse d'accepter le fait que ses Alouettes partent largement favoris, non seulement parce qu'ils ont dominé les Riders tout au long de la saison, mais aussi parce qu'ils ont terminé en tête de leur classement.

De plus, les Montréalais ont fait la preuve, le 20 octobre dernier, dans l'enceinte même du parc Lansdowne à Ottawa où leurs victoires ont été archiveres au cours des dernières années, qu'ils n'appréhendent pas leurs adversaires de dimanche outre mesure.

Les Alouettes étaient alors en première place, mais leur avance n'était que de deux marges points sur les Riders. Une victoire de ces derniers, à l'instar de ce qu'ils avaient fait l'an passé, eût pu changer totalement l'aspect de la lutte au championnat. Mais ce furent plutôt les Alouettes qui prirent le haut du pavé en infligeant une sévère défaite de 28-0 à leurs grands rivaux de toujours.

Et comme bonne mesure, deux semaines plus tard, alors que le résultat n'avait plus aucun effet sur leur titre déjà acquis, les Montréalais battaient de nouveau les Riders 27-20, alors que ces derniers tentaient désespérément de s'assurer de terminer en 2e place.

Il faudrait préciser que Levy, en refusant d'admettre la supériorité des siens, songe peut-être aux amateurs qui pourraient ainsi refuser d'assister au match.

Les Alouettes n'ont pas remporté, en effet, le succès escompté aux guichets cette saison. Une seule fois ont-ils attiré plus de 20,000 amateurs, à l'occasion d'une visite des Argonauts de Toronto, alors que l'Autostade peut accueillir 33,000 spectateurs.

Bon psychologue, Levy a plutôt discuté de l'équipe adverse, vantant le mérite de trois de ses porte-couleurs. Il a nommé Jim Foley, Dick Adams et Rhome Nixon comme trois des piliers des Riders.

"Foley est un petit joueur remarquable, a-t-il dit. Il fournit un rendement maximum à chaque partie, et il donne véritablement l'exemple".

Foley est ce receveur de passes que les Alouettes ont échangé aux Riders l'an dernier en retour pour Skip Eamon. En plus d'être utilisé comme receveur, il est appelé à l'occasion à faire du blocage en plus de porter lui-même le ballon, excellent en chaque occasion.

"Adams est un gars plein de ressources", a dit Levy de celui qui fait les bottés de dégageement pour Ottawa, en plus d'agir comme demi défensif et, comme ce fut le cas dimanche dernier en demi-finale contre Hamilton, comme second de ligne à la suite d'une blessure à Bill Palmer.

"Enfin, Nixon est une menace constante pour le long jeu aérien", a-t-il dit du grand ailier offensif qui n'a capté que 4 passes totalisant 36 verges, au cours des trois dernières parties des Riders.

Richard: "Mon absence les stimulera"

Le capitaine Henri Richard a admis hier que la fracture à la cheville gauche, qu'il s'est infligée mercredi soir au Forum lors du match que le Canadien a perdu 8-6 face aux Sabres de Buffalo, pourrait bien le tenir au rancart pour une période allant jusqu'à 10 semaines. Mais il a ajouté que ce repos pourrait également s'avérer profitable à l'équipe.

Agé de 38 ans, Richard a précisé que son absence pourrait stimuler le Canadien, qui occupe actuellement le 2e rang de la section III, à six points des Kings de Los Angeles.

"Dans le passé, a-t-il dit, cette équipe s'est toujours ressaisie lorsque des joueurs comme Doug Harvey, Jean Béliveau ou Bernard Geoffrion étaient blessés."

Il a enfin nié qu'il songeait à prendre sa retraite en expliquant qu'il n'était pas sujet à l'embonpoint et qu'il gardait toujours une bonne condition physique. Il devra toutefois garder un plâtre durant six semaines, puis s'exercer durant au moins deux autres semaines avant de pouvoir revenir au jeu.

BILLY CASPER est de nouveau remarquablement bien placé pour conserver le titre marocain qu'il avait enlevé l'an dernier. Il a en effet établi un record du nouveau parcours de golf "bleu" à Dar es Salam hier, avec une carte de 66 (normale 72) et s'est installé seul en tête à 140 du tournoi doté de \$100,000 en bourses. Il est suivi à 141 par un trio formé de son compatriote Larry Ziegler, du Formosan Huan Lu et du Français Jean Garaialde.

L'EQUIPE nationale du Canada livrera un match amical au

Bohemia de Prague, ce soir au centre Maisonneuve, dans le cadre d'une série de six rencontres que se disputent les deux équipes en sol québécois.

Avant-hier soir à Sherbrooke, les Canadiens ont fait la preuve de leur puissance en battant les Tchecoslovaques 20-15. Les deux s'affrontent de nouveau dimanche, au centre sportif de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ANDRÉ ROBERT, directeur technique de Ski-Québec, et Jean-Guy Bédard, responsable du ski de fond pour la zone Laurentienne, ont été choisis au sein d'un comité national afin de structurer l'enseignement du ski de fond à travers le Canada. Le comité doit justement se réunir en fin de semaine à l'université York de Toronto.

LES EXPOS disputeront leur match inaugural de la saison 1975 au parc Jarry, le vendredi 18 avril, alors que les Phillies de Philadelphie seront les visiteurs. Le match commencera à 14h15. Il s'agit de la date la plus tardive dans l'histoire des Expos pour un match à domicile, qui auront disputé huit matches à l'étranger avant leur rentrée dans la métropole.

DALE TALLON, blessé à la hanche mardi soir dernier à Vancouver, pourrait être inactif durant une couple de mois, a annoncé le Dr D. Ross McWaight. Le joueur des Black Hawks de Chicago fut le premier choix amateur des Canucks de Vancouver en 1970 mais fut échangé en mai 1973 au Chicago en retour de Jerry Korab et le gardien Gary Smith qui, justement, battit les Black Hawks 1-0 mardi soir.

BARRY FOOTE, des Expos de Montréal, sera à la table d'honneur lors du huitième dîner annuel des célébrités sportives qui se déroulera le vendredi, 13 décembre à l'hôtel Reine-Elizabeth.

C'est ainsi que le capitaine Henri Richard a subi une fracture de la cheville gauche, mercredi soir au Forum lors du Match qui opposait le Canadien aux Sabres de Buffalo. Avant même d'être bousculé par le défenseur Larry Carrière (no 23), Richard croulait déjà, son patin s'étant coincé le long de la rampe. (Photo PC)

hockey

Ligue Nationale

Table of NHL games for Wednesday, including Buffalo vs Montreal and Philadelphia vs Rangers.

Mardi soir

Table of NHL games for Tuesday, including Montreal vs Boston and Buffalo vs Minnesota.

Ce soir

Table of NHL games for tonight, including Islanders vs Kansas City and Philadelphia vs Atlanta.

MEILLEURS POINTEURS

Table of top scorers in the NHL, listing players like Orr, Bos, and Esposito.

Ligue Majeure du Québec

Table of QMJHL games for Tuesday, including Montreal vs Chicoutimi.

Ce soir

Table of QMJHL games for tonight, including Trois-Rivières vs Laval.

Universités du Québec

Table of UQ games for Wednesday, including UQTR vs Sir George.

LIGUE NATIONALE

Table of NHL standings by section (I, II, III, IV) with columns for games played, wins, losses, points, etc.

ASSOCIATION MONDIALE

Table of international hockey league standings by section (Canadienne, Est, Ouest).

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Table of QMJHL standings by section (Est, Ouest).

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion 2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA

Avocats et Procureurs Tour de la Bourse 800, Square Victoria Suite 2104 Montréal H4E 1H1

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Minister Marivaux, C.A., Clément Vermette, C.K. Gérard J. Ryan, C.A. Jean-Louis Vermette, C.K. Michel Gosselin, M.A.R. Jean-François Vermette, C.K. Jean-François Vermette, C.K. Téléphone: 866-8743 Adresse télégraphique: RIVERDIN Téléc: 01-26407

## Impressions états-uniennes 2

# Un nouvel objectif: élire et enrichir une quote-part de Noirs

par GÉRALD LeBLANC

A Atlanta, patrie de Martin Luther King et berceau du mouvement des droits civils, John Lewis et son équipe du "Voter Education Project" n'ont qu'une idée en tête: inscrire le plus de Noirs possible sur les listes électorales et amener l'élection d'une quote-part des leurs à tous les échelons de l'Administration.

Dans les luxueux bureaux du non moins chic "Black Enterprise Magazine", au 295 Madison à New York Earl Graves et ses collaborateurs publient chaque année le tableau d'honneur des 100 firmes noires les plus prospères. Ils ne seront satisfaits que lorsque les quelque 24 millions de Noirs pourront s'approprier leur 11% du riche gâteau américain.

Après avoir vécu deux ans aux USA en 1964-65, l'heure des émeutes ("riots") dans les ghettos des grandes villes, on ne peut qu'être frappé par le changement radical survenu durant les dix derniers années.

Les leaders noirs rencontrés à Atlanta, Washington et New York sont unanimes à constater cette évolution et deux organismes, le Voter Education Project et le Black Enterprise Magazine, les incarnent parfaitement.

Chaque matin, les leaders noirs d'Atlanta prennent leur petit déjeuner au restaurant Paschal, question de renforcer les liens et de coordonner les efforts. Nous étions là avant huit heures le lundi 4 novembre, presque seuls au début. Peu à peu le restaurant devait se remplir de la "mafia noire" d'Atlanta.

C'était la veille des élections et les candidats en lice faisaient le tour des tables pour s'assurer que rien n'avait été négligé. Parmi ces convives, nous reconnaissons Julian Bond, leader étudiant ayant milité aux côtés de Martin Luther King et maintenant sénateur à la législation de Georgie.

Nous l'invitons à prendre son dernier café avec nous. Il accepte et la conversation se poursuit pendant près d'une heure. Teint de mulâtre et traits faciaux d'occidental, Julian Bond n'a que 34 ans mais il milite dans les mouvements noirs depuis plus de dix ans. Il aimerait bien être le premier vice-président noir des Etats-Unis — "la présidence viendra plus tard, peut-être avant la fin du vingtième siècle" — et accepterait volontiers une offre du Parti démocrate en 1976.

"Les choses ont bien changé depuis dix ans, dit-il. Nous n'organisons plus de marche sur l'hôtel de ville et la législature. Nous sommes maintenant à l'intérieur de ces institutions." De fait le maire d'Atlanta est un Noir, Maynard Jackson, et le parlement provincial compte plusieurs Noirs, dont Julian Bond au Sénat.

La lutte pour les droits civils s'est déplacée de la rue vers l'arène politique et Julian Bond nous recommande de rencontrer John Lewis, un autre héritier de Martin Luther King, le directeur du Voter Education Project.

Financé par les dons d'organismes privés et situé dans de modestes bureaux au 52 Fairlie d'Atlanta, le projet de John Le-

wis compte déjà des résultats encourageants. En 1965, seulement 700,000 Noirs étaient inscrits sur les listes électorales dans les 11 Etats du Sud, de la Virginie au Texas ("Dixieland"). Dix ans plus tard, on en compte 3,5 millions. Il en reste cependant 2,5 millions non inscrit et c'est l'objectif de les inclure avant la fin de récente décennie.

L'inscription des Noirs sur les listes électorales comporte une longue histoire, sordide et sanglante, au cours de laquelle les Blancs n'ont rien ménagé pour empêcher les Noirs de voter: un Noir détenteur d'un doctorat en philosophie fut même classé comme illettré au test accompagnant l'inscription, réservé aux Noirs bien sûr. Cette époque est révolue mais de nouvelles embûches sont apparues.

M. Lewis en signale quelques-unes: la fusion des villes pour s'assurer que les Noirs ne détiennent pas la majorité, la fermeture des bureaux d'inscription le jour où le "Voter Education Project" organise des campagnes d'inscription massive et l'installation de bureaux inaccessibles aux Noirs. "Le principe est cependant acquis, ajoute-t-il, et les Noirs auront bientôt tous la possibilité de voter".

L'effet ne s'est pas fait attendre: les Noirs peuvent maintenant élire des Noirs et ils le font. Près de 90 nouveaux Noirs ont été élus à divers postes des 11 législatures du Sud, le 5 novembre. Les Noirs détiennent maintenant 1500 des 79,000 postes pourvus par élection dans les 11

Etats du sud. C'est un gros progrès sur les 50 de 1965, mais ce n'est encore que 1.9% des postes, pour une minorité comptant environ 12% de la population.

Il appartient maintenant aux leaders noirs de tabler sur la pouvoir électoral de leurs compatriotes pour se faire élire ou tout au moins pour se débarrasser des Blancs indésirables, comme Lester Maddox écarté lors des primaires en Georgie, et de les remplacer par d'autres Blancs plus sensibles aux pouvoirs et droits des Noirs.

Comme partout ailleurs ces leaders noirs se recrutent avant tout dans la classe moyenne. Le Black Enterprise Magazine est là pour nous rappeler qu'elle existe cette classe moyenne noire aux USA.

Fondé en 1970 par Earl Graves, autre héritier de Martin Luther King et collaborateur de Bobby Kennedy au moment de son assassinat, ce mensuel est distribué gratuitement à 160,000 leaders noirs actifs dans la politique, les affaires et le monde de l'enseignement. Grâce à l'abondance de grosses corporations américaines, consciente de l'importance du "marché noir", le magazine de Graves fait ses frais et rapporte même d'intéressants revenus.

La présentation elle-même, comparable à celle du riche Playboy, indique comment les noirs se sentent à l'aise dans ce monde blanc de la classe moyenne. On y signale, photos à l'appui, l'avènement de tout noir qui vient de réussir en affaires.

On fournit des suggestions pour ceux qui n'ont pas encore fait le pas et on stimule les efforts en publiant chaque année un tableau d'honneur des cent firmes noires les plus prospères.

On pourrait mentionner le nombre de millionnaires, de généraux des forces armées, de président de banque, de membre de conseil d'administration, de hauts fonctionnaires, mais trois indira plus prosaïques ne laissent plus de doute sur l'entrée des noirs, environ le tiers d'entre eux, dans la classe moyenne: le taux de suicide n'atteint pas encore celui des Blancs mais fait des progrès inquiétants dans la bourgeoisie noire, les psychiatres reçoivent maintenant des patients noirs et la visite touristique d'Atlanta comprend un secteur résidentiel noir.

En somme, les noirs sont en voie de répéter l'histoire des autres minorités (irlandais, allemands, italiens) intégrés dans le melting pot américain. Qui les remplacera au bas de l'échelle?

"C'est sans doute ce qui cause des frictions entre les noirs et les autres minorités de couleurs (Porto-Ricains et Mexicains)", répond M. Robert J. Imbriano, éditeur-adjoint du Black Enterprise Magazine.

M. Imbriano espère que la nouvelle société de service qui s'annonce aura moins besoin de "cheap labor" et pourra effacer la nécessité d'un sous-prolétariat, où se sont succédés les diverses ethnies du melting-pot américain.

Il refuse cependant l'accusation, for-

mulée de plus en plus par les Blancs, que la classe moyenne noire a oublié le milieu de pauvreté d'où elle est sortie. "Le salut de l'Amérique repose sur cette classe moyenne, source d'espoir et d'encouragement, pour l'ensemble de la minorité noire" — dit-il. A condition que les noirs continuent — "ils l'ont fait jusqu'ici plus que tous les autres groupes avant eux" — à se préoccuper de leurs.

On s'accorde à diviser la population noire en trois couches à peu près d'égale importance numérique: un tiers s'est hissé dans la classe moyenne, un autre tiers figure toujours parmi les travailleurs pauvres et l'autre tiers est classé comme "sous-prolétariat" crouissant dans l'enfer des ghettos.

Cette troisième catégorie apparaît irrécupérable même pour les leaders noirs. Julian Bond nous avoue en effet, avec candeur et tristesse, qu'il a peur lui aussi de se promener le soir dans les rues de Harlem. Ce phénomène appartient à la psychologie de la peur régnant dans les grandes villes américaines, sur lequel portera le dernier de cette série d'articles.

Avant de terminer ce compte-rendu d'impressions recueillies au cours d'une brève visite de douze jours, il faut cependant signaler une rencontre, qui englobe et transcende tout le reste: les quatre heures passées à l'église de Martin Luther King, Ebenezer Church, à Atlanta.

Arrivés à 10 heures le dimanche 3 novembre, nous devons sortir de cette église baptiste quatre heures plus tard avec l'impression d'avoir vécu un temps fort, un moment historique. Agé de 75 ans, un homme marqué par le destin de deux assassinats, celui de son fils Martin Luther il y a dix ans et de sa femme l'été dernier, faisait figure de monument historique, de gage de la continuité d'une longue marche vers la dignité des fils de l'esclavage.

Président le service de la parole, le pasteur Martin Luther King Sr délivrait une homélie saisissante sur la perte de sa femme et de son fils.

"On me demande si je vais poursuivre ceux qui ont tué les miens. On me demande s'il s'agit d'une conspiration. La question est mal posée. Ce n'est pas "qui" ("who") mais "quoi" ("what") qui importe. C'est la haine dans le cœur des gens qui leur a coûté la vie. Oui, il y a eu une conspiration de la part de ceux qui sèment cette haine depuis des années, les Bull Connor, Lester Maddox et George Wallace. N'oubliez pas cela quand vous irez voter après-demain."

Cette célébration de la parole était suivie d'agapes fraternelles. Nous avons pu partager les abondantes victuailles préparées par les membres de la communauté.

## Comment vaincre la dystrophie musculaire ?

par Gilles Provost

Quelque 4,000 jeunes Québécois atteints de dystrophie musculaire sont actuellement condamnés à dépérir lentement sans espoir de vivre au-delà de leur vingtième année parce que les médecins ne disposent encore d'aucun moyen pour prolonger cette courte espérance de vie ou pour réduire la gravité de la maladie, estime le docteur Raymond Lafontaine, directeur du département de neurologie et responsable du traitement des maladies musculaires à l'hôpital Sainte-Justine.

La dystrophie musculaire semble être une maladie congénitale assez particulière dont les symptômes pernicieux ne se manifestent que chez les garçons et qui est généralement transmise par la mère qui était porteuse de la maladie sans le

savoir. Pourtant, dans le tiers des cas environ, il semble y avoir une "mutation" spontanée puisqu'il est impossible de retracer la maladie dans la parenté de la victime. Il y a aussi des cas rarissimes où des filles sont atteintes par la maladie.

Généralement, les premiers symptômes ne se manifestent que vers trois ou quatre ans, quand l'enfant manifeste des signes de faiblesse musculaire. Par la suite, cette dégénérescence des muscles se poursuit graduellement jusqu'à la paralysie presque complète. L'état de faiblesse qui en découle, allié à un manque d'oxygénation au niveau des poumons, rend le malade incapable de résister aux autres maladies qui l'emportent habituellement entre l'âge de 16 et 20 ans.

Pour le moment, les chercheurs du

monde entier sont encore incapables de localiser l'anomalie chromosomique qui pourrait être à l'origine de cette maladie. Si cette explication était la bonne, une telle anomalie serait probablement située sur les chromosomes sexuels puisque le facteur sexuel semble avoir une extrême importance.

Par contre, on a déjà découvert que la maladie est reliée à un taux anormalement élevé d'une enzyme particulière, la phosphocréatinekinase, dans le sang. Chez les gens sains, on mesure environ 110 ou 120 unités internationales de cette enzyme par litre de sang. Chez les mères porteuses de la maladie, le taux est trois ou quatre fois plus élevé. Chez les enfants atteints, il atteint trois ou quatre mille unités par litre de sang!

Cette particularité permet évidemment un dépistage relativement facile de la maladie auprès des mères et cette méthode est utilisée pour l'examen systématique de toute la parenté des enfants qui sont atteints par la dystrophie musculaire. Les mères atteintes peuvent alors prendre les moyens nécessaires pour éviter les naissances et celles qui seraient porteuses d'un garçon malgré tout peuvent probablement se faire avorter.

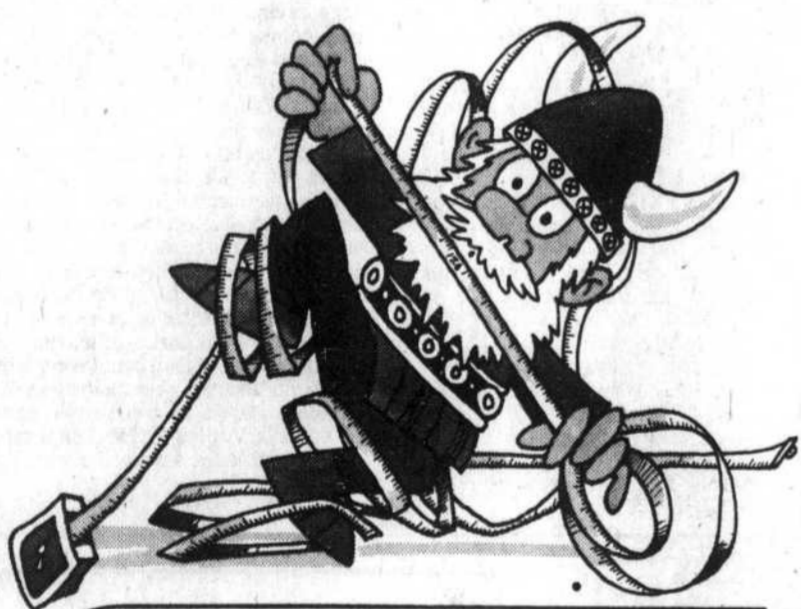
Cependant, précise M. Lafontaine, on n'a pas encore réussi à expliquer ce taux élevé de l'enzyme et on ne sait même pas si cette particularité est une cause ou une conséquence des désordres musculaires. De plus en plus, on s'oriente dans cette seconde voie et on y voit surtout un effet secondaire de la maladie.

Ce taux élevé de l'enzyme serait lié à la dégénérescence du tissu musculaire et la maladie, dans cette théorie, serait surtout une affection du processus de régénérescence des tissus. Comme ces derniers ne se régénèrent pas suffisamment, le volume musculaire diminuerait peu à peu en étant remplacé par de la graisse.

Malheureusement, les recherches en ce sens périment depuis plusieurs années et ce sont de nouvelles hypothèses qui ont renouvelé l'intérêt des chercheurs depuis quatre ou cinq ans.

Une des nouvelles théories veut que la dystrophie musculaire soit causée par une mauvaise irrigation sanguine au niveau des microcapillaires qui irriguent les fibres des muscles. Bien qu'il soit mainte-

Voir page 6: Dystrophie



Pas le **hw** mais un ensemble mural en teck du Danemark mesurant 126 pouces!

126 excellentes raisons de vous procurer à raison de \$495. (payé et emporté) ce jeu d'étagères complet!

Livré dans sa caisse, seulement \$535. Livré et installé, seulement \$595.

**LA MAISON DANOISE THE DANISH HOUSE**

9501 CÔTE DE LIESSE, DORVAL 831-3591  
CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW, POINTE CLAIRE 697-1899  
1, PLACE VILLE MARIE, MONTREAL 861-3734

